

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Utopia⁵⁶
Mobilisation pour les exilé.e.s

Utopia⁵⁶
Mobilisation pour les exilé.e.s

TOUS-TES UNI-ES
POUR DÉFENDRE

UN ACCUEIL

DIGNE & SOLIDAIRE!



REJOIGNEZ NOUS



SOMMAIRE

- 4** [Rapport moral](#)
- 6** [Valeurs](#)
- 8** [Principaux partenaires](#)
- 10** [Synthèse des activités](#)
- 19** [Organigramme](#)
- 20** [Utopia 56 en chiffres](#)
- 22** [Programme Accueillons](#)
- 32** [Activités menées au sein des antennes](#)
 - 34** [Calais et Grande-Synthe](#)
 - 56** [Lille](#)
 - 62** [Paris](#)
 - 86** [Rennes](#)
 - 94** [Toulouse](#)
 - 104** [Tours](#)
- 112** [Plaidoyer et communication](#)
 - 113** [STEP UP : plaidoyer MNA & jeunes majeur.es](#)
 - 119** [Plaidoyer général](#)
 - 121** [Communication](#)
- 123** [Structuration interne](#)
- 130** [État financier](#)
- 140** [Perspectives 2024](#)
- 143** [Lexique & acronymes](#)



RAPPORT MORAL

Ces dernières années, de nombreuses lignes rouges ont été franchies quant au respect de la dignité des personnes dans le monde. Dans les mots et les postures de nos dirigeant·es, mais aussi dans les lois : les droits fondamentaux des personnes en Europe sont plus que jamais menacés.

Pourtant, l'ouverture en 2022 de nos frontières aux Ukrainien·nes avait fait la preuve qu'un accueil digne et solidaire était possible, nous forçant à constater que les inégalités de traitements des personnes déplacées relèvent d'un choix politique ouvertement discriminant.,

En 2023, de nombreuses décisions nous ont inquiété·es quant l'orientation de nos démocraties :

Avec le vote de la loi Asile & Immigration, la France accentue sa volonté de dissuader et d'intimider les personnes en exil qui souhaiteraient se rendre sur le territoire. Cette loi précarise encore plus les personnes sans papiers, entrave leur accès aux droits élémentaires à la santé et à la sécurité et nie sans honte les principes fondateurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont la France est signataire depuis 1948.

De plus, les attaques contre secteur associatif semblent devenir courante, notamment pour limiter sa liberté d'expression et ses actions, comme en témoigne la tentative de dissolution du collectif Les soulèvements de la terre, l'arrêt des financements d'Alternatiba au prétexte de son éducation à la désobéissance civile, ou encore la tentative d'interdiction des distributions alimentaires à Paris par la préfecture de Police.

Ce contexte politique hostile a amené Utopia 56 à occuper l'espace médiatique pour faire entendre notre désaccord (notamment sur le contrat d'engagement républicain) et notre indignation, au travers de nombreuses apparitions dans les médias et une exposition toujours plus importante sur les réseaux sociaux. Car personne ne peut s'indigner de ce dont il n'a pas connaissance, aussi nous avons accentué notre travail d'alerte, de plaidoyer et de pédagogie afin de mettre en lumière les conditions de non-accueil de l'État Français et la précarité des situations de vies des personnes exilées.

Ce contexte politique légitime nos actions de défense des personnes exilées pour qu'elles puissent vivre dignement comme tout un chacun et chacune et renforce notre volonté de mieux accueillir toutes personnes en détresse.

Cette année aura également été riche de changements pour Utopia 56.

Avec le renforcement de notre gouvernance, la mise en place de lieux d'hébergement d'urgence alternatifs (LHUA) pour mettre en sécurité familles et jeunes pendant la nuit, de fortes actions de visibilité, une prise de recul de nos missions vis-à-vis des mineur·es non accompagnés et du programme Accueillons, la stabilisation de



Crédit : Cyril Catalan

notre mission sur le littoral nord, le déploiement d'outils et d'équipement améliorant nos conditions de travail, l'ouverture de nouveaux postes salariés pour alléger la charge de travail de chacun et chacune... l'année fut constructive et a fortifié notre reconnaissance par les médias.

Cette année, nous avons rencontré et aidé plus de 37 000 personnes. Grâce à vous.

Grâce à la mobilisation de chacun·es des bénévoles, des hébergeur·ses solidaires, des salarié·es, des stagiaires, des volontaires en service civique, mais aussi grâce au soutien matériel et financier de nos adhérent·es, de nos donateur·ices, de nos partenaires associatifs et de l'ensemble des entreprises, fondations et collectivités qui nous soutiennent sans défaut et avec fidélité.

Merci à vous toutes,
Merci à vous tous.

Grâce à vous et à notre force collective, nous continuerons de dénoncer l'indignité, d'informer, de rassembler les personnes, pour construire ensemble un accueil digne et respectueux. Nous continuerons d'être forces de proposition et de nous battre pour faire reconnaître la présomption de minorité, la prise en charge des mineur·es non accompagnés en recours, le droit à l'hébergement, la régularisation des personnes sans-papiers et la libre circulation des personnes entre les frontières.

Fanny Haddad, Loan Chau,
coprésidentes d'Utopia 56



LES VALEURS D'UTOPIA 56

Utopia 56 est une association de mobilisation de citoyen·nes venant en aide aux personnes exilées, ainsi qu'aux personnes isolées et sans-abri, partout où l'urgence l'exige.

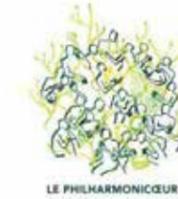
Chacune des huit antennes d'Utopia 56 organise ses missions autour de valeurs communes, que toutes s'engagent à respecter et à mettre en œuvre :

L'entraide et la solidarité à travers la promotion de l'engagement bénévole citoyen. À Utopia 56, nous défendons l'idée que faciliter le bénévolat pour des actions de soutien au plus proche des personnes exilées permet une meilleure prise de conscience des conditions indignes dans lesquelles ces personnes se retrouvent à leur arrivée en France. Après avoir pu constater elles-mêmes et eux-mêmes ces conditions sur le terrain, les bénévoles sont sensibilisé·es et plus à même de dénoncer ce non-accueil, et sensibiliser à leur tour un plus grand nombre de personnes. Cette prise de conscience permet ensuite des actions de dénonciation et de sensibilisation plus efficaces.

La lutte contre la précarité et en faveur de la dignité pour les personnes exilées, en rendant visibles les conditions d'accueil de ces dernières années en France par le biais notamment du plaidoyer. Chaque jour et chaque nuit, nos équipes sont sur le terrain, dans différentes régions de France. Elles observent des situations, collectent des témoignages, comptabilisent des données et permettent ainsi de dénoncer les conditions de vie dévastatrices et les procédures administratives aberrantes, auxquelles sont contraintes une grande partie des personnes exilées. Ces témoignages alimentent ensuite un plaidoyer, des rapports ou encore des recours devant le tribunal administratif.

L'écoute et le respect des histoires et projets de vie de chaque personne à qui nous venons en aide, afin de leur offrir un support et un suivi en cohérence avec leur vécu et leurs projets.

PRINCIPAUX PARTENAIRES



SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS

CALAIS  GRANDE-SYNTHÉ
LILLE 

 PARIS

 RENNES

 TOURS

 TOULOUSE

NOS ACTIVITÉS D'URGENCE

LES MARAUDES ET DISTRIBUTIONS

De jour comme de nuit, nous sommes au contact des personnes survivant dans la rue afin de les informer sur leurs droits, les orienter vers les structures adaptées et leur fournir une aide matérielle et alimentaire d'urgence. Ces missions sont également l'occasion de créer du lien social, de discuter et de partager un moment avec les personnes que nous rencontrons. Selon le contexte, le tissu associatif et les besoins détectés, elles peuvent prendre différentes formes, à l'instar de la maraude de surveillance du littoral à la frontière franco-britannique.



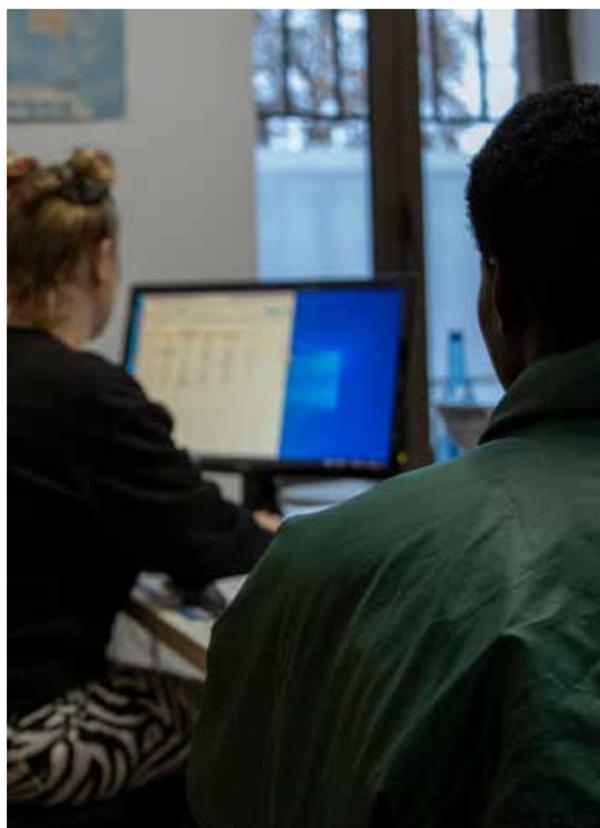
Crédit : Félix Vanderdonckt



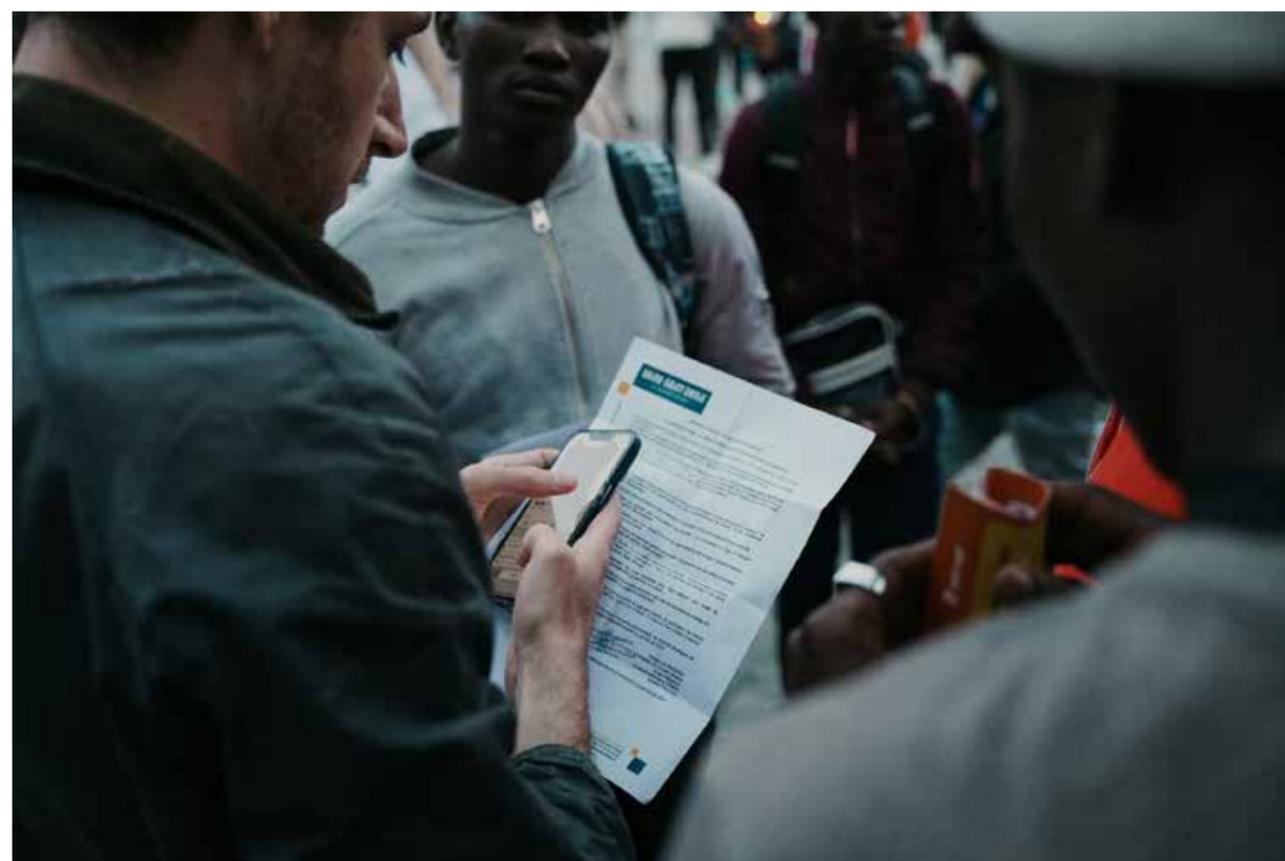
Crédit : Félix Vanderdonckt

L'ACCOMPAGNEMENT

Au-delà de la distribution d'information et de l'orientation, nous réalisons des accompagnements sociaux, médicaux, administratifs et juridiques pour les personnes que nous rencontrons selon leurs besoins. Nous collaborons au quotidien avec de nombreux-tes acteur-rices et veillons à orienter les personnes vers les structures, dispositifs ou associations spécialisées, selon leurs besoins afin qu'elles puissent bénéficier d'un accompagnement adapté. Cet accompagnement peut être ponctuel, tel un transport vers les dispositifs de soins et de santé, ou être de plus long terme, comme un suivi de dossier avec une assistance sociale. Des permanences sociales, administratives ou juridiques sont également mises en place dans certaines antennes.



Crédit : Félix Vanderdonck



Crédit : Pauline Tournier



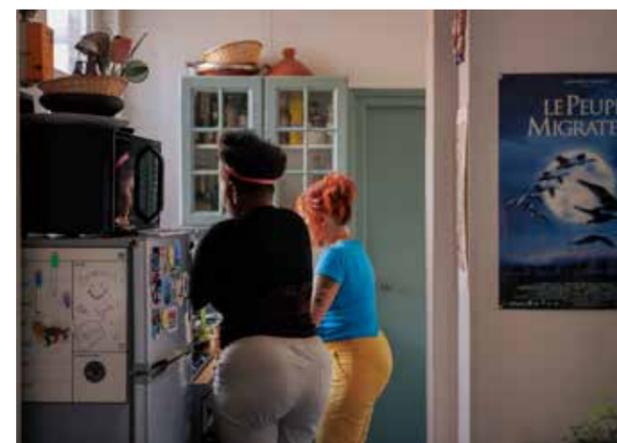
Crédit : Félix Vanderdonck

L'HÉBERGEMENT SOLIDAIRE

Grâce à notre réseau d'hébergeuses et hébergeurs solidaires et divers partenariats (paroisses, lieux alternatifs, nuitées d'hôtel financées par des partenaires, etc.), nous pouvons proposer un hébergement d'urgence pour la nuit aux personnes les plus vulnérables que nous rencontrons ou qui nous contactent via nos numéros

d'urgence : familles, femmes seules, couples et mineur-es non accompagné-es. Ces mises à l'abri n'interviennent que lorsque les dispositifs officiels sont saturés (115 et foyers pour mineur-es).

En plus de l'hébergement d'urgence, nous pouvons proposer un hébergement solidaire pour les mineur-es non accompagné-es en recours durant le temps de leur procédure grâce à un réseau d'hébergeur-ses solidaires long-terme et de partenaires dédiés, ainsi qu'un hébergement solidaire pour les jeunes majeur-es que nous avons suivies durant leur minorité ou qui sortent de l'Aide Sociale à l'Enfance le temps que leur situation se stabilise. L'hébergement solidaire demeure cependant limité par les capacités d'accueil de nos réseaux d'hébergeur-ses solidaires et de nos partenaires.



Crédit : Félix Vanderdonck



Crédit : Félix Vanderdonckt

NOS ACTIVITÉS DE MOBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE ET DES CITOYEN-NES

LA COLLECTE DE DONNÉES

Au quotidien, nous collectons un grand nombre de données permettant la mise en place d'un soutien et d'un suivi adaptés aux personnes que nous rencontrons, mais également la documentation de la situation, pour signaler aux autorités compétentes les besoins, identifier les manques et les défaillances des dispositifs en place, témoigner de la violation de droits fondamentaux, et alimenter des rapports associatifs et actions de plaidoyer.



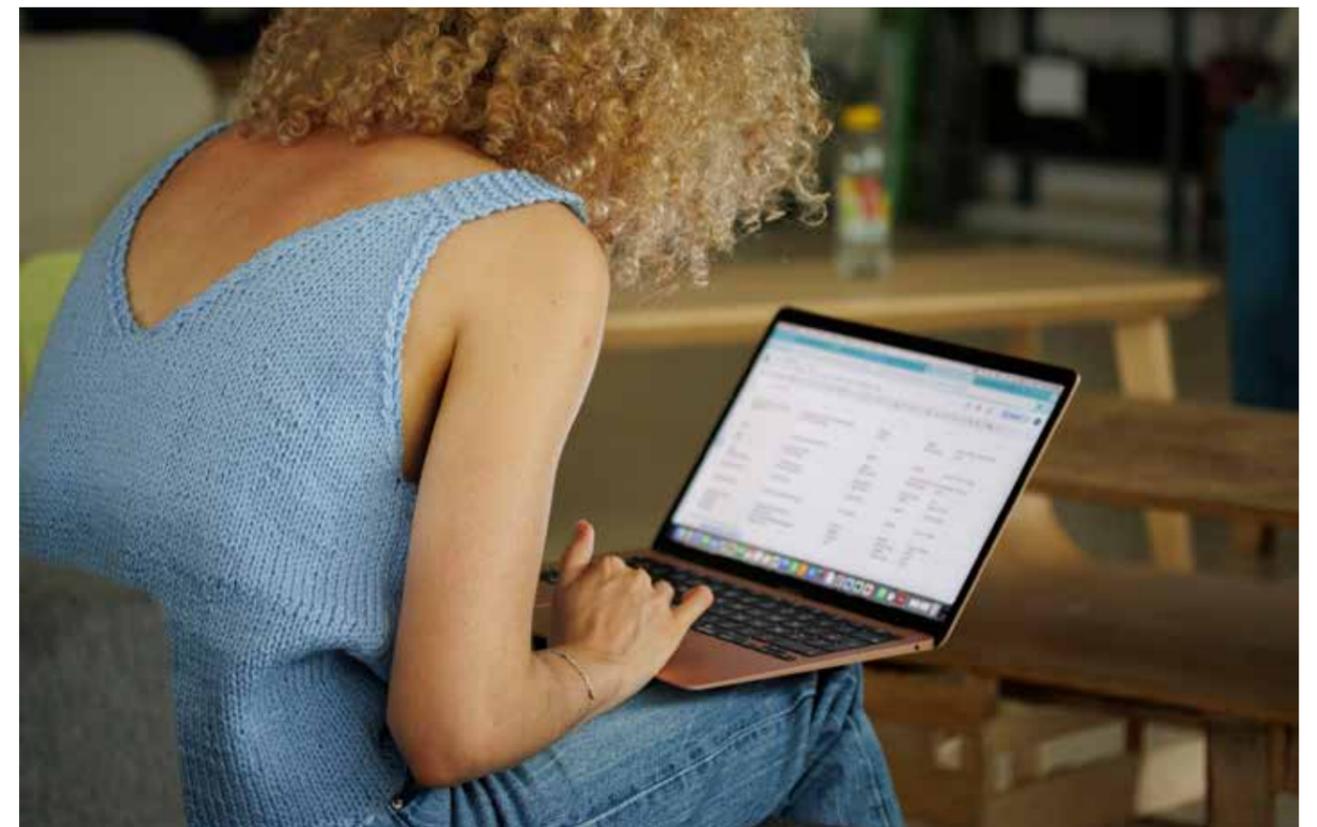
Crédit : Mathilde Vigier

LES MAISONS D'ACCUEIL POUR MNA

Les maisons d'accueil pour mineur-es non accompagné-es que nous gérons ont pour objectif de sortir ces jeunes de la rue, en leur offrant un hébergement, tout en leur proposant un accompagnement global (administratif, juridique, social, médical, psychologique, scolaire, culturel et sportif), en vue d'une prise en charge par les dispositifs de protection à l'enfance, et sur le long terme, d'une intégration sociale et professionnelle. Parmi ces maisons, trois sont situées en Ile-de-France et gérées en partenariat avec Médecins Sans Frontières, une maison est située à Tours et une autre à Lille.



Crédit : Pauline Tournier



Crédit : Félix Vanderdonckt

LE PLAIDOYER

En complémentarité de nos actions de terrain, nous portons un plaidoyer pour améliorer les conditions de vie des personnes exilées et sans-abri de manière pérenne et pour pointer les dysfonctionnements des dispositifs mis en place par l'État, ainsi que la politique menée par celui-ci, notamment d'invisibilisation et de "zéro point de fixation", et le non-respect des droits fondamentaux des personnes exilées, notamment ceux des mineur-es non accompagné-es. Notre plaidoyer se construit à partir des données que nous collectons au quotidien et en collaboration avec de nombreux-ses acteur-rices associatif-ves, ainsi qu'avec les conseils de plusieurs avocat-es. Une grande partie de nos actions de plaidoyer prend la forme d'actions en justice afin de défendre les droits fondamentaux des personnes exilées, ainsi que la liberté d'action associative.



Crédit : Christophe Michel



Crédit : Pauline Tournier



Crédit : Pauline Tournier

LA MOBILISATION ET LA SENSIBILISATION

La force de notre association repose dans la mobilisation citoyenne, essentielle au déroulement de nos actions au quotidien. Lorsque les institutions et les pouvoirs publics ne répondent pas aux besoins, les citoyen-nes ont la possibilité d'agir et d'œuvrer pour un accueil solidaire. Nous attachons une grande importance à la sensibilisation, que cela soit en permettant à toute personne de nous rejoindre pour apporter son aide, ou en allant vers les citoyen-nes leur parler de nos actions et de la situation des personnes exilées et sans-abri, et en portant la voix de ces dernières, régulièrement invisibilisées.



Crédit : Pauline Tournier

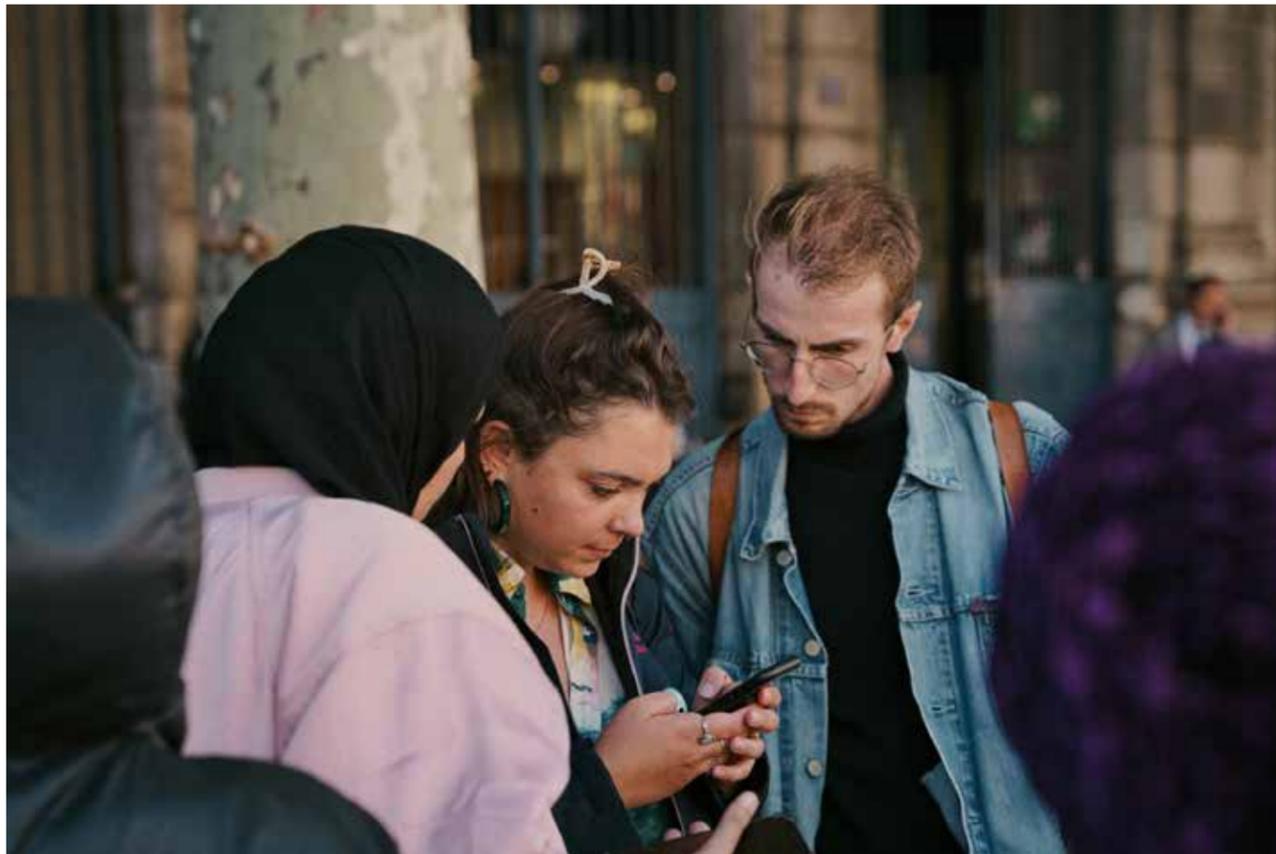
NOS ACTIVITÉS SUPPORT

L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉVOLES

Dès lors qu'un-e nouveau-elle bénévole rejoint Utopia 56, il-elle bénéficie d'une formation de base, un accompagnement et un encadrement dispensés par les équipes de l'association. En sus de ce minimum, nous proposons et mettons à disposition de chacun-e un accompagnement psychologique, des formations spécifiques et thématiques, ainsi que des outils.

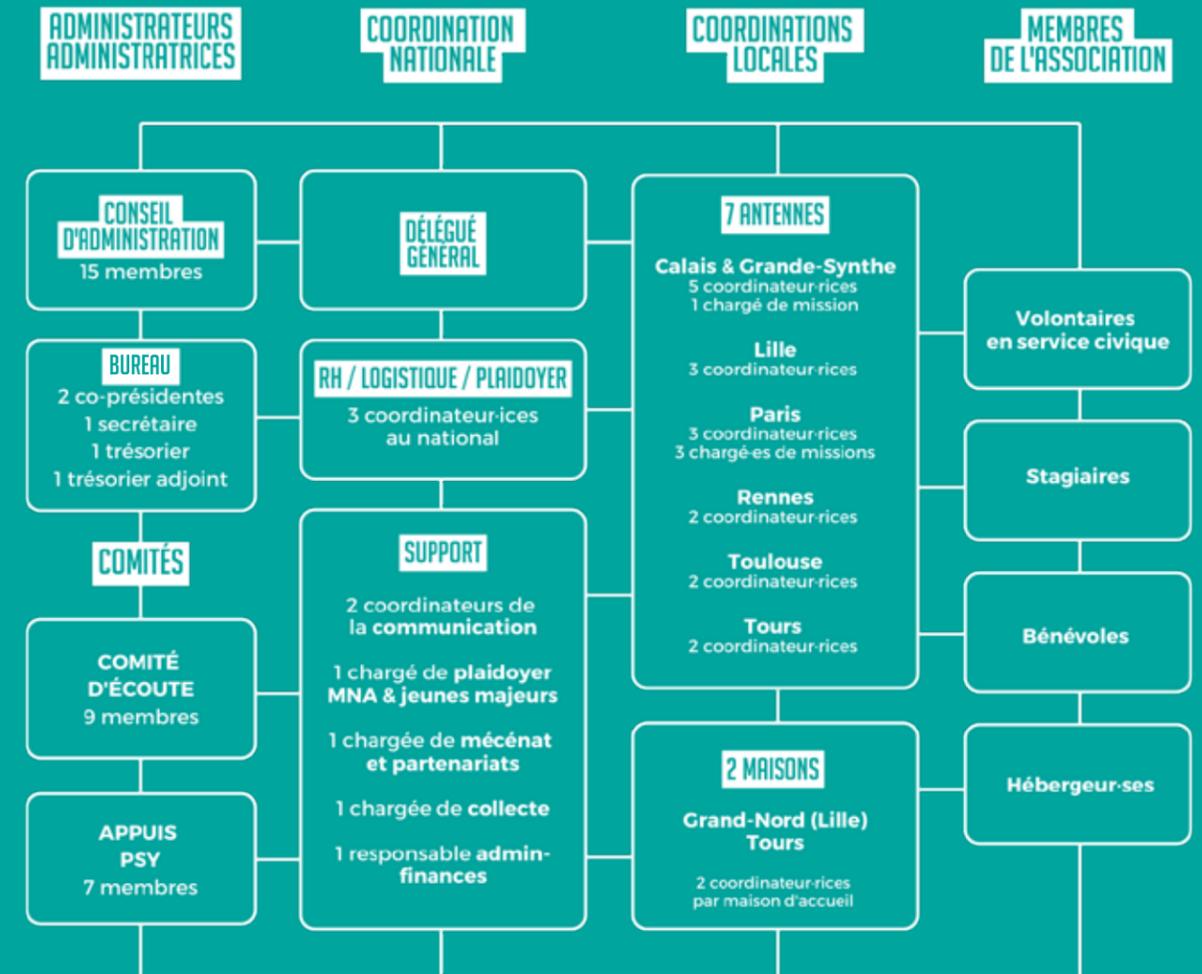
LA COLLECTE DE DONS EN NATURE

Une majeure partie des produits que nous distribuons provient des collectes de dons en nature (vêtements, produits d'hygiène, nourriture, tentes, etc.) réalisées auprès des particuliers, lors d'événements, dans des entreprises, ou directement dans des magasins partenaires (Monoprix, Biocoop, Decathlon, etc.), ainsi que d'associations partenaires (Emmaüs, Armée du Salut, Action Contre la Faim, etc.) et d'entreprises.



Crédit : Pauline Tournier

ORGANIGRAMME À FIN DÉCEMBRE 2023



L'ANNÉE 2023 D'UTOPIA 56 EN CHIFFRES

PLUS DE 37 000 PERSONNES AIDÉES :

CHIFFRES SUR LE TERRAIN

- Près de **3 300** maraudes
- Plus de **150 000** repas distribués
- Près de **5 000** tentes distribuées

FOCUS MINEUR-ES NON ACCOMPAGNÉ-ES

- Plus de **5 500** MNA rencontré-es toutes antennes confondues
 - + de **800** à la frontière franco-britannique
 - + de **300** à Lille
 - + de **3 800** à Paris
 - + de **100** à Rennes
 - + de **300** à Toulouse
 - + de **150** à Tours

718 MNA hébergé-es à Lille, Paris, Rennes, Tours
soit **+ de 20 000** nuitées d'hébergements long terme

FOCUS FAMILLES, COUPLES, FEMMES SEULES

- Plus de **4600** familles, couples et femmes seules aidé-es,
soit plus de **12 600** personnes aidées
- dont plus de **4 600** femmes et plus de **4 900** enfants
- Plus de **3 860** personnes hébergées
dont plus de **1 400** enfants

LA COMMUNAUTÉ D'UTOPIA 56 :

NOS SOUTIENS

- Près de **3 000** bénévoles
- 36** salarié-es à la fin 2023
- Plus de **400** hébergeur-ses solidaires
- Près de **4 000** adhérent-es 2023

Plus de **22 000** adhérent-es depuis la création d'Utopia 56

LA VOIX D'UTOPIA 56 :

NOS RÉSEAUX SOCIAUX (AOÛT 2024)

- 80 K** followers sur **Instagram**
- 65 K** followers sur **Facebook**
- 44,3 K** followers sur **X (Twitter)**
- 13,2 K** followers sur **LinkedIn**

DANS LA PRESSE

Plus de **500 articles** de presse mentionnant Utopia 56 en 2023

PROGRAMME ACCUEILLONS

10 300
nuitées
d'hébergements
long terme

107
jeunes filles
rencontrées

55
jeunes hébergé·es
en long terme
dans nos maisons,
dont 27 filles

32 000
repas
distribués

L'année 2023 a marqué la fin du programme Accueillons mené en collaboration avec Médecins Sans Frontières. Lancé en 2017, il consistait à proposer un hébergement solidaire à long terme pour les mineur·es non accompagné·es non pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et ayant entamé un recours juridique pour la reconnaissance de leur minorité en Ile-de-France auprès du juge des enfants.

L'hébergement solidaire avait pour définition de pallier les failles de la prise en charge étatique et de sortir ces jeunes de la rue. Notre dispositif permettait aux mineur·es isolé·es de pouvoir se reposer au sein d'un environnement stable et sécurisant pendant qu'ils entamaient leurs démarches, en vue d'une prise en charge par les dispositifs de protection à l'enfance, et de se sortir plus facilement de cette situation juridique complexe.

En parallèle de l'hébergement, ces jeunes bénéficiaient d'un accompagnement global (administratif, juridique, social, médical, psychologique et éducatif).



Crédit : Pauline Tournier

LA FIN DU PROGRAMME ACCUEILLONS

L'hébergement solidaire se divisait en deux dispositifs :

- au sein d'une des quatre maisons en Ile-de-France
- chez des hébergeur-ses solidaires en Ile-de-France.

Notre réseau d'hébergeur-ses solidaires s'est progressivement réduit au fil des années et permettait surtout l'hébergement d'urgence pour les filles mineures et l'hébergement durant les périodes de vacances. À l'origine, ces deux dispositifs avaient été conçus comme complémentaires, mais le contexte sanitaire a réduit les passerelles entre eux.

L'hébergement se faisait donc principalement au sein des maisons en Ile-de-France. Le programme Accueillons était dirigé par deux responsables salariées à temps plein.

FERMETURE DU PROGRAMME

Après la fermeture de la maison d'Épinay-sur-Seine en juin 2022, c'est le programme Accueillons dans son intégralité et donc les 2 maisons de Sevrans et la maison de Bobigny qui ont fermé en décembre 2023. À l'inverse de celle d'Épinay-sur-Seine, les maisons de Sevrans et Bobigny n'ont pas complètement fermé : MSF a conservé la 2^e maison

de Sevrans où l'ensemble des jeunes garçons encore présents dans le dispositif ont été rassemblés, ainsi que la maison de Bobigny qui a été déménagée dans la 1^{re} maison de Sevrans. Ainsi, MSF a repris en autonomie la gestion de deux maisons pour MNA en recours à Sevrans : une maison pour 10 garçons et une maison pour 10 filles.

Communément, nous estimions qu'il était essentiel de repenser le programme, et ce, sur différents aspects. Cependant, nous étions en désaccord sur les pistes d'évolutions. Ainsi, nous considérons ne plus avoir notre place dans les deux projets de maisons de Sevrans, qui nécessitaient des connaissances et compétences spécifiques en termes de suivi médical et psychologique, ce que nous n'étions pas en capacité de fournir.

De plus, les projets ne correspondaient plus aux projets comme pensés à l'initial, puisque

les critères de sortie avaient changé : depuis plus d'un an et demi, aucun jeune n'était sorti du dispositif, hormis ceux reconnus mineurs et placés. À nos yeux, si ce projet semblait à repenser, il s'agissait avant tout d'une réflexion interne à MSF, à qui il appartenait de déterminer les orientations sans que nous fassions partie de l'équation.

Si nous souhaitions continuer à collaborer avec MSF, nous envisagions de limiter notre rôle à signaler les profils plus vulnérables que nous rencontrions dans la rue et ceux correspondant aux profils intégrant les maisons de Sevrans. À l'inverse, nous souhaitions continuer le projet de la maison pour filles de Bobigny, où notre équipe tenait un rôle central et où nos connaissances et expériences étaient devenues un vrai atout. Si celui-ci fonctionnait bien, il avait cependant besoin d'être renforcé, notamment au niveau des équipes, mais aussi en intégrant des partenaires spécialisés.



Crédit : Pauline Tournier

MAISONS

MAISONS DE SEVRAN

En 2023, 28 jeunes ont été hébergés dans les deux maisons, pour une durée moyenne de 6 mois. À partir de juillet 2023, les équipes de MSF ont cessé les inclusions dans les maisons de Sevrans. Ainsi, en décembre, seulement huit jeunes étaient hébergés dans les maisons de Sevrans, permettant de réduire le dispositif à une seule maison.

De l'ouverture de la première maison de Sevrans en octobre 2020 à la fin du programme Accueillons, 88 jeunes garçons ont été hébergés au sein de ces deux maisons de Sevrans. Sur les 80 jeunes ayant quitté le dispositif, 62 jeunes ont été reconnus mineurs et pris en charge par l'ASE et 18 jeunes sont sortis de programme ou ont été orientés vers

un autre dispositif plus adapté. Nous observons un taux de reconnaissance de minorité de 77,5% parmi les jeunes accompagnés et hébergés au sein des maisons de Sevrans.

En parallèle de l'hébergement, de l'accompagnement administratif, juridique, social, médical et psychologique, mis en place pour chaque jeune intégrant la maison aux côtés de MSF, des activités éducatives, culturelles et sportives leur sont proposées : cours de français (3 fois par semaine), aide aux devoirs, atelier sur la nutrition, potager et atelier réparation de vélos, visite du grand Paris, enregistrements de musiques, festival, piscine, karting, entraînements et tournois de foot...



Crédit : Pauline Tournier

MAISON DES FILLES À BOBIGNY (WOMEN'S HOUSE)

Depuis janvier 2023, 27 jeunes filles ont pu être hébergées et accompagnées au sein de la maison : 8 jeunes filles étaient présentes au 1^{er} janvier 2023 et 19 jeunes filles ont intégré la maison durant l'année 2023. Au 20 décembre 2023, lors du déménagement, 7 jeunes étaient accueillies au sein de la maison. Avant de pouvoir intégrer la maison, chaque fille passait en général deux semaines au sein d'un hébergement solidaire d'urgence afin que l'accompagnement se mette en place aux côtés de MSF.

De son ouverture en avril 2021 à la fin du programme Accueillons, 51 jeunes filles ont été hébergées au sein de la maison. Sur les 44 jeunes filles ayant quitté le dispositif, 32 jeunes ont été reconnues mineures. Les autres jeunes ont été réorientées vers d'autres dispositifs (notamment pour des grossesses), quelques jeunes filles ont souhaité quitter le dispositif d'elles-mêmes et d'autres sont devenues majeures et ont été accompagnées dans leur transition vers l'âge adulte (dépôt de demande d'asile, formation, accès à un hébergement, etc.). Nous avons donc pu observer un taux de reconnaissance de minorité de près de 73% pour les filles hébergées au sein de la maison.

En parallèle de l'accompagnement administratif, juridique, social, médical et psychologique, mis en place pour chaque jeune fille intégrant la maison aux côtés de MSF et ADSF¹, des activités éducatives, culturelles et sportives leur sont proposées : soutien scolaire, ateliers dessin/peinture, sorties à vélo, yoga, inscriptions dans des clubs de foot féminins, atelier roller, atelier sonore, atelier henné, expositions, spectacles, visite de la tour Eiffel, match du PSG...

Les jeunes filles ont des activités autonomes (football, danse, etc.) et d'autres menées ensemble, à l'extérieur ou à l'intérieur de la maison. Pour les vacances d'été 2023, les jeunes sont toutes parties une semaine en camp poney en juillet. Des activités de sensibilisation ont aussi été proposées aux jeunes filles : atelier CRISP², atelier nutrition, etc.

Les activités sont régulièrement proposées à l'ensemble des maisons que nous gérons en Ile-de-France pour les mineur-es non accompagné-es en recours, afin de les mutualiser et de développer la cohésion des jeunes et des équipes.

1. Agir pour la Santé des Femmes

2. Centre régional d'information et de prévention du sida



Crédit : Pauline Tournier

HÉBERGEMENT SOLIDAIRE ACCUEILLONS

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE JEUNES FILLES À LA RUE

En 2023, nous avons rencontré 107 jeunes filles :

- 22 jeunes ont été orientées par MSF ;
- 71 jeunes ont été orientées par les équipes du pôle MNA de l'antenne Utopia 56 de Paris ;
- 14 jeunes nous ont contactées directement.

Le nombre de jeunes rencontrées a presque doublé entre 2022 et 2023. Au début de l'année 2023, le nombre de jeunes filles en recours en situation de rue a commencé à augmenter progressivement. Puis, le 10 juillet, la ville de Paris, qui a les compétences du département, a annoncé qu'elle allait commencer à remettre les MNA filles en recours à la rue - alors que la ville les hébergeait depuis l'été 2021.

Fin août 2023, la maison de Bobigny était à sa pleine capacité avec 10 jeunes filles, tandis que 10 autres jeunes filles en recours étaient hébergées dans des hébergements solidaires d'urgence et quatre autres étaient suivies par nos équipes et se débrouillaient par leurs propres moyens en attendant un hébergement à nos côtés. Depuis l'ouverture de la maison en avril 2021, nous n'avons jamais eu autant de jeunes filles en recours à la rue et nos capacités d'hébergement demeuraient limitées.

UN DISPOSITIF DÉSORMAIS SATURÉ

En 2023, notre réseau d'hébergeur-ses solidaires a ainsi presque exclusivement été consacré à l'hébergement des jeunes filles. Chaque mois, en moyenne 10 jeunes filles étaient hébergées chez des hébergeur-ses solidaires.

La situation a continué à se dégrader, puisque nous nous sommes rapidement trouvés à court de solution pour le nombre grandissant de jeunes filles en situation de rue. L'hébergement des jeunes filles s'est ainsi greffé à l'hébergement d'urgence que nous délivrons chaque soir aux familles et femmes seules en situation de rue à Paris. Fin décembre, elles étaient 40 jeunes filles en situation de rue.

En novembre 2023, nous avons tenté des contentieux : nous avons ainsi soutenu 3 jeunes filles en recours et contraintes de vivre à la rue, en lançant des référés liberté, pour demander la reprise de l'accueil provisoire d'urgence par la Ville de Paris. Le tribunal administratif a statué en faveur de deux d'entre elles, obligeant la Ville de Paris à leur offrir cet hébergement en attendant une décision judiciaire concernant leur minorité. Malheureusement, la troisième jeune fille n'a pas obtenu gain de cause. La Ville de Paris a ensuite contesté ces deux décisions en faisant appel auprès du Conseil d'État, qui a finalement annulé les mesures d'accueil. Ces deux jeunes filles se sont retrouvées de nouveau dans la rue, dont une juste avant les fêtes de Noël. Le lendemain de Noël, un-e juge pour enfants a reconnu l'une d'elles comme mineure, puis la seconde quelques semaines plus tard.



Crédit : Pauline Tournier

CONCLUSION

De même que la fin du programme Accueilions ne signifie pas la fermeture de l'ensemble des maisons hébergeant les jeunes en recours, elle ne signifie pas non plus la fin de la collaboration entre Utopia 56 et Médecins Sans Frontières pour l'accompagnement des jeunes en recours en Ile-de-France. Dans un premier temps, nous allons conserver nos processus d'orientation vers le centre d'accueil de jour de Pantin de MSF. Ainsi, dès que le centre rouvrira ses inclusions, nous comptons remettre en place le suivi commun des jeunes filles en recours.

De notre côté, notre priorité suite à l'arrêt du programme est d'assurer la continuité de l'accompagnement des jeunes filles, qui était entièrement réalisé par les équipes du programme Accueilions au sein d'Utopia 56. Bien que nous ne puissions, pour le moment, conserver un suivi tout aussi poussé que celui délivré aux jeunes filles hébergées dans la maison de Bobigny, nous allons nous employer à proposer un accompagnement adapté et de qualité.

Les jeunes filles demeurent prioritaires et bénéficient d'un accompagnement beaucoup plus poussé que les garçons, beaucoup trop nombreux. L'accompagnement des jeunes filles en recours est donc repris par les équipes de l'antenne de Paris, au sein d'un sous-pôle MNA dédié aux jeunes filles comprenant une équipe spécifique constituée de trois personnes (volontaires en service civique et stagiaires), avec l'appui et sous la supervision de la chargée de mission responsable du pôle MNA. Une équipe de bénévoles est également en train d'être constituée et un téléphone d'urgence pour les jeunes filles a été mis en place.

Ayant conscience que l'hébergement est essentiel pour assurer un suivi, nous avons pour objectif - avant la fin du premier trimestre 2024 - de former un réseau d'hébergement solidaire long-terme dédié à l'hébergement des jeunes filles durant le temps de leur recours et uniquement constitué de femmes hébergeuses.

EQUIPE ET STRUCTURATION DE L'ANTENNE :

2 COORDINATRICES SALARIÉES
7 SALARIÉ-ES
5 VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE
25 BÉNÉVOLES



ACTIVITÉS MENÉES AU SEIN DES ANTENNES



CALAIS & GRANDE-SYNTHE

À la frontière franco-britannique, quelques milliers de personnes exilées survivent dans des campements informels. L'immense majorité d'entre elles tentent de rejoindre le Royaume-Uni. Pour ces personnes, la traversée de la Manche se fait dans de petites embarcations de fortune ou des camions, et est souvent organisée par des réseaux de passage et de traite d'êtres humains. Cette traversée est dangereuse, éprouvante et parfois mortelle. De nombreuses tentatives échouent et les personnes sont contraintes de survivre dans des campements informels en attendant de réussir.

Chaque année, la situation globale semble s'aggraver. En septembre 2023, le nombre de personnes exilées bloquées à la frontière a considérablement augmenté : entre 3 500 et 4 500 personnes étaient alors présentes dans les campements à Calais et Grande-Synthe. En l'espace de 12 mois, au moins 27 personnes sont décédées, dont 13 personnes en tentant de traverser la Manche.

Depuis 2015, les équipes d'Utopia 56 sont présentes sur le littoral pour apporter une aide matérielle d'urgence, informer les personnes des risques liés à la traversée et dénoncer les violations de droits humains et violences policières.

2 010
maraudes

6 830
repas
distribués

1 260
tentes
distribuées

9 000
couvertures
et sacs
de couchage
distribués

23 000
documents
de prévention
alarm phone
distribués

181
appels
ou messages
de personnes
en détresse
en mer

811
MNA
rencontrés

2 169
familles, couples et
femmes seules aidé·es
soit 5 592 personnes,
dont 2169 femmes
et 2243 enfants

8 045
personnes
rencontrées
en maraude littoral

+ DE 240
bénévoles

34
hébergeur·ses
solidaires

UNE FIN D'ANNÉE CRITIQUE, RÉVÉLATRICE D'UNE SITUATION GLOBALE ALARMANTE

DES CONDITIONS DE VIES TOUJOURS PLUS DURES

En fin d'année 2023, les conditions climatiques désastreuses (aggravées par la tempête Ciaran) ont empêché les gens de traverser, et ont aggravé leurs conditions de vie, transformant les campements en véritables marécages. Entre 3 500 et 4 500 personnes étaient alors présentes dans les campements à Calais et Grande-Synthe. Les semaines suivantes, les solutions d'hébergement proposées par l'État (CAES & 115) étant saturées, et les ouvertures de dispositifs d'hébergement spéciaux "Plan Grand Froid" insuffisants, la situation dans les campements est devenue très tendue, les associations étant dépassées par l'ampleur des besoins. À Grande-Synthe, les cuves d'eau

d'une capacité de 20 000L, de l'association ROOTS, qui pallie le manque d'accès à l'eau (responsabilité de l'État), étaient vidées trop rapidement alors qu'elles étaient remplies plusieurs fois par jour. Entre 600 à 800 repas étaient distribués quotidiennement par les associations (Salam, ADRA³, etc.), trop peu pour l'ensemble des personnes sur le campement. Les services d'accès aux douches, proposés par certaines associations, ont dû être arrêtés, car beaucoup trop insuffisants face au nombre de demandes, et engendrant des tensions.

Face à ces défis, en 2023, toujours aucun dispositif d'amélioration d'accès aux droits fondamentaux n'aura été mis en place par l'État.

3. Agence de Développement et de Secours Adventiste



Crédit : Julia Druelle



Crédit : Cyril Catalan

"ZÉRO POINT DE FIXATION"

Ces conditions difficiles n'ont pas stoppé le cycle régulier des expulsions de campements : 95 en novembre, 86 en décembre, pour la seule zone de Calais, selon Human Rights Observers⁴. À Grande-Synthe, plusieurs expulsions du campement principal ont eu lieu durant l'année (dont deux en octobre), alors que plus de 1 500 personnes y étaient installées. Une importante opération d'évacuation a eu lieu le 30 novembre avec plus de 1 500 personnes forcées de monter dans les bus, sous menace d'être emmenées au commissariat, avec envoi en région, sans plus d'informations. Le matériel (tentes, bâches, couvertures...) a été saisi et en grande partie détruit, contraignant les associations à rééquiper les plus de 500 personnes de retour sur le campement le soir même.

À partir de décembre 2023, la tension est quelque peu redescendue. Avec la chute des températures, une partie des personnes ont quitté temporairement les lieux de vie pour revenir lors d'une période plus propice pour la traversée. Début 2024, nous dénombrons 600 à 800 personnes à Dunkerque, et entre 1 000 à 1500 personnes à Calais.

4. Plus de 1100 expulsions de lieux de vies informels ont eu lieu entre le 1^{er} novembre 2022 et le 31 octobre 2023 dans la zone élargie du littoral nord, selon le rapport annuel de l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels



Crédit : Cyril Catalan

UNE GESTION POLITIQUE TOUJOURS PLUS RÉPRESSIVE

Le Royaume-Uni et la France ont continué à augmenter leurs moyens pour empêcher les départs, renforçant la sécurisation et la militarisation de la frontière. Ainsi, en mars, Londres et Paris ont conclu un accord prévoyant une contribution du Royaume-Uni de plus de 500 millions d'euros sur trois ans pour renforcer la surveillance sur les plages françaises et lutter contre les réseaux de passeurs.

D'après la préfecture du nord, 800 agent-es de la police nationale, de la gendarmerie nationale et des unités de forces mobiles sont déployé-es chaque jour sur le littoral. S'ajoute à cela, un avion de Frontex dédié à la surveillance du détroit depuis le naufrage du 24 novembre 2021.

Les ressources octroyées aux gardes-côtes pour porter secours aux naufragé-es demeurent quant à elles limitées et les secours sont souvent dépassés face à l'ampleur de la situation, le manque de moyens et de formations. En mars 2023, de nouveaux bateaux - notamment privés - ont été dédiés au sauvetage, des navires plus gros, mais moins adaptés : trop lents, tirant d'eau trop élevé, etc.

Aucun investissement ne semble être fait dans les secours à terre. Régulièrement, les forces de l'ordre ou les secouristes nous sollicitent pour que nous venions aider les personnes naufragées ou ayant échoué dans leur traversée, afin de leur fournir du matériel d'urgence (couvertures de survie, vêtements secs, etc.).

SYNTHÈSE DE LA SITUATION

La dégradation de conditions déjà insalubres, couplée à l'intensification de la répression policière, n'ont fait qu'accroître la détresse psychologique des personnes exilées et la prise de risque pour traverser, conduisant à une intensification de la violence dans les lieux de vie et à une augmentation du nombre de décès. Ainsi, depuis le naufrage du mois d'août ayant entraîné la mort de six personnes, les décès se sont succédé à la frontière. En 2023, 27 personnes au moins ont perdu la vie, dont 13 personnes en tentant de traverser la Manche (en mer ou au moment du départ).



Crédit : Basile Lorentz

ÉVOLUTION ET RENFORCEMENT DE NOTRE MISSION SUR LE LITTORAL

ASSISTANCE AUX NAUFRAGÉ-ES ET PRÉVENTION DES RISQUES

Sur le littoral nord, notre mission d'assistance aux personnes en détresse lors des tentatives de traversée est devenue centrale : diffusion de nos numéros de lignes téléphoniques d'urgence 24/7, prévention et réduction des risques liés aux traversées⁵, réception d'appels téléphoniques et orientation vers les secours des personnes en détresse en mer ou en camion, assistance aux personnes en détresse après un sauvetage en mer ou après des tentatives de départ ratées.

Le renforcement de notre mission sur le littoral nous a permis de sensibiliser et de porter assistance à un plus grand nombre de personnes que les années précédentes, nous faisant également prendre conscience de l'ampleur des besoins auxquels nous ne pouvons répondre seules et de l'importance réelle de cette mission.

Notre collaboration avec l'association locale Osrose 62 est devenue essentielle, notamment du fait que les tentatives de traversées surviennent dans des zones de plus en plus reculées. Nous demeurons les deux seules associations à œuvrer directement sur le littoral avec les maraudes et l'aide d'urgence sur les plages, alors même que les pompiers locaux semblent dépassés par l'ampleur des besoins, témoignant de l'urgence à renforcer nos capacités et nos ressources pour mener à bien cette mission.

DES DÉPARTS TOUJOURS PLUS ÉLOIGNÉS

La zone côtière à partir de laquelle les gens tentent de traverser la Manche s'étend désormais tout le long du littoral, en grande partie en raison de la présence accrue des forces de l'ordre et de la surveillance dans la zone frontalière près de Calais. Les départs sont dorénavant concentrés autour de Boulogne-sur-Mer (35 km au sud de Calais). Nous recevons également de nombreux appels de détresse en provenance de Berck, parfois plus au sud encore, jusqu'à Merlimont (plus de 70 km au sud de Calais).

Ainsi, les longues distances à parcourir complexifient notre mission d'assistance d'urgence, rendant les allers-retours pour nous réapprovisionner en matériel plus long et plus coûteux. De plus, ces départs éloignés allongent le temps de déploiement des secours à terre, rend plus difficile la recherche de personnes en détresse sur le littoral (puisque'il s'agit d'un phénomène nouveau pour des localités, n'ayant pas les dispositifs d'urgence adaptés) et intensifient par ailleurs les prises de risques pour les personnes exilées : plus de temps passé en mer, plus grandes distances à parcourir pour les secours, trop peu de bateaux de sauvetage pour couvrir l'ensemble de la zone, etc.

5. via la diffusion du document d'Alarm Phone, permettant de vérifier la météo et les vagues sur Windy avant de partir, rappelant le numéro d'urgence international, avec un tutoriel pour envoyer sa position gps lors d'un appel à l'aide en mer, etc.



Crédit : Pablo Gubitsh



Crédit : Basile Lorentz



Crédit : Célia Cade

FENÊTRES MÉTÉOS & TRAVERSÉES

En août et jusqu'à la mi-septembre 2023, le temps a été plus clément. Cette longue fenêtre météo propice aux tentatives de traversées a conduit des personnes à rester plusieurs jours à Boulogne-sur-Mer afin de pouvoir tenter une nouvelle traversée en cas d'échec. Malheureusement, il n'existe aucun acteur associatif distribuant de l'eau et de la nourriture à Boulogne-sur-Mer ; de même qu'il n'existe aucune fontaine d'eau publique. Nous avons ainsi rencontré de nombreuses personnes gravement menacées de déshydratation durant cette période.

En hiver, les fenêtres de passage sont souvent plus petites et les personnes font donc de nombreux allers-retours entre les points de départ des traversées plus au sud et les camps informels de Calais et de Grande-Synthe où sont présentes les

associations. Les groupes de personnes se déplacent plus, ils se cachent plus également, parfois dans des zones plus difficiles d'accès, notamment pour les véhicules. Il est donc plus difficile pour nous de les repérer, mais aussi de les atteindre physiquement pour les aider.

Par ailleurs, les températures négatives n'empêchent pas les personnes de partir et n'influent que très peu sur les mises à l'abri des personnes ayant tenté une traversée ou ramenées aux ports. À Dunkerque, aucun dispositif pour rhabiller ou héberger les personnes n'a été mis en place en 2023.

BILAN DE LA MARAUDE LITTORAL

En 2023, nous avons reçu 181 appels ou messages de personnes en détresse en mer, concernant au moins 5 358 personnes. À chaque reprise, nous avons appelé le 196 et envoyé un mail au CROSS⁶. Durant l'année, 116 retours au port ont été recensés, concernant au moins 4 559 personnes secourues en mer et débarquées. Nous avons essayé d'apporter un soutien complémentaire pour une 20aine d'entre eux, ce qui concernait plus de 700 personnes, en nous assurant qu'elles disposent de vêtements secs, en rappelant les secours pour certaines trop faibles (hypothermie, femmes enceintes...), en informant les familles et les MNA de leur droit à accéder à un abri, etc. Bien que nous soyons la plupart du temps en capacité d'apporter cette aide supplémentaire, l'accès au port nous est presque à chaque fois refusé.

Nous avons réalisé 142 maraudes sur le littoral, au cours desquelles nous avons rencontré 8 045 personnes, dont 242 familles avec 417 enfants, 107 femmes seules et 186 mineurs non accompagnés. À titre de comparaison, en 2022, nous avons réalisé 129 maraudes et 32 astreintes, au cours desquelles nous avons rencontré 4 453 personnes ; soit une augmentation de près de 80 % des personnes aidées entre 2022 et 2023.

Parmi les 8 045 personnes que nous avons rencontrées dans des situations d'urgence, 6 050 avaient tenté de traverser et échoué, et un grand nombre d'entre elles étaient trempées⁷.

6. Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage.

7. À noter que nous avons rencontré plusieurs fois les mêmes personnes, mais à chaque fois dans des situations différentes, en particulier en août et en septembre, lorsque de nombreuses personnes ont fait plusieurs tentatives de traversée en raison de la fenêtre météorologique.

8. Permanence d'accès aux soins de santé.



Crédit : Stéphane Lavoué

Au total, pour 2023, d'après les chiffres officiels du Home Office anglais, 601 petites embarcations gonflables ont finalement atteint le Royaume-Uni. Quelque 29 437 personnes ont ainsi été enregistrées, soit une moyenne de 49 personnes par embarcation.

Afin de pouvoir intervenir plus rapidement auprès des personnes en détresse, nous avons réalisé et diffusé un guide de présentation de notre mission comprenant nos coordonnées à de nombreux citoyen·nes et commerces locaux. Le développement de notre mission sur le littoral nous a conduites à repenser et réduire certaines de nos autres missions, principalement celle consistant à l'accompagnement et aux transports réguliers des personnes vers les services de santé (PASS⁸, urgences, etc.), ainsi que les sorties de l'hôpital. À Grande-Synthe, Médecins du Monde (MDM) a pris notre relais, notamment pour les accompagnements vers la PASS dentaire ; tandis qu'à Calais, les autres associations réalisent ponctuellement des accompagnements selon les besoins.

PERSISTANCE DES LACUNES EN TERMES DE SOUTIEN INSTITUTIONNEL

NON RESPECT DU PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE APRÈS LES SAUVETAGES PAR LES INSTITUTIONS

Dans le département du Pas-de-Calais, il existe, selon la Préfecture, un "protocole de prise en charge humanitaire des personnes interceptées ou secourues à la suite d'un naufrage en mer, afin de permettre aux personnes (ne nécessitant pas de soins médicaux et de transport vers le centre hospitalier) mouillées, choquées et souvent à la limite de l'hypothermie d'être réchauffées, changées, et aux plus fragiles d'être hébergées. Les plus fragiles sont les familles et les mineurs non accompagnés, les personnes les plus vulnérables". La Protection Civile serait mandatée pour être responsable de la première phase, qui consiste à réchauffer et à changer les personnes.

Après le sauvetage en mer, les personnes secourues sont ramenées au port. Ce protocole est alors souvent déclenché par les autorités, mais s'arrête généralement à quelques vêtements (cet hiver, des personnes secourues ont quitté le port uniquement en tongs sous une pluie battante - même après avoir été prises en charge par la Protection Civile). Il n'y a pas d'interprètes professionnels, de soutien psychologique ou de travailleur-ses sociaux-les présentes, mais seulement la Police aux frontières. La PAF⁹ est connue pour sélectionner 4 à 5 personnes qui finissent souvent au Centre de Rétention Administrative (CRA) avec une obligation de quitter la France (OQTF).

C'est pourquoi nous veillons à être présentes lorsque les personnes secourues quittent le port. Nous nous assurons également qu'elles ne soient plus mouillées, qu'elles n'aient pas besoin de se changer et que les personnes les plus vulnérables se soient vues proposer un hébergement.

Ce protocole de prise en charge humanitaire n'est déclenché automatiquement par les autorités que lorsque les bateaux secourus sont ramenés au port.



Crédit : Basile Lorentz



Crédit : Basile Lorentz

Utopia 56 n'étant pas habilité à déclencher ce protocole, nous devons régulièrement expliquer aux forces de l'ordre qu'elles doivent appeler la préfecture pour le déclencher. Les forces de l'ordre ignorent souvent le protocole ou la procédure et appellent souvent notre équipe pour qu'elle vienne prendre en charge des personnes, de même que les pompiers. Lorsque les forces de l'ordre appellent pour déclencher le protocole, il arrive souvent que la réponse transmise soit négative, que personne ne réponde ou que la personne réponde que ce n'est pas de son ressort. Ainsi, nous avons saisi la Défenseure des droits à trois reprises en 2023 pour le manque de soutien humanitaire apporté par les autorités en cas de naufrage ou de tentatives de traversée infructueuses.

L'absence de proposition de soutien psychologique est un énorme manque dans ces situations. Beaucoup de personnes ont cru mourir, ont eu très peur, ont dû attendre longtemps avant de voir les secours arriver. Nos équipes ne sont pas formées pour

accompagner dans ces situations des personnes en état de choc ou traumatisées.

De plus, le manque d'interprète est un réel problème, car il peut engendrer des malentendus et mener à une mauvaise transmission des informations concernant l'aide dont les personnes peuvent bénéficier. Il arrive donc que des personnes refusent une aide potentielle parce qu'elles ne savent pas de quoi il s'agit ou parce qu'elles craignent d'être emmenées par les forces de l'ordre.

Les lacunes en matière de soutien peuvent avoir des conséquences désastreuses. Dans la nuit du 16 au 17 novembre, plusieurs personnes ont été renversées par un camion en pleine nuit sur une grande rocade, alors qu'elles rentraient dans leur campement informel. Cet événement s'est produit à Dunkerque après qu'elles ont été débarquées au port en pleine nuit à la suite d'un sauvetage en mer. Deux personnes sont mortes et quatre personnes ont été blessées.

9. Police aux Frontières

Dunkerque est situé dans le département du Nord, où il n'existe pas de protocole de prise en charge humanitaire. Seuls quelques retours au port y sont effectués (seulement 10 en 2023). Au cours de l'année 2023, le Ministère de la Mer du gouvernement français a retiré la mission d'assistance aux personnes déplacées à la SNSM¹⁰ de Dunkerque, limitant leur capacité à secourir les personnes en détresse en mer.

10. Société nationale de sauvetage en mer

ABSENCE DE MISE À L'ABRI DES PERSONNES VULNÉRABLES

Les manques ne s'illustrent pas qu'à travers les prises en charge post-naufages, mais également dans l'accès à une prise en charge et à un hébergement pour les plus vulnérables, comme les mineur-es non accompagné-es, les familles ou les femmes seules.

Durant l'année, nous avons pu aider 350 familles, 69 femmes seules et 447 hommes seuls à être mis-es à l'abri auprès du 115 ou en CAES. Dans le département du Nord, le refus de prise en charge par le 115 de personnes migrantes est quasi-systématique et une tendance similaire se développe dans le département du Pas-de-Calais. En fin d'année, les CAES étant en très grande partie complets, un grand nombre de familles et femmes seules sont alors restées sans solution d'hébergement. Ainsi, en 2023, nous avons comptabilisé un minimum de 2 000 refus individuels de prise en charge par le 115 ou en CAES, dont 235 pour des familles et 47 pour des femmes seules.

Au côté de notre partenaire, le Refugee Women's Centre, nous avons pu mettre à l'abri grâce à notre réseau commun d'hébergeur-es solidaires ou via des nuitées à l'hôtel, 413 personnes (familles et femmes seules), dont au moins 133 enfants. Le nombre de familles n'ayant pas déçu en

2023, avec toujours une plus grande part de familles dans le Dunkerquois que dans le Calaisis. Ainsi, le Refugee Women's Centre a recensé 558 familles, soit 1 513 personnes, dont 581 enfants dans le Calaisis ; et 1 367 familles, soit 4 079 personnes, dont 1 662 enfants dans le Dunkerquois¹¹.

REFUS DE MISE À L'ABRI

Si dans le département du Pas-de-Calais, FTDA¹² est mandaté par l'État pour réaliser des maraudes d'informations aux droits pour les MNA, dans le département du 59 aucun intervenant n'est mandaté pour représenter l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance). Les mineur-es non accompagné-es présent-es sur le campement de Grande-Synthe ne peuvent accéder à une mise à l'abri que par le biais des associations non mandatées intervenant sur place.

11. Encore une fois, il s'agit de données représentant un minimum.

12. France Terre d'Asile

Cependant, les refus demeurent beaucoup moins nombreux que dans le 62, où nous avons comptabilisé 213 refus de mise à l'abri (176 via FTDA, 37 via le commissariat). Ainsi, sur les 281 MNA rencontrés (dont 6 filles) à Grande-Synthe, 127 nous ont demandé une mise à l'abri : 89 jeunes ont été pris-es en charge par le département et 38 jeunes ont eu un refus de mise à l'abri.

Les refus sont principalement survenus en fin d'année, lorsque les foyers étaient saturés, après que plusieurs ont fermé durant l'été, et alors qu'il y avait une forte demande. À la fin de l'année, nous avons effectivement rencontré beaucoup plus de jeunes, comme l'illustrent nos *Informations Préoccupantes* à Calais : 295 IP au dernier trimestre sur un total de 545 IP durant l'année. Le département du Pas-de-Calais a noté lui aussi un pic depuis les deux dernières hausses de 2015 et de 2018, avec une forte augmentation des demandes de mise à l'abri et de stabilisation.



Crédit : Félix Vanderdonck



Crédit : Félix Vanderdonck



Crédit : Basile Lorentz

L'accueil provisoire d'urgence du département pour les jeunes a toutefois connu une amélioration avec la fermeture du foyer de Saint-Omer, et l'ouverture d'un nouveau foyer à Longuenesse fin novembre-début décembre, avec de meilleures conditions d'accueil.

Cependant, les refus de prise en charge demeurent : nous avons aidé 115 MNA à être mis-es à l'abri, 63 via FTDA et 52 via le commissariat, mais avons rencontré un refus de mise à l'abri pour 213 jeunes, dont au moins 165 refus, car le foyer géré par FTDA n'était plus en capacité de les prendre en charge (cela durant plusieurs mois), et 37 refus via le commissariat, car le foyer était complet.

À travers le groupe MIE, nous avons dénoncé la saturation du dispositif, de même que nous avons dénoncé les mauvaises conditions du foyer de Saint-Omer. À Calais, comme à Grande-Synthe, nous avons réalisé une saisine auprès du Défenseur des

Droits, avec plusieurs associations, sur la situation des mineurs non accompagnés dans le Calaisis/Dunkerquois et plus globalement sur l'accès à l'accueil provisoire. À noter, l'arrêt de la Crèche, un dispositif d'hébergement solidaire dédié aux MNA à Calais, début 2023, qui a pu être amorti en partie par l'existence de notre maison d'accueil et de répit pour MNA à Lille. À l'inverse, Médecins Sans Frontières a pu ouvrir un accueil de jour dédié aux MNA d'une capacité de 25 places, et qui constitue un vrai lieu de répit pour les jeunes.

ENTRAVE À L'AIDE ASSOCIATIVE RENFORCÉE ET PRÉSENCE ACCRUE DES FORCES DE POLICE

ENTRAVE AUX ACTIONS HUMANITAIRES

Durant l'année, nous avons observé un renforcement dans l'entrave à l'aide associative, notamment en ce qui concerne les distributions. Si les expulsions à Grande-Synthe demeurent moins nombreuses qu'à Calais, elles ont augmenté en 2023, et sont systématiquement suivies de la destruction des lieux de vie, du matériel des personnes et des emplacements de distributions utilisés par les associations non mandatées.

Ainsi, le 13 septembre, l'intégralité de la zone de distribution située le long des rails en bordure du campement principal de la périphérie de Grande-Synthe a été labourée. Il était par la suite impossible d'organiser une distribution, aucune autre zone stable se trouvant à proximité. La préfecture du Nord a ordonné aux associations de se mettre sur une zone désignée, à l'écart et éloignée du campement, sous peine de recevoir une amende et de se faire saisir le véhicule. Quelques mois plus tard, cette "zone désignée" sera à son tour détruite, obligeant les associations à trouver un nouveau lieu pour les distributions.



Crédit : Cyril Catalan

S'ajoute à cela l'intimidation des forces de l'ordre. À Calais, comme à Grande-Synthe, de plus en plus de blocs de béton ou rochers sont installés, ainsi que des grillages, réduisant l'accès des associations aux personnes survivant dans les campements, et complexifiant l'organisation de distributions

alimentaires et non alimentaires. Certaines rues régulièrement empruntées par les associations (rue de Judée, rue des Huttes, etc.) ont été interdites à la circulation en dehors des riverain-es ou ont été munies de dispositifs compliquant le stationnement.

MILITARISATION DE LA FRONTIÈRE

À partir de la fin de l'hiver 2022, nous avons commencé à rencontrer davantage de personnes qui n'étaient pas mouillées, car leurs tentatives de traversée étaient empêchées par la police avant même d'entrer dans l'eau : les personnes sont repérées et sont escortées en dehors des plages ou des dunes, jusqu'aux gares ou arrêts de bus. Il y a également eu une multiplication des témoignages de violences sur les plages : usage de gaz lacrymogènes, coups et insultes, bateaux percés sur terre et en mer par la police, laquelle est de plus en plus équipée pour intercepter les personnes tentant de traverser la Manche (avec des caméras infrarouges, des drones, des buggies etc.)

Nous avons contacté à plusieurs reprises l'IGPN, l'IGGN et la Défenseure des droits (DDD) concernant des violences policières sur les plages, notamment après que des personnes ont été blessées par des tirs de Flash-Ball et de LBD¹³. Plusieurs intimidations de nos équipes par les forces de l'ordre ont également eu lieu, dont le braquage par arme à feu d'un de nos salariés lors d'une

maraude le long du littoral le 4 mars, ainsi qu'un contrôle abusif d'un de nos salariés filmant un contrôle au faciès à la gare de Dunkerque le 20 décembre 2023. Au total, nous avons réalisé 15 saisines DDD pour signaler des violences policières, principalement à l'encontre de personnes exilées sur les plages.

Les municipalités locales justifient ces mesures et considèrent que la police peut utiliser tous les moyens à sa disposition pour empêcher les personnes de traverser afin de sauver leur vie. Le hashtag #SauverDesVies utilisé par la police sur les réseaux sociaux illustre ce positionnement.

Nous avons également observé davantage d'obstacles empêchant les personnes exilées de se déplacer localement, avec une augmentation des contrôles dans les gares ferroviaires ou routières entre Calais, Dunkerque, Boulogne et Lille, notamment de la part de la PAF, entraînant davantage d'interpellations et de cas de violences.

13. Lanceur de balles de défense



Crédit : Cyril Catalan

PLAIDOYER

Au sein de nos activités de plaidoyer à la frontière, les actions en justice continuent à prendre une place importante. Ainsi, nous avons continué à travailler sur plusieurs dossiers entamés les années précédentes, tout en développant de nouveaux chantiers.

DÉPÔT DE PLAINE SUITE AU NAUFRAGE DANS LA MANCHE DU 24 NOVEMBRE 2021

Pour rappel, en décembre 2022, nous avons déposé plainte contre X et contre Monsieur le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, Monsieur le directeur du CROSS GRIS NEZ, Madame la directrice de Her Majesty's Coastguards, pour des faits commis dans la nuit du 23 au 24 novembre 2021, en tout cas sur territoire national et depuis temps non prescrit, et constitutifs des délits suivants : homicide involontaire et omission de porter secours ; ainsi que contre tout autre auteur, co-auteur ou complice que l'enquête viendrait à déterminer.

Nous nous étions constitué-es partie civile aux côtés de trois familles de victimes, mais cela nous a été refusé sur le motif que nous n'étions pas des victimes directes. Nous avons fait appel de cette décision et aurons une audience devant la Cour de cassation en 2024. En février 2023, nous avons déposé une demande préalable pour une requête indemnitaire auprès du Tribunal administratif avec trois familles de victimes et la Ligue des Droits de l'Homme, aux côtés du cabinet Vigo et du cabinet de Jessica Lescs, avec le soutien de l'association Intérêt à Agir. Puis, durant l'année, nous avons continué à travailler sur la formulation de la requête, chiffrant le préjudice de toutes les parties prenantes, afin de pouvoir la déposer début 2024.

La requête a aussi pour objectif de montrer la carence de l'État dans ses obligations de porter assistance, et dans son obligation de moyens et de résultats.

REQUÊTE EN ANNULATION DES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX ANTI- DISTRIBUTION À CALAIS

Pour rappel, en 2020, nous avons déposé une requête en annulation des arrêtés de la préfecture du Pas-de-Calais interdisant aux associations non mandatées par l'État de distribuer repas et boissons avec des membres de l'interassociation de Calais et le cabinet SPINOSI. Le 12 octobre 2022, nous avons obtenu l'annulation de 3 de ces arrêtés anti-distribution, dont le renouvellement a été stoppé, devant le TA de Lille. Deux mois plus tard, le Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer faisait appel de cette décision auprès de la Cour Administrative d'Appel de Douai. Le 5 juillet 2023, les associations ont formulé et transmis une réponse auprès de la Cour. Depuis, aucune date d'audience n'a été annoncée.



Crédit :Cyril Catalan

CONTENTIEUX CONCERNANT L'ACCÈS À L'EAU

Prenant inspiration sur le plaidoyer mené à Ouistreham sur l'accès à l'eau, nous avons réalisé un diagnostic pour le campement proche de Grande-Synthe, avec Solidarités International, Médecins du Monde et le Refugee Women's Centre, et souhaitons lancer un contentieux en mars 2024. En décembre, suite à notre action en inter association, et après de nombreux e-mails et courriers laissés sans réponse, un début de contact s'est mis en place avec la Communauté urbaine de Dunkerque, qui a finalement réinstallé une benne et un point d'eau. Bien qu'il s'agisse d'un progrès, cela reste insuffisant et un nouveau diagnostic est nécessaire pour relancer une action. L'accès à des douches et sanitaires est toujours refusé, et à nouveau, ce sont les associations qui tentent de pallier ces manques. L'association ROOTS amène et remplit des cuves et

entretient le point d'eau, et la Croix-Rouge réalise des allers-retours pour des douches (contrat avec la Mairie de Mardyck qui prête un gymnase deux fois par semaine).

"CALAIS PLOUBELLE"

En interasso et à travers la Commission plaidoyer de la PSM¹⁴, nous nous impliquons dans le collectif citoyen Calais ploubelle, qui a pour objectif de pousser à l'installation de poubelles sur les campements et la mise en place d'un circuit de collectes par les pouvoirs publics. Des collectes de déchets sur les campements sont organisées tous les derniers samedis du mois, et tous les samedis en juillet et en août. L'objectif est aussi d'impliquer les citoyen-nés locaux-les et de sensibiliser le voisinage. Un contentieux est prévu en 2024.

14. Plateforme des Soutiens aux Migrant-es



Crédit : Pablo Gubitsh

“CALENA”

Lancé en 2022 grâce à un soutien de la Fondation de France, le projet de plaidoyer Calena est mené en interassociation à Calais et Grande-Synthe et coordonné par une salariée dédiée. En 2023, ce projet a permis la capitalisation des données de terrain entre les associations et le renforcement des capacités des associations et des équipes de terrain par le biais de formations dédiées à la problématique de la traite des êtres humains et de l'emprise des mineur-es en errance.

L'objectif de ce projet est de rendre compte de la spécificité de la situation des MNA dans le nord de la France afin d'obtenir, à terme, une réponse adaptée à leur situation. Ce que nous observons, c'est qu'une grande partie des mineur-es que nous rencontrons n'ont pas eu accès à l'information leur permettant de se stabiliser en France via le processus classique de l'évaluation de la minorité.

Ils sont (presque) tous à la frontière avec pour but de rejoindre l'Angleterre. Cela implique que les acteurs opérationnels associatifs doivent redoubler d'effort pour s'assurer de rencontrer l'intégralité de ces jeunes pour leur donner une information fiable sur leurs possibilités de se stabiliser en France ou de rejoindre le processus compliqué de réunification familiale en Angleterre, plutôt que de risquer leurs vies en traversant la Manche illégalement.

À cette difficulté s'ajoute celle, peu visible, des situations d'exploitation et de traite dans lesquelles ces jeunes isolé-es se trouvent, expliquant qu'il soit très difficile de faire adhérer les jeunes aux mécanismes de protection. En effet, les systèmes de traites et d'exploitation mettent les jeunes sous une emprise qui est difficile à identifier, tant par les jeunes eux-mêmes que par les acteurs associatifs.

Le projet Calena a permis d'étendre la connaissance de cette problématique auprès d'acteurs de terrain non spécialisés dans la protection de l'enfance et d'inscrire la situation spécifique de ces jeunes dans des instances de réflexions omettant souvent cette réalité, faute de connaissance et de données de terrain.

En parallèle, cela permet une représentation des associations et une coordination de celles-ci lors de moments plus institutionnels tels que des rencontres avec les acteurs de la protection de l'enfance du département ou avec des partenaires comme l'Unicef.

CALAIS APPEAL

L'année 2023 aura permis la création du Calais Appeal, un consortium d'associations œuvrant à la frontière franco-britannique et issu de la fusion entre deux structures informelles antérieures (Calais Common Initiative et une autre initiative nommée Calais Appeal). Rassemblées autour de valeurs communes, les 7 organisations membres : Auberge des Migrants, Calais Food Collective, Collective Aid, Project Play, Refugee Community Kitchen, Refugee Women's Centre et Utopia 56, ont rédigé au début de l'année, un protocole d'accord posant les fondations de la structure placée sous le parapluie administratif et financier de l'Auberge des Migrants.

ATLAS DES VILLES NON ACCUEILLANTES

Enfin, nous avons entamé un partenariat avec des chercheur-ses, notamment géographes, de Sciences Politiques, qui souhaitent créer un atlas des villes non accueillantes et vont réaliser une cartographie des appels de détresse que nous recevons – en plus de projets avec d'autres acteurs comme Human Rights Observers pour une cartographie des expulsions ou avec Channel Info Project pour une cartographie du New Arrival Guide.

Le Calais Appeal a pour objet de réunir les forces de chaque association autour de trois enjeux majeurs que sont : la recherche de financements et le capacity-building, la communication et le plaidoyer, et le welfare et le safeguarding.

Afin de développer ces trois axes, le consortium a créé trois postes rémunérés. L'objectif du Calais Appeal est également de s'entraider et de trouver des solutions communes aux difficultés auxquelles nous pouvons faire face. Ensemble, nous nous sommes notamment organisés pour apporter une solution au retrait progressif de l'association Collective Aid dans la distribution d'items non alimentaires.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE :

5 COORDINATRICES SALARIÉES

1 CHARGÉ DE MISSION / 2 STAGIAIRE LONG-TERME (1 PAR ANTENNES)

250 BÉNÉVOLES / 34 HÉBERGEUR-SSES SOLIDAIRES

LILLE

À Lille, nous sommes spécialisés dans l'accompagnement et l'hébergement des mineur-es non accompagné-es. La maison d'accueil constitue le cœur de l'antenne : à sa création, elle avait pour objectif de servir de lieu de répit pour les MNA en errance dans les campements à la frontière franco-britannique. Afin qu'ils puissent se reposer, bénéficier des informations nécessaires sur les démarches possibles en France, sur les voies légales de passage en Angleterre, mais aussi sur les risques liés à un passage par une voie illégale ou encore les possibilités d'établissement en France.

Alors que de plus en plus de jeunes se retrouvaient en situation de rue à Lille, davantage de places dans la maison ont été mises à dispositions. Faute de place, un campement a dû être installé, lequel n'a cessé de grandir toute l'année, jusqu'au mois de décembre, où une collaboration avec les paroisses de la métropole a permis de mettre ces jeunes à l'abri pour l'hiver.

En dépit de tous les résultats positifs de la maison, un choix difficile a été fait à la fin de l'année 2023, celui de la fermer en 2024 : pour des raisons de budget et pour rééquilibrer l'aide que nous apportons à l'entièreté des jeunes se trouvant à la rue à Lille.



294
MNA
hébergé-es

12 000
nuitées
d'hébergements solidaire
(court terme, long terme,
et en paroisse)

2 900
nuitées
d'hébergements
long terme
(maison)

338
MNA
rencontré-es
dont 15 filles

50
maraudes

+ DE 100
bénévoles

5 940
repas
distribués

300
tentes
distribuées

30
hébergeur-es
solidaires

500
couvertures +
sacs de couchage
distribués



LA MAISON D'ACCUEIL

Crédit : Félix Vanderdonck

L'HÉBERGEMENT DANS LA MAISON

La maison accueille deux profils de jeunes rencontrés dans le Grand Nord (Calais, Grande-Synthe et Lille) :

- Les MNA en errance dans les campements à la frontière franco-britannique qui souhaitent accéder à un hébergement. Plus précisément, celles et ceux n'ayant pas pu accéder à une mise à l'abri via les services des départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que les mineur-es se retrouvant en situation de détresse immédiate dans les campements (ex : menaces, exploitation sexuelle, etc.)
- Les MNA en recours pour la reconnaissance de leur minorité à Lille qui n'ont pas de solution d'hébergement et dorment dans la rue.

Les modalités d'inclusion au sein de la maison, décidées en décembre 2022, sont toujours en application :

- 6 places pour les MNA en recours (quelques jours à plusieurs mois, jusqu'à la reconnaissance de minorité ou l'inclusion dans les lieux d'hébergement de l'association Centre de la Réconciliation)
- 4 places pour les MNA en recours qui dorment en tentes à Lille 3 jours)
- 4 places pour les jeunes venant des campements de Calais et Grande-Synthe (4 jours à 1 mois)

La répartition demeure cependant flexible et adaptable, s'il y a plus d'inclusions en provenance de Calais et de Grande-Synthe, dans ce cas les équipes peuvent arrêter les inclusions en urgence pour les mineurs de Lille, et inversement.

Le protocole d'entrée des jeunes en provenance de la frontière n'a pas changé, de même que le fonctionnement de l'astreinte. L'équipe de Lille est en lien avec les équipes de Calais et Grande-Synthe lors d'un refus de mise à l'abri pour un-e ou plusieurs jeune(s) et se rejoignent à mi-chemin pour que les jeunes puissent venir à la maison. Les équipes de la Croix Rouge à la frontière

L'ACCUEIL DE JOUR DANS LA MAISON

La maison est ouverte de 14h à 20h les mercredis, jeudis et vendredis, aux jeunes dormant en tente à Lille. Ces derniers peuvent s'y reposer, jouer et échanger avec les autres jeunes, profiter des activités organisées par les bénévoles et d'autres associations partenaires. Ils y retrouvent également l'équipe d'Utopia 56 qui assure le suivi et peut donc faire un point sur leur situation et leurs démarches, demander une carte SIM, des affaires (vêtements, sacs, produits d'hygiène, etc.), etc. La maison constitue l'un des seuls cadres reposant et sécurisant pour les

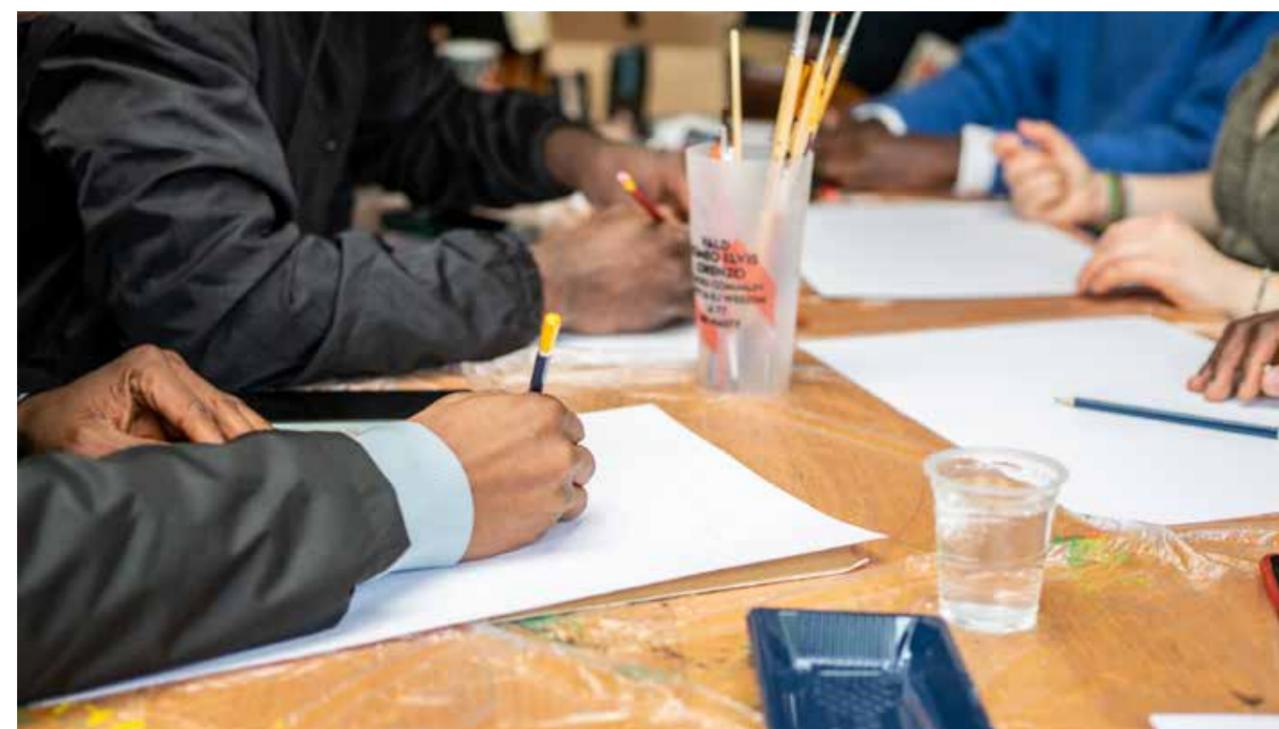
nous adressent également des jeunes dont la mise à l'abri a été refusée.

La vie collective au sein de la maison est désormais bien structurée : les jeunes partagent le repas ensemble le soir et suivent un planning hebdomadaire pour les tâches ménagères. Nous réalisons des réunions bi-mensuelles avec les jeunes.

jeunes qui n'ont pas beaucoup d'autres lieux où se rendre en journée.

Diverses activités sont organisées au sein de la maison : soutien scolaire le mardi, mercredi et vendredi de 18h à 20h par des bénévoles, lien social le jeudi par l'association Entourage, etc. ; ainsi qu'en dehors de la maison avec les associations le Spartak Lillois, le Camion, l'IRTS¹⁵, etc.

15. Institut Régional du Travail Social



Crédit : Fransceco Petiot

LES LIMITES DE LA MAISON

Début décembre 2023, près de 75 jeunes vivaient dans un campement à Lille-Sud. Grâce à l'aide de plus d'une dizaine de paroisses, ils ont pu quitter ce campement dans lequel ils étaient pour certains depuis plusieurs mois. Jusqu'au 15 avril 2024, ces jeunes sont ainsi hébergés chaque nuit dans des paroisses. L'accueil minimum demandé est un toit pour la nuit (20h - 8/9h) et un accès à des toilettes, mais certains lieux offrent aussi des douches, repas et leur permettent de rester plus longtemps.

BILAN DE L'ANTENNE ET RÉÉCRITURE DU PROJET

En 2023, la maison a permis d'accueillir 159 jeunes - tous garçons - pour au moins une nuit :

- 42 mineurs du littoral, dont 33 de Calais et 9 de Grande-Synthe pour une durée moyenne de 4 nuits.
- 117 jeunes en recours, dont 76 hébergés jusqu'à une solution stable (Centre de la Réconciliation ou hébergement solidaire) ou l'audience devant le juge des enfants, pour une durée moyenne de 2 mois. Les 41 restants ont été hébergés d'urgence pour une durée moyenne de 8 jours chacun, avant de retourner en tente, faute de solutions.

Au total, 87 audiences ont eu lieu durant l'année, avec un taux de reconnaissance de minorité de 80% : 70 jeunes ont été reconnus mineurs cette année. Fin décembre, nous accompagnons 121 jeunes en recours. Iels sont hébergés dans la maison, chez des hébergeur-es solidaires, dans les paroisses accueillantes pour l'hiver, dans l'une des deux maisons du Centre de la

Réconciliation ou par leurs propres moyens. En dépit de tous les résultats positifs de la maison, un choix difficile a été fait à la fin de l'année 2023, celui de la fermer en 2024. Ce choix a été motivé par plusieurs éléments :

-> Un projet inadapté à l'ampleur des besoins à Lille :

Alors que le projet initial d'une maison de répit pour les jeunes du littoral avait déjà évolué en maison d'accueil pour les jeunes en recours à Lille, nous avons dû faire face à une importante augmentation du nombre de jeunes en recours contraints de survivre à la rue en 2023. Héberger une douzaine de jeunes à la fois, alors que plus de 75 jeunes dormaient dans un parc, aura fini de nous convaincre qu'il fallait changer de formule, afin d'apporter une aide équitable à tous.

Un investissement financier et humain conséquent

La gestion d'une maison implique également un investissement des équipes permanent, sur une modalité de 24h/24, 7 jours/7. Cela

représente donc une charge considérable pour les équipes, qui se voient dans l'incapacité d'aider convenablement les nombreux jeunes en campement. Cette maison implique également des coûts conséquents, qui semblent en décalage avec la réalité des besoins auxquels nous faisons face,

Nos objectifs pour l'année 2024 sont donc de recentrer les activités de l'équipe de Lille autour des jeunes en recours à Lille avec l'ouverture d'un accueil de jour pour MNA, afin d'améliorer leur suivi et de leur proposer un lieu adapté durant la journée, tout en nous employant à prolonger notre récente collaboration avec les paroisses hébergeantes et à re-dynamiser notre réseau d'hébergeur-es solidaires.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE :

3 COORDINATRICES SALARIÉES
1 VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE / PLUSIEURS STAGIAIRES
100 BÉNÉVOLES

Crédit : Félix Vanderdonckt



PARIS

Par sa qualité de capitale, la ville de Paris attire de nombreuses personnes exilées, auxquelles s'opposent des politiques d'accueil par le trottoir. Les dispositifs d'hébergement d'urgence étant complètement saturés, de nombreuses personnes se voient dans l'obligation de vivre dans la rue, faute de prise en charge par l'État.

Grâce à la mobilisation de nombreux·ses bénévoles et hébergeur·ses solidaire, l'antenne parisienne d'Utopia 56 accompagne et vient en soutien à divers types de publics :

- Mineur·es Non Accompagné·es
- Familles, femmes seules et couples
- Hommes isolés





Crédit : Pauline Tournier

ORIENTATION, ACCOMPAGNEMENT ET HÉBERGEMENT DES MINEUR-ES NON ACCOMPAGNÉ-ES

L'année 2023 a été particulièrement difficile avec un accroissement significatif du nombre de jeunes en recours en situation de rue à Paris, sans qu'aucune volonté politique n'existe pour apporter une réponse à cette situation : aucune opération de mise à l'abri par les pouvoirs publics n'a été réalisée entre décembre 2022 et octobre 2023, contraignant de nombreux jeunes à survivre dans des campements épars, livrés à eux-mêmes, dans des conditions de grande précarité.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE DISTRIBUTION, D'ORIENTATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

AMNA

Durant toute l'année, nous avons continué de réaliser notre mission d'accueil et d'orientation des jeunes en sortie de dispositif d'évaluation de la minorité, géré par France Terre d'Asile (AMNA) pour la Ville de Paris, à raison de six fois par semaine.

Cette année, nous avons rencontré deux fois plus de jeunes dont la minorité a été contestée qu'en 2022 : 3 531 jeunes en 2023, contre 1 806 en 2022. Si nous observons une augmentation progressive depuis le début de l'année, cette dernière a surtout été visible à partir de septembre, avec plus de 100 jeunes remis-es à la rue par semaine après évaluation.



Crédit : Pauline Tournier

PERMANENCE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX

Jusqu'à mi-décembre, nous avons continué notre mission d'accueil en soirée sur le parvis de l'Hôtel de Ville, rencontrant en moyenne 10 jeunes par soir. Durant l'année, nous avons rencontré 3 801 jeunes au cours de cette mission, dont 544 primo-arrivant-es, que nous avons accompagné-es au commissariat pour demander une prise en charge pré-évaluation. Mais pour faire face à l'augmentation du nombre de jeunes, et dans l'incapacité de poursuivre correctement notre accompagnement, nous avons fait évoluer notre manière d'intervenir auprès de ces jeunes, en scindant la mission en deux :

- une permanence d'information et d'orientation deux soirs par semaine à Hôtel de Ville pour les MNA, pendant laquelle nous accompagnons aussi les primo-arrivant-es au commissariat.
- une maraude mobile véhiculée en moyenne 3 à 5 soirs par semaine, afin d'aller vers les jeunes sur leurs lieux de vie pour leur distribuer thé/café, matériel de mise à l'abri et produits non ali-

mentaires, ainsi que pour identifier leurs besoins et conserver le lien. L'équipe de maraude accompagne également au commissariat si elle rencontre de jeunes primo-arrivant-es. Nous rencontrons environ 200 jeunes chaque semaine via nos maraudes.

Ce format nous permet ainsi de mieux répondre aux besoins individuels, tout en permettant aux équipes de ne pas être dépassées par l'afflux de demandes, comme c'était le cas précédemment.

Fin 2023, nous venons en soutien régulièrement à plus de 500 jeunes en recours répartis sur une dizaine de lieux de vie dans Paris. Tout au long de l'année, nous avons distribué plus de 1 220 tentes et plus de 6 000 couvertures aux jeunes. Chaque jeune que nous rencontrons est ajouté dans une conversation WhatsApp où nous diffusons de diverses informations. Fin 2023, nous avons une conversation active comptant près de 800 jeunes.

PERMANENCE SOIN / JURIDIQUE

À partir de juillet, suite à la fermeture de notre hébergement d'urgence alternatif (LU) dans lequel MdM tenait hebdomadairement une permanence d'orientation et du suivi médical/psy, nous avons décidé de mettre en place une permanence commune dans un lieu extérieur. Des équipes du Barreau de Paris Solidarité et de la Croix Rouge se sont ensuite greffées à nous, ainsi que l'association Serve the City distribuant des petits-déjeuners.

Pendant celle-ci, nous assurons un lien social avec les jeunes, faisons du lien juridique et distribuons des vêtements. Nous aidons à réaliser les attestations que les jeunes transmettent à leur avocat en amont des audiences : joint au dossier, ce document atteste de la situation du jeune (nombre de temps en situation de rue, état de santé, etc.) et de son lien avec



Crédit : Pauline Tournier



Crédit : Pauline Tournier

Utopia 56. Nous y informons également les jeunes qui rentrent dans les critères de leur droit à lancer des référés liberté et demander la reprise de l'accueil provisoire d'urgence.

En moyenne, 200 jeunes viennent par semaine à cette permanence. En plus de centraliser plusieurs acteurs et de proposer un soutien pluridisciplinaire aux jeunes, cette permanence nous a permis de regrouper les jeunes et de ne pas les perdre à une période durant laquelle le harcèlement policier et la dispersion forcée des jeunes se sont intensifiés.

PERMANENCE D'ORIENTATION ADMINISTRATIVE

Chaque mercredi soir, nous tenons également une permanence d'orientation administrative ouverte à tous-tes les jeunes qui ont des questions sur le recours, les prises

de rendez-vous aux ambassades, la création de carte consulaire, etc. Entre mai et fin décembre, nous avons :

- rencontré et aidé 386 jeunes
- briefé 234 jeunes en vue de leur audience devant le juge des enfants
- réalisé 70 démarches auprès des ambassades et consulats : cela représente 21 cartes consulaires ivoiriennes, 11 passeports ivoiriens, 36 cartes consulaires guinéennes, 1 carte consulaire République dominicaine du Congo et 1 légalisation.

Nous accompagnons parfois aux audiences les jeunes filles, ainsi qu'au cas par cas les jeunes à l'hôpital, aux ambassades et consulats, en fonction des situations et des présences requises de personnes majeures et/ou francophones afin de lever les blocages administratifs et permettre l'accès aux services cités.



Crédit : Pauline Tournier

PARCOURS SCOLAIRE, ACTIVITÉS SOCIALES, CULTURELLES, FESTIVES ET SPORTIVES

Tout au long de l'année, des cours de français, mathématiques et sciences sont donnés aux jeunes non scolarisés intéressés les mercredis et samedis après-midi dans une salle prêtée à proximité du quartier de Laumière à Paris. Ils sont organisés en plusieurs niveaux (alphabétisation, niveau 1, etc.). Des sorties scolaires sont également organisées. Durant l'année, le nombre de jeunes assistant aux cours a augmenté, reflétant l'augmentation générale : environ 30 jeunes de janvier à avril, environ 70 jeunes de mai à août, entre 80 et 120 jeunes de septembre à décembre.

Enfin, durant l'année, nous organisons des activités sociales, culturelles, festives ou sportives rassemblant les jeunes, à l'occasion d'événements spécifiques (Noël, Ramadan, Coupe d'Afrique des Nations de football, etc.) ou non.



Crédit : Pauline Tournier

ACTIVITÉS DE PLAIDOYER

ABSENCE DE PRISE EN CHARGE INSTITUTIONNELLE

Malgré de nombreuses expulsions de campements tout du long de l'année, aucune mise à l'abri par les pouvoirs publics n'a été proposée aux jeunes jusqu'en octobre, où des jeunes qui survivaient dans un parc à Belleville ont finalement pu être pris en charge.

Après cette mise à l'abri, les jeunes en recours de minorité ont été orientés dans divers CAES en Ile-de-France. Quelques jours après leur intégration, une grande majorité de jeunes ont reçu une convocation à la préfecture afin de signer une demande de titre de séjour majeur, puis ont été remis à la rue avec comme information "ne veulent pas signer de demande d'asile majeur. Suite à ces remises à la rue, un groupe d'avocat-es s'est formé : une tribune a été lancée, un courrier a été envoyé à la PRIF¹⁶, à la Mairie de Paris et à FTDA¹⁷, et des saisines DDD ont été réalisées en individuel et en groupe. Utopia 56 et TARA ont également déposé plainte contre X pour abus d'autorité, faux et usage de faux. Fin 2023, la plainte n'avait toujours pas été étudiée.

Enfin, plus d'une centaine de référés Liberté ont été déposés au TA de Paris ou dans des départements voisins. Seul le TA de Paris a répondu avec des résultats vraiment mitigés.

Le juge a contraint la Ville de Paris à reprendre l'accueil provisoire d'urgence jusqu'à une décision d'un juge des enfants, pour quelques jeunes, quand il estimait qu'il y avait eu une erreur manifeste de la Ville de

Paris dans le refus de les considérer comme mineurs. Le juge a aussi contraint la préfecture de région à fournir un hébergement d'urgence pour des jeunes avec une vulnérabilité particulière.

En décembre, deux mises à l'abri ont eu lieu suite à l'action de collectifs citoyens par la Mairie de Paris : une première à l'École Saint-Merri suite à l'action d'un collectif de parents d'élèves, puis une seconde par le collectif des jeunes de Belleville soutenu par le CSP¹⁸ du 20^e.

16. Préfecture Régionale d'Ile de France

17. France Terre d'Asile

18. Collectif des sans-papiers

VIOLENCES POLICIÈRES

Tout au long de l'année, nous avons documenté de nombreux cas de répression et de violences policières à l'encontre des jeunes, physique et/ou verbale, ainsi que d'entrave aux droits.

Au travers d'alertes, nous n'avons cessé de dénoncer le harcèlement policier à l'encontre des jeunes lorsque nous en étions témoins ou que nous en recevions des signalements crédibles.

Ces violences dépassent de loin la "bavure policière" et s'inscrivent dans une politique générale d'intimidation et de dissuasion.

DÉGRADATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ

La situation de vie à la rue, additionné à de nombreux facteurs antécédents, a entraîné chez la plupart des jeunes un état de fatigue extrême et une détresse psychologique profonde, bien au-delà de ce que nous avons jamais observé auparavant. Nous sommes profondément préoccupé-es par leur santé mentale et leur bien-être. Il est particulièrement alarmant de constater que certains d'entre eux ne parviennent même pas à se procurer un repas par jour, ce qui ne fait qu'aggraver leur vulnérabilité et leur détresse déjà préoccupantes.

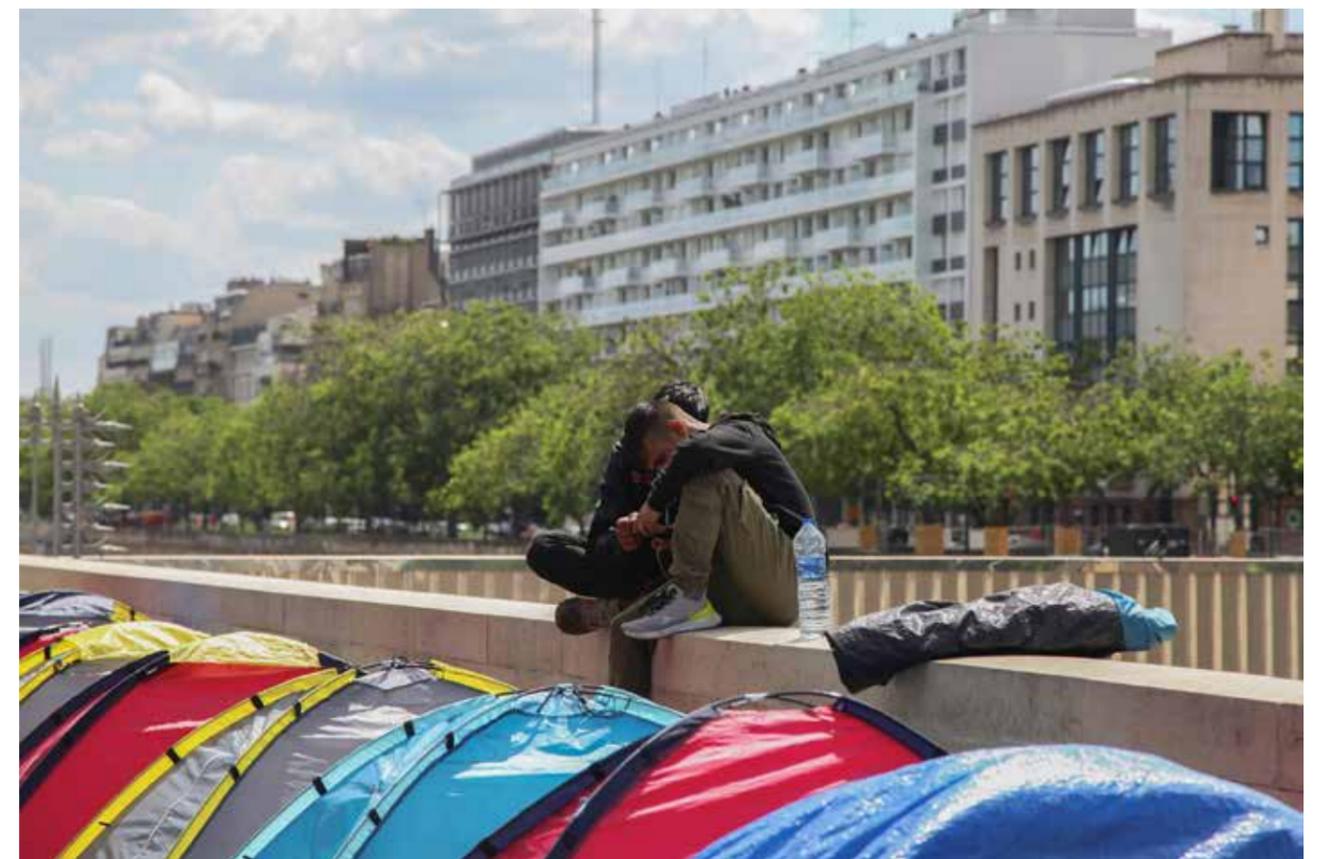
RECENSEMENT DES JEUNES "POST-BASTILLE"

Entre février et avril 2023, nous avons réalisé un recensement des jeunes qui étaient passés par notre installation légale sur la

place de la Bastille entre le 28 mai et le 23 septembre 2022. Nous avons rappelé les 197 jeunes que nous avons enregistrés afin de savoir quelle était leur situation et s'ils avaient été reconnus mineurs :

- 125 jeunes ont été reconnus mineurs
 - 64 jeunes ont été perdus de vue (pas de réponse ou n° de téléphone plus attribué)
 - 3 jeunes avaient quitté la ville avant que leur recours n'aboutisse
 - 5 jeunes étaient toujours en procédure de recours ou en appel

Ainsi, si le dispositif de Bastille avait surtout pour objectif de visibiliser la situation des jeunes, il nous a également permis de faire un suivi plus poussé des jeunes et de pouvoir collecter des données sur l'aboutissement des recours.



Crédit : Flore Judet



Crédit : Pauline Tournier

ENQUÊTE AUPRÈS DES JEUNES EN PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE MINORITÉ À PARIS - ACTION CONTRE LA FAIM

L'ONG ACF, alertée par le nombre grandissant de jeunes en procédure de reconnaissance de minorité, vivant en extrême précarité à Paris, a décidé de mener une enquête auprès de ces jeunes.

Un collectif de plusieurs associations les a aidés, dont Utopia 56, pour documenter la situation de ces jeunes et travailler collectivement à proposer des solutions appropriées, avec les pouvoirs publics. Au total, 128 jeunes garçons et filles ont été interrogés.

Cette enquête a permis l'aboutissement d'un rapport, avec des chiffres très alarmants. Une restitution sera faite aux élu-es de la Ville de Paris, ainsi qu'une action de plaidoyer auprès de la Ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles en 2024.

Le rapport sera présenté également au grand public.

RENCONTRES AVEC ÉLU-ES ET ASSOCIATION MANDATÉE

- Rencontre avec Ian Brossat et Léa Filloche, adjoints à la Mairie de Paris le 6 janvier
- Rencontre avec France Terre d'Asile (AMNA) le 17 février
- Participation à l'atelier des lois avec la France Insoumise "Défendons les droits des mineurs non accompagnés", le 25 mars
- Rencontre avec la Préfecture de région d'Île-de-France le 7 juillet
- Rencontre avec Charlotte Caubel, la secrétaire d'État chargée de l'Enfance, le 31 juillet
- Rencontre avec la Mairie du 20^e, le 11 octobre
- Réalisation d'une maraude devant l'AMNA avec Perrine Goulet et Maud Gatel le 10 octobre

ACTIVITÉS DE VISIBILISATION

OCCUPATION DE L'ÉCOLE ERLANGER

Le 4 avril, 200 jeunes et quatre associations ont décidé de mettre fin à l'errance et à l'insécurité des jeunes en occupant une école désaffectée dans le XVI^e arrondissement appartenant à la Ville de Paris, afin de médiatiser la condition de ces jeunes et demander un hébergement et un accompagnement pluridisciplinaire adapté à leur situation. La Mairie de Paris a déposé une plainte au tribunal, conduisant les associations à comparaître avec quelques jeunes en audience, avec un délibéré attendu le 30 juin.

Crédit : Pauline Tournier



Parallèlement, la situation devenait de plus en plus alarmante. Le lieu d'occupation souffrait d'insalubrité, les jeunes dormaient à même le sol et ne disposaient ni d'eau courante, ni d'électricité. Le nombre de jeunes augmentait, avec l'arrivée de 10 à 20 nouveaux jeunes par jour. Environ 700 jeunes sont passés par cette école.

Plusieurs signalements ont été faits auprès de l'ARS par MDM, MSF, le Samu social et la Croix-Rouge, afin d'alerter sur la situation

préoccupante et l'état psychologique des jeunes. Plus d'une trentaine d'alertes ont été adressées aux institutions par les associations. Une saisine de la DDD a été lancée pour intervenir sur cette situation critique. Plusieurs e-mails d'alerte ont été envoyés auprès des différents ministères, ainsi qu'à la préfecture de région d'IDF et à la Mairie de Paris, afin de trouver des solutions d'hébergement au plus vite pour ces jeunes. À l'exception de la mairie de Paris, indiquant que l'hébergement de ces jeunes ne relevait pas de ces compétences, aucune réponse n'a été donnée.

Des partis et groupuscules d'extrême droite tels que Reconquête, Nemesi et Les Natifs (ancien Génération Identitaire) se sont rassemblés devant l'école, proférant des propos et commettant des actes dégradants et racistes qui mettaient en danger les jeunes et les bénévoles présents. La rumeur d'une possible attaque du GUD²⁰ nous était également parvenue.

20. Groupe union défense : organisation étudiante française d'extrême droite réputée pour ses actions violentes.

Crédit : Vanité parisienne



Crédit photo : Pauline Tournier

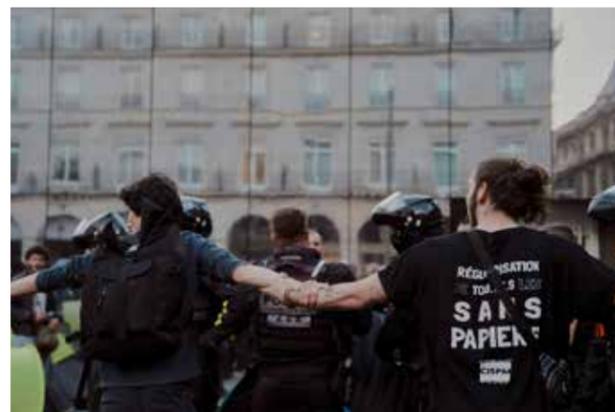
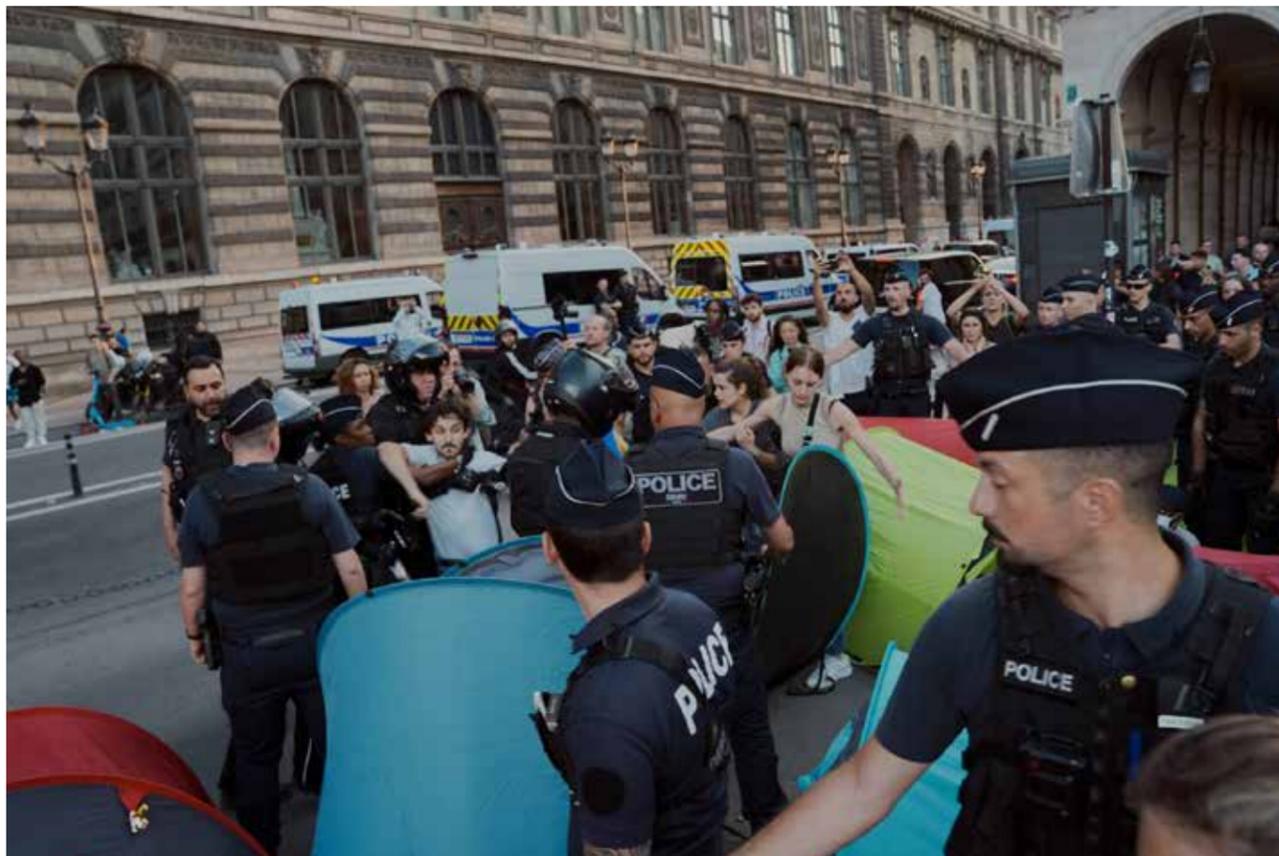
OCCUPATION DE LA PLACE DU PALAIS-ROYAL

Le 20 juin, face à l'absence d'une réponse étatique ou institutionnelle, la menace des groupuscules et la gestion devenue impossible, plus de 480 jeunes soutenus par les associations ont décidé de se rassembler sur la place du Palais Royal, en face du Conseil d'État. Cette action militante pacifique, qui coïncidait avec la Journée mondiale des réfugiés, avait pour objectif de mettre en lumière leur situation occultée au cours des six derniers mois et de réitérer leur demande principale : un hébergement en urgence.

Une heure et demie après l'installation, les forces de l'ordre sont intervenues et ont rassemblé l'ensemble de la manifestation, procédant à des vagues d'assauts régulières pour évacuer la place. La réponse de la Préfecture de Police et du cabinet du Ministre de l'Intérieur s'est caractérisée par la violence, le mutisme et les expulsions : plus de 60 personnes ont été placées en garde à vue ou en

retenue administrative, 10 jeunes ont dû être hospitalisés suite à des coups reçus, tandis que 2 autres ont été conduits aux urgences psychiatriques.

Vers 2h30 du matin, après avoir été escortés par les forces de l'ordre jusqu'à la place de la Bastille, les jeunes se sont retrouvés dans le parc Jules Ferry pour y passer 3 heures de



Crédit photos : Pauline Tournier

repos et manger. A 6 heures du matin, la police était de nouveau présente et escortait les jeunes à la sortie du parc. Cette situation témoigne des difficultés auxquelles sont quotidiennement confrontés les jeunes MNA en recours et met en évidence les obstacles qu'ils rencontrent dans leur quête de solutions concrètes de protection.

Pour finir, les jeunes ont fini par s'installer au parc de Belleville. Le 19 octobre, une évacuation avec mise à l'abri en CAES en Ile-de-France a finalement eu lieu pour 428 jeunes présents, tandis que 40 jeunes sur place n'ont pu en profiter, et qu'entre 40 et 60 jeunes n'étaient pas présents lors de la mise à l'abri.



Crédit : Zoé Perrin

ACTIVITÉS D'HÉBERGEMENT

LIEU D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ALTERNATIF

En mars, nous avons ouvert un lieu d'hébergement d'urgence alternatif (sur le même modèle que les "Acacias" qui permettaient d'héberger des familles, femmes seules et couples) dans le 20^e arrondissement. Dénommé le LU, ce lieu était géré par une équipe de 4 salarié-es pour une capacité maximum de 100 personnes, et était uniquement ouvert en soirée et la nuit pour les jeunes en recours et sans hébergement. Mis à disposition par les propriétaires lors de la vacance avant travaux, le lieu a été ouvert du 6 mars au 4 avril, puis du 12 mai au 27 juin. Durant cette période, 265 jeunes ont pu y être hébergés pour au moins une nuit. Bien qu'étant une solution très précaire, le lieu aura permis d'offrir un abri à de nombreux jeunes, leur permettant de se reposer réellement, leur évitant l'errance durant la nuit et les protégeant du harcèlement policier.

MISE À L'ABRI DES MNA FILLES

Avec l'augmentation du nombre de jeunes filles en recours en situation de rue, et la saturation du programme Accueillons qui les hébergeaient auparavant, nous avons inclus à partir du 2^e semestre 2023 les jeunes filles parmi les bénéficiaires des solutions d'hébergement d'urgence pour les familles, femmes seules et couples. Nous avons ainsi rencontré 74 jeunes filles en recours, nous sollicitant pour 824 demandes de nuitées ; et avons répondu à 650 demandes, concernant 61 jeunes filles.



Crédit : Vanité Parisienne

ORIENTATION, ACCOMPAGNEMENT ET HÉBERGEMENT DES FAMILLES, FEMMES SEULES ET COUPLES

Chaque soir, nous rencontrons lors de notre permanence sur l'hôtel de ville de Paris, les familles, femmes seules et couples qui n'ont pas de solution d'hébergement pour la nuit afin d'essayer de leur fournir une solution d'urgence à la nuitée, ainsi qu'une orientation et un accompagnement pour tenter de les sortir de la rue. Ce rendez-vous quotidien nous permet d'établir suivi et assistance régulière à ce public particulièrement vulnérable.

HÉBERGEMENT D'URGENCE

Grâce à notre réseau d'hébergeur-ses solidaires, de paroisses, de bureaux, de lieux alternatifs et d'associations, nous avons été en mesure de fournir 22 700 nuitées en 2023, soit un taux de demandes pourvues de 61%. En 2022, ce taux ne s'élevait qu'à 44%. Cette hausse s'explique principalement par le développement de "**lieux d'hébergement d'urgence alternatifs** (LHUA)" : de fin novembre 2022 à mi-juin 2023, nous avons hébergé 2 246 personnes pour un total de 10 932 nuitées au sein de notre LHUA "Les Acacias". Cet immeuble - ancien parking fermé en surface avec bureaux - mis à disposition avec la possibilité d'y stocker du matériel et d'y faire de l'hébergement d'urgence, a constitué près de 3/4 de nos capacités d'hébergement d'urgence. Si l'hébergement au sein de ce lieu demeurait précaire,

il n'était envisagé que comme une solution d'urgence et aura permis les derniers mois de ne laisser aucune personne venant nous solliciter sans réponse.

Le fonctionnement du lieu était assuré par une équipe composée de salarié-es et de bénévoles, avec une présence constante pendant les horaires d'ouvertures. Chaque matin, un petit-déjeuner était distribué aux personnes hébergées avec l'aide de l'Armée du Salut et un rangement du lieu était effectué. D'une capacité d'accueil maximale de 90 personnes, le lieu disposait d'un accès à une cuisine, à des sanitaires, ainsi qu'un espace enfant avec des jeux. Les "Acacias" sont rapidement devenus un espace de socialisation permettant de développer le suivi des familles.

Crédit : Zoé Perrin



ORIENTATION ET ACCOMPAGNEMENT

En parallèle de l'hébergement d'urgence, nous continuons d'orienter et accompagner ces personnes afin qu'elles puissent accéder à leurs droits et sortir de leur situation de rue : lien avec les assistant-es social-es, signalement à d'autres structures, réalisation d'attestations de rencontre, lien avec la coordination 115, etc.

Notre permanence quotidienne à l'HDV permet également à d'autres acteurs d'assurer des missions spécifiques : Médecins du Monde assure une permanence médicale chaque lundi ; une équipe de France Terre d'Asile est présente presque tous les soirs de la semaine ; un camion de l'ADSF est présent un mardi sur deux ; Le Barreau de Paris Solidarité assurait une permanence juridique de novembre à décembre dans un local prêté par la Chorba - qui nous fournit la majeure partie des repas que nous distribuons chaque soir - sur orientation de nos équipes.

Crédit: Félix Vanderdonckt



MISE À L'ABRI INSTITUTIONNELLE

Les familles, femmes seules et couples suivies par l'association organisent régulièrement des manifestations devant la mairie de Paris pour pousser la préfecture à déclencher des mises à l'abri. Comme en 2022, nous n'avons mené aucune grande action de visibilité avec ces personnes en 2023, mais avons soutenu leurs nombreuses manifestations spontanées - plus d'une dizaine - en apportant du matériel, en assurant une présence sur place, en aidant au dialogue avec les autorités, etc. La durée de ces manifestations peut considérablement varier, allant de quelques heures à parfois plusieurs semaines et aboutir ou non à des mises à l'abri. Au fil de l'année, les mises à l'abri par les institutions ont conduit de plus en plus à des orientations des personnes en région dans des « SAS d'accueil », officiellement pour « rééquilibrer l'accueil des demandeurs d'asile sur le territoire²¹ ». Dans un contexte d'arrivée des Jeux Olympiques à Paris, ces dispositions semblent plutôt relever d'une "politique de nettoyage social" visant à invisibiliser aux yeux des millions de touristes la situation de ces personnes.



Crédit : Félix Vanderdonckt

ACTION EN JUSTICE

Depuis le 2 décembre 2022, Samy Djemaoun et Roman Sangue, deux avocats au Barreau de Paris, ont saisi massivement le juge des référés du tribunal administratif de Paris afin de pouvoir héberger en urgence des familles dans la rue que nous rencontrons chaque soir.

Ils ont également saisi le Conseil d'État, qui a fait évoluer favorablement sa jurisprudence - ce qui n'avait pas été le cas depuis 10 ans - puisque désormais, ce dernier exige non seulement un hébergement d'urgence, mais qui présente également les caractéristiques d'être pérenne, adapté et assorti d'un accompagnement social.

Tout au long de l'année, nous avons pu mettre en place des process ensemble : ainsi, les équipes d'Utopia 56 identifient les familles dont la situation et le profil peuvent correspondre aux critères des référés Liberté, leur demandent si elles sont intéressées et transmettent leurs informations aux avocats.

Leur travail bénévole a été récompensé le 9 octobre 2023 par le Barreau de Paris qui leur a remis le prix Pro Bono. Fin décembre 2023, les deux avocats avaient déjà gagné 200 référés et permis à tout autant de familles d'être hébergées.

21. "Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés 2021-2023", p. 17, ministère de l'Intérieur, décembre 2020.



Crédit : Pauline Tournier

ORIENTATION, INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES HOMMES ISOLÉS

Depuis plusieurs années, nous apportons un soutien aux hommes isolés, qui peinent à avoir accès à une aide, car considérés comme les moins vulnérables parmi les populations à la rue. Nous dispensons un soutien qui demeure élémentaire, en comparaison de celui que nous délivrons aux femmes seules, familles ou mineur-es non accompagnés-es.

Depuis l'évacuation du campement de Saint-Denis - où étaient installés plus de 2 000 hommes seuls - en novembre 2020, il n'existe plus de "lieu de vie principal". Ces derniers sont invisibilisés dans des lieux de

vie épars, avec un accès restreint à l'information. Nos actions auprès de ces hommes s'inscrivent dans une démarche "d'aller vers", via des maraudes d'information et d'orientation à des points fixes stratégiques où ils se rendent pour bénéficier d'un service précis durant la journée ou en soirée, et des maraudes de distribution mobiles durant la nuit, notamment sur leurs lieux de vie. En 2023, il existait une quinzaine de lieux de vie répartis dans Paris, comprenant chacun une dizaine de personnes au minimum. Nous veillons à être attentifs-ves à la création de nouveaux lieux, réalisant régulièrement des maraudes exploratoires.

MARAUDE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

En 2023, nous réalisons cinq maraudes d'information et d'orientation hebdomadaire. Chaque semaine, nous rencontrons en moyenne 200 personnes lors de nos maraudes d'information et d'orientation. Lors de chaque maraude, nous informons, orientons et conseillons selon leurs besoins et leur situation. Nous leur facilitons l'accès aux services publics, référençons ou signalons directement des situations ou vulnérabilités précises à d'autres acteurs spécialisés (FTDA, Réfugiés Bienvenue, maraudes urgence psy, MUS²², UASA²³, etc.), aidons à la prise de rendez-vous et accompagnons si besoin, etc. Nous leur demandons quels sont leurs besoins en termes de produits non alimentaires (vêtements, couvertures, produits d'hygiène, etc.), prenons leur numéro afin de pouvoir les recontacter pour suivre leur situation, répondre à d'autres demandes et enfin leur amener les affaires demandées lors de nos maraudes véhiculées.

22. Mission d'Urgence Sociale

23. Unité d'Assistance aux Sans-Abri

24. Caisses d'Allocations familiales

25. Allocation de demandeur d'asile



Crédit : Félix Vanderdonckt

MARAUDE DE DISTRIBUTION

Nous réalisons en moyenne cinq maraudes de distribution hebdomadaire en fonction du nombre de bénévoles disponibles, durant lesquels nous rencontrons en moyenne 400 personnes par semaine. En amont, nous dessinons des circuits afin de garantir que nous passions dans chaque lieu de vie connu au moins une fois par semaine. Nous apportons les commandes de matériel préparées pour les hommes rencontrés lors des maraudes d'information. En plus de répondre aux besoins de première nécessité, ces maraudes permettent d'entretenir un lien et de rompre leur isolement.

PERMANENCE ADMINISTRATIVE

Chaque mardi, nous tenons une permanence administrative élémentaire sur rendez-vous au café associatif "Tout Autre Chose". Les demandes peuvent être diverses : déclaration de changement d'adresse, ouverture d'un compte CAF²⁴, ouverture d'un compte pôle emploi, demande de domiciliation, perte de carte de séjour ou de carte ADA²⁵, changement de numéro de téléphone, ouverture d'un compte en banque, etc. Pour toutes demandes nécessitant plus d'expertise, nous réorientons vers des acteurs spécialisés. Ces permanences accueillent 10 personnes maximum, afin de permettre un accompagnement de qualité. Lorsque les besoins sont trop nombreux, nous organisons une seconde permanence le jeudi après-midi à la bibliothèque Vaclav Havel.

PLAIDOYER

En parallèle de nos actions quotidiennes, nous continuons à dénoncer les manquements et entraves que nous constatons et observons. Nous continuons à mener des actions en justice lorsque cela est possible et/ou nécessaire. À partir de l'été 2023, notre plaidoyer s'est beaucoup recentré sur les conséquences des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pour les personnes que nous accompagnons.

SAISINES DDD ET SIGNALEMENTS IGPN/IGGN

Durant l'année, nous avons réalisé 3 saisines à la DDD et signalements IGPN/IGGN :

- un signalement suite à la vidéo montrant des CRS à Stalingrad gazant des affaires "abandonnées"
- un signalement concernant les violences policières pendant l'action menée à Palais Royal
- un signalement au sujet de violences policières à l'encontre des MNA en décembre.

DÉPÔT DE PLAINTÉ CONTRE X SUITE À L'INCENDIE SUR LE CAMPÉMENT DE PORTE DES LILAS À PARIS

La plainte collective que nous avons déposée pour tentative d'homicide volontaire en mars 2022, suite à l'incendie survenu le 24 février sur le campement situé dans le tunnel Sigmund Freud où étaient installées près de 200 personnes a été classée sans suite en 2023. Nous n'avons pas souhaité faire appel de la décision.

SUSPENSION DE L'ARRÊTÉ ANTI-DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES À PARIS

Par un arrêté le 9 octobre 2023, le préfet de police a interdit les distributions alimentaires à Paris du mardi 10 octobre 2023 au vendredi 10 novembre 2023 dans un secteur délimité. Avec l'aide de l'avocat Sammy Dje-maoun, nous avons saisi le juge des référés du tribunal administratif de Paris, afin que l'exécution de l'arrêté soit suspendue.

Le 17 octobre 2023, le juge a ordonné la suspension de l'arrêté.

LE COLLECTIF "LE REVERS DE LA MÉDAILLE"

À l'approche des Jeux Olympiques de Paris en 2024, le collectif "le revers de la médaille" s'est créé, regroupant plus de 100 associations et fédérations agissant auprès de personnes en situation d'exclusion et de précarité. Son action consiste à sensibiliser, solliciter et collaborer avec les pouvoirs publics, mais aussi l'ensemble de l'écosystème engagé pour les JO, afin de s'assurer de



Crédit : Ophélie Loubat

l'élaboration, de la mise en place et du suivi d'une politique à la hauteur de la question sociale.

Le 30 octobre 2023, nous avons ainsi publié une lettre ouverte interpellant le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, les élu·es et pouvoirs publics, les sponsors et partenaires des Jeux, sur les risques qui pèsent sur les populations en situation d'exclusion et de précarité.

Au sein du collectif, nous avons tenu un rôle actif, participant aux réunions hebdomadaires et à l'élaboration de la stratégie, ainsi qu'aux rencontres officielles avec le Comité des Jeux Olympiques et la Mairie de Paris, tout en relayant la communication et en répondant aux sollicitations des journalistes. Nous avons également contribué avec nos données à l'élaboration du rapport "1 an de nettoyage social avant les JOP 2024" qui sortira en 2024. Enfin, nous avons surtout joué un rôle dans la mobilisation de bénévoles pour participer aux actions.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE :

3 COORDINATEUR·ICES SALARIÉ·ES :
RH ET ADMINISTRATIF / COMMUNICATION ET PARTENARIATS / PLAIDOYER
3 CHARGÉ·ES DE MISSION : LOGISTIQUE / MNA / MOBILISATION CITOYENNE
15 VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE ET DE NOMBREUX·SES STAGIAIRES
1400 BÉNÉVOLES / 273 HÉBERGEUR·SES SOLIDAIRES

RENNES

À Rennes, nous accompagnons les MNA primo-arrivant-es et les MNA en recours, et hébergeons une partie de celles et ceux en recours grâce à des hébergeur-ses solidaires. Nous aidons également les familles et femmes seules à accéder à une solution d'hébergement et leur procurons une aide matérielle d'urgence. De même, nous réalisons des maraudes sociales et de distribution deux fois par semaine auprès des personnes sans-abri.



100
maraudes

4 830
repas
distribués

125
tentes
distribuées

700
couvertures
et sacs
de couchage
distribués

155
MNA rencontrés
dont **12** filles

45
MNA
hébergé-es

181
familles, couples
et femmes seules
aidé-es
soit **548** personnes,
dont **245** enfants

+ DE 80
bénévoles

49
hébergeur-ses
solidaires



Crédit : Félix Vanderdonckt

INFORMER, ORIENTER, ET DISTRIBUER DES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

Cette année, nous avons continué à mener des maraudes deux fois par semaine. Cette mission a pour objectif d'informer, d'orienter et de distribuer des produits de première nécessité aux personnes à la rue, sur deux circuits simultanés. Ainsi, le mardi et le jeudi en soirée, deux équipes maraudent respectivement dans le centre-ville de Rennes (cinq points fixes à des horaires précis) et en bordure de la ville (à la rencontre des bénéficiaires, près de leur lieu de vie et selon leurs disponibilités).

Durant ces maraudes, nous distribuons des produits frais récupérés le jour même auprès de la Banque alimentaire ou des repas cuisinés durant l'après-midi dans notre local, préparés notamment par des bénévoles adhérent-es de l'association Benenova. Nous

distribuons également des couvertures et sacs de couchages, et ponctuellement des tentes, réservées aux femmes ou parents avec enfants. Les distributions de vêtements se font sur commande, en fonction des besoins spécifiques exprimées par les bénéficiaires lors de maraudes précédentes.

Selon le contexte et les besoins, nous ajoutons des points de passage sur le circuit des maraudes, comme cela est le cas depuis cet été avec le campement des MNA. Tous les deux mois, nous avons une réunion avec les bénévoles référent-es du pôle terrain, afin d'adapter le circuit et les pratiques aux saisons.

FOURNIR UN ACCOMPAGNEMENT ET UN HÉBERGEMENT AUX MNA

Sur le pôle mineur-es et jeunes majeur-es, nous avons constaté en 2023 une nouvelle situation : la non mise à l'abri de la quasi-totalité des jeunes primo-arrivants en attente d'évaluation par la mission MNA.

Cette année, parmi les 155 jeunes que nous avons rencontrés, 119 jeunes n'avaient pas été hébergé-es durant plusieurs nuits, voire plusieurs semaines, en amont de leur évaluation. Nous avons réalisé une cinquantaine d'accompagnements au commissariat pour demander une mise à l'abri en urgence. Dans le courant de l'été, ces mises à l'abri via le commissariat ont cessé de

fonctionner, donnant naissance en juin à un campement, abritant des jeunes primo-arrivant-es - mais aussi des jeunes en recours, faute d'hébergements solidaires disponibles.

Suite à la tempête Ciaran, un hangar a été mis à disposition par la mairie de Rennes fin novembre, dans lequel sont désormais hébergé-es les primo-arrivant-es, et le camp n'abrite plus que des mineur-es en recours. En parallèle, nous faisons toujours appel à notre réseau d'hébergeur-ses solidaires pour sortir ces jeunes de la rue, et leur permettre quelques nuits de répit.

Crédit : Félix Vanderdonckt



VOLET ADMINISTRATIF

Une vraie collaboration s'est mise en place avec les avocat-es - de plus en plus nombreux-ses et motivés-es - qui accompagnent les jeunes dans leur recours. Un partenariat bienvenu dans un contexte de nomination d'une nouvelle juge des enfants, prononçant davantage de reconnaissances de minorité, mais demandant plus de travail de notre part, car demandant parfois une deuxième audience afin d'étudier des éléments supplémentaires pour "élargir le faisceau d'indices".

VOLET SCOLARITÉ

L'Académie refuse dorénavant d'orienter les jeunes dans des établissements scolaires suite à leur test de niveau auprès du CASNAV, et nous avons donc ouvert en réaction une école alternative depuis octobre.

Ainsi, 4 professeur-es bénévoles donnent à six jeunes des cours de mathématiques, français et culture générale dans les locaux de l'association Cœurs Résistants, un après-midi par semaine. Un projet qui ne demande qu'à se développer. Tous les jeunes sont également inscrits à la bibliothèque des Champs Libres.

ÉTAT PSYCHOLOGIQUE

Concernant l'état psychologique des jeunes que nous rencontrons, beaucoup d'entre elles et eux présentent des problèmes de santé mentale en raison de la rue et de l'errance. Pour répondre à cette détresse, un groupe de psychologues bénévoles a mis en place des accompagnements individuels pour les jeunes qui le souhaitent.



Crédit : Utopia 56 Rennes

JEUNES MAJEURS

Nous avons également poursuivi notre accompagnement de 9 jeunes majeurs suivis en 2022, auxquels se sont rajoutés deux autres jeunes non reconnus mineur-es avant leur majorité. Nous les soutenons dans leurs démarches administratives, leurs recherches professionnelles et nous maintenons un lien avec les réseaux d'hébergeur-es solidaires qui les accueillent.

PLAIDOYER

Suite à l'inaction du département vis-à-vis de la non prise en charge des MNA primo-arrivant-es, nous avons déposé à deux reprises plusieurs référés hébergement auprès du Tribunal Administratif de Rennes, avec l'aide de l'avocate partenaire Irène Thébault. Les deux fois, le juge a ordonné au département d'héberger les jeunes sous 48h. Le départe-

ment d'Ille-et-Vilaine a fait appel de la décision du premier référé auprès du Conseil d'État, appel qui a été gagné par la même avocate. Suite aux deux référés lancés par Me Thébault en août et septembre, la quinzaine de jeunes a été hébergée, mais en dehors du délai imposé pour certains.

Des jeunes primo ont continué à ne pas être hébergés jusqu'en novembre, suite à quoi le conseil départemental a réquisitionné un gymnase qui est devenu un accueil de nuit majeur pour les MNA. Depuis, le département a annoncé l'ouverture de deux nouveaux foyers de mise à l'abri en 2024 et 2026, pouvant accueillir chacun une trentaine de jeunes.



Crédit : Félix Vanderdonckt



Crédit : Félix Vanderdonck

SORTIR LES FAMILLES DE LA RUE

Les dispositifs d'hébergement d'urgence de l'État appliquent des critères de sélection liés au statut administratif des personnes et refusent ainsi les familles sans papiers. Les structures dans lesquelles ces familles sans papiers pourraient être hébergées sont, quant à elles, saturées. De plus, les structures qui travaillent avec des baux précaires ne trouvent de solutions que pour les familles déjà présentes dans leurs dispositifs, mais n'incluent pas de nouvelles familles.

Ainsi, après la fin de la trêve hivernale, faute de place en CADA²⁶, au 115 ou dans les réseaux solidaires, associatifs et citoyens, de très nombreuses familles et femmes seules

ont été contraintes de vivre dans la rue, certaines pendant des mois.

Chronologie des lieux qu'elles ont occupés, abritées de tentes et de bâches :

- **Novembre 2022-Février 2023** : gymnase de l'Ille, lieu ouvert et occupé par l'inter-organisation de soutien aux personnes exilées;
- **Février-Juin 2023** : parc de Saint-Cyr et jardin de l'Auberge de jeunesse ;
- **Juin-Septembre 2023** : parc des Gayeulles, avec ouverture de sanitaires et fourniture d'extincteurs par la mairie de Rennes suite

à des négociations avec notre association ;

- **Septembre-Octobre 2023** : parc de Maurepas, avec installation de deux toilettes de chantier, suite à des négociations avec notre association ;

- **Novembre 2023** : gymnase des Gantelles, ouvert par la mairie en raison de l'arrivée de la tempête Ciaran le 1er novembre, ouvert pour une nuit et occupé pendant les 4 nuits qui ont suivi ;

- **Novembre 2023** : halles de tennis Robert Launay.

- **Décembre 2023** : square de la Touche, avec installation de trois familles et 6 MNA en fin d'année, l'accès aux halles de tennis Robert Launay étant interdit aux nouvelles personnes en attendant le jugement pour la demande d'expulsion du lieu par la mairie.

En parallèle, nous avons participé à des occupations avec le Collectif de soutien aux personnes sans papiers. Pendant 15 jours, plusieurs lieux de culture ou d'études ont été occupés par une trentaine de personnes à la rue et une vingtaine de personnes soutiens. L'objectif était d'interpeller les médias et les pouvoirs publics, et s'il y a bien eu une couverture médiatique, aucun contact n'a cependant été établi avec la préfecture et la réunion avec des représentant-es de la mairie n'a abouti à aucun accord.

Par ailleurs, nous avons pu proposer 57 nuitées hôtelières grâce aux fonds de la Fondation Abbé Pierre à des femmes, couples et familles avec enfants, mais cette solution demeure très limitée face à l'ampleur des difficultés rencontrées par les familles et à leur nombre. Nous avons maintenu des critères de vulnérabilité et orienté vers cette solution principalement des personnes en sortie d'hospitalisation ou dans un état de fatigue extrême.

En novembre, nous avons mené des permanences d'information et d'orientation sociale aux halles Robert Launay, autour de boissons chaudes. Nous avons dû cesser ces permanences quand l'évacuation du lieu a été demandée le 15 décembre. Un des objectifs de 2024 serait de pouvoir renouveler cette permanence en fonction des besoins des familles.

En 2023, nous avons poursuivi et développé le volet plaidoyer Famille avec, notamment, des envois de demandes d'hébergement d'urgence au SIAO²⁷; des signalements à la préfecture pour des mises à l'abri sans délai des familles demandeuse d'asile; des alertes à la préfecture à l'occasion de conditions météorologiques extrêmes; des lettres ouvertes et communiqués de presse; des manifestations... À plusieurs reprises, nous avons rencontré des élus pour évoquer la situation dans les campements ou gymnases, adresser des demandes de matériels, et organiser des visites sur des lieux de vie.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE :

2 COORDINATEUR-ICES SALARIÉ-ES

4 VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE ET DE NOMBREUX-SES STAGIAIRES

80 BÉNÉVOLES / 49 HÉBERGEUR-SES SOLIDAIRES

TOULOUSE

À Toulouse, nous œuvrons pour la résorption des bidonvilles aux côtés de plusieurs associations et réalisons chaque semaine des maraudes sociales dans différents bidonvilles en périphérie de la ville pour aider les habitant-es dans de nombreuses démarches. En parallèle, nous nous rendons dans d'autres lieux de vie informels, notamment les squats pour répondre à des besoins divers et pour assurer des permanences juridiques. Nous intervenons également auprès des personnes en grande précarité à la rue, dont des familles, pour apporter une aide d'urgence. Nous tenons également une permanence d'accès aux droits pour les jeunes en recours pour la reconnaissance de leur minorité.



360
maraudes

350
tentes
distribuées

28
tonnes
de denrées
alimentaires
distribuées
soit environ
50 000 repas

400
couvertures
et sacs
de couchage
distribués

320
MNA rencontrés

115
familles, couples
et femmes seules
aidé-es
soit **1 385** personnes,
dont **300** femmes et
517 enfants

+ DE 50
bénévoles



Crédit : Félix Vanderdonckt

FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS DES HABITANT-ES DES BIDONVILLES

Nous effectuons un accompagnement social, collectif et individuel des habitant-es des différents bidonvilles intra-européens de la région toulousaine (principalement des personnes Roms de Roumanie et Bulgarie). L'objectif est de les accompagner dans leurs démarches sociales et administratives.

Une aide matérielle ponctuelle est également proposée selon les besoins : vêtements, produits d'hygiène, produits pour bébés, etc. Nous nous rendons une fois par semaine dans 6 campements différents et dans 2 autres campements de manière ponctuelle, soit une moyenne de 4 maraudes par semaine :

“ ATLANTA ”

Environ 90 personnes originaires de Roumanie vivaient sur ce site. Ce dernier a fait l'objet de la politique de résorption des bidonvilles de la ville : l'association ESPOIR a été mandatée pour réaliser un diagnostic d'octobre 2022 à la mi-mars 2023. En mai, 15 ménages avaient intégré des dispositifs d'hébergement ou des logements, tandis que 20 ménages étaient en attente de solution. Le diagnostic a finalement été rallongé et une expulsion est survenue le 19 juin, sans que moins de la moitié des familles présentes sur le site ait reçu une solution de logement. Des nuitées d'hôtel sans date de fin ont été proposées aux personnes restantes, mais pas à celles qui n'étaient pas présentes le jour de l'expulsion.

Durant tout ce processus, nous avons gardé un lien de confiance avec les habitant-es, servant de relais d'information, leur expliquant la situation et le déroulé des événements. Un nouveau campement s'est finalement recréé sur le **site du Hers** avec plusieurs ancien-nes habitant-es d'Atlanta, le site compte actuellement 35 habitant-es.

“ ZONE AZF ”

Environ 40 personnes vivent sur cette zone, principalement intra-européennes de Roumanie et de Bulgarie, ainsi que quelques personnes de Bosnie. Nous organisons des distributions de vêtements, produits d'hygiène et produits pour bébés, en plus de l'accès aux droits, sur les trois sites qui composent la zone : **campement du rond-point Sarramon, campement du Chemin des Loges, campement Palayre**. Durant l'année, nous nous sommes rendu-es de manière ponctuelle, selon les besoins, dans deux campements qui faisaient partie de la zone AZF, mais n'existaient plus fin 2023 : **campement bulgare de la Faourette** (environ 15 personnes), **campement du Chemin des Silos** (6 familles).

Crédit : Félix Vanderdonckt



“ GABARDIE ”

40 personnes vivent sur ce site. Ce dernier demeure plus complexe que les autres : le lien avec les habitant-es est plus difficile à construire, l'accès du campement étant beaucoup plus fermé.

Parallèlement, nous continuons à travailler sur un plaidoyer en faveur de la résorption des bidonvilles, en négociant auprès des autorités locales une réelle stratégie de résorption, en collaboration avec nos partenaires de l'interassociation (MDM, Solidarités International et l'Association ESPOIR). Avec ces derniers, nous avons envoyé en octobre un état des lieux et une proposition de stratégie de résorption des bidonvilles à la DIHAL²⁸ et à la DEETS²⁹, faisant suite à leur demande. Nous avons par ailleurs interpellé la sous-préfète chargée de ces questions, qui nous a répondu qu'il n'y avait pas de diagnostic prévu pour les sites expulsables.

En lien avec les habitants du campement bulgare de la Faourette, menacé d'expulsion, ainsi qu'avec leurs avocat-es, nous avons entamé une plainte pour non-application de la circulaire de résorption des bidonvilles; qui n'a pas abouti, car l'expulsion a eu lieu avant l'audience. Les familles ont tout de même été relogées, mais la mairie ne donne aucune information sur cette démarche. Il s'agissait de la première démarche de ce type que nous tentions.

Nous renseignons également les expulsions auprès du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope dans le cadre de son Observatoire des expulsions.

28. Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

29. Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

“ GINESTOUS ”

Une trentaine de personnes originaires de Roumanie vivaient sur ce site. Le 16 juin, une expulsion a eu lieu, sans qu'aucune solution ne soit proposée aux familles y habitant. Suite à celle-ci, 12 personnes se sont installées en face, sur un site désormais nommé **nouveau Ginestou**. Les autres habitant-es se sont installé-es à proximité sur le **site du Chemin de Mandille**, où 20 autres personnes les ont ensuite rejoints. La Métropole a porté plainte et demandé l'expulsion de ces deux nouveaux sites. Fin 2023, ces deux sites n'existent plus, les personnes s'étant déplacées vers un nouveau lieu où étant retournées en Roumanie.

Crédit : Félix Vanderdonck



Crédit : Félix Vanderdonck

EFFECTUER UN SUIVI DES PERSONNES QUI VIVENT EN SQUAT

Nous venons en soutien aux personnes en situation de rue à travers la distribution de produits de première nécessité, de l'orientation en fonction de leurs besoins et de l'aide pour l'ouverture de leurs droits. Depuis fin novembre 2022 - et l'expulsion du campement d'Empalot - 170 personnes albanaises sont installées dans un squat à Colomiers. Nous continuons à collaborer sur le lieu avec la Plateforme Santé Précarité, les Professeurs Relais et Solidarités International. Car nos équipes connaissent bien les familles présentes sur le squat, nous intervenons en

appui aux distributions du Secours populaire. Une procédure d'expulsion est en cours pour ce site.

Nous intervenons également auprès des personnes qui résidaient auparavant au squat du square Babinet. Suite à un incendie le 10 février, le squat Laporte a été créé, qui accueillait 220 personnes aux profils divers: en demande d'asile, débouté-es, ou ayant le statut de réfugié-e. Chaque mercredi, nous y réalisons une maraude/permanence pour l'aide à l'ouverture des droits aux côtés de

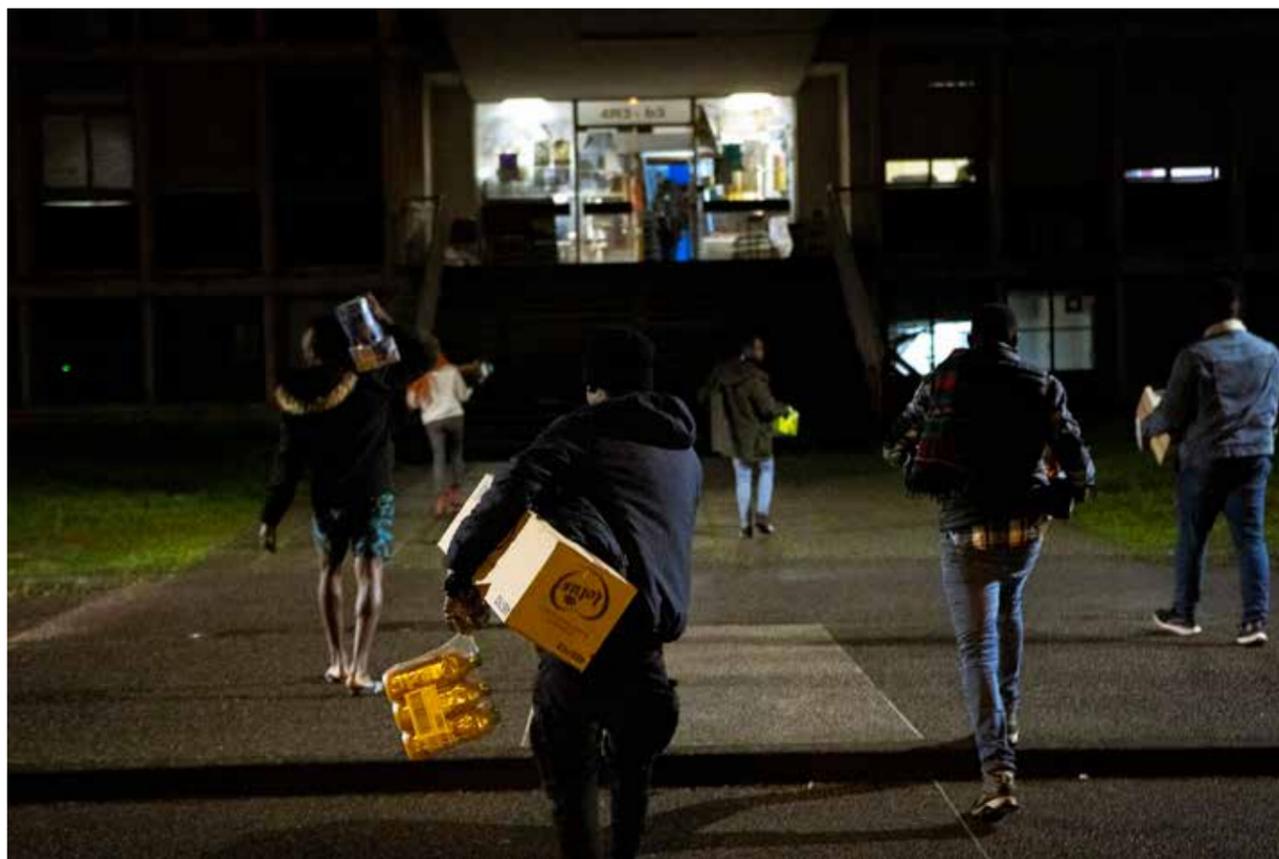
membres du collectif La Perm. Le 25 octobre s'est déroulée une expulsion, avec très peu de solutions proposées : deux nuits d'hôtel pour certaines familles présentes pendant l'expulsion et une orientation vers l'OFII pour les personnes en demande d'asile. Nous étions la seule association présente ce jour, et avons constaté de nombreux cas de violences policières, au moins sept arrestations et au moins huit personnes emmenées en centre de rétention.

Suite à cette dernière, l'Université du Mirail a été occupée et 80 personnes ont été accueillies par des étudiant·es qui s'étaient mobilisé·es pour ouvrir un bâtiment (mais sans eau, ni toilettes, ni douches). Une nouvelle expulsion a eu lieu peu de temps après, aucune solution n'a été proposée et les forces de l'ordre ont chassé les personnes dans la ville. Depuis, quelques petits squats ont ouvert pour les familles, mais les hommes seuls sont éparpillés dans la ville

(soit à la rue, soit dans des garages, soit dans de petites maisons abandonnées, soit chez des ami·es).

Nous recherchons un nouveau lieu pour réaliser la permanence du mercredi. Nous continuons à nous rendre dans des petits squats de manière ponctuelle sur signalement lorsqu'il y a des besoins (nourriture, aide administrative, etc.), notamment celui de **Denfert Rochereau** (30 personnes de diverses nationalités : serbe, algérienne, etc.) et celui de **Borderouge** (15 personnes de nationalité bulgare). Depuis les vacances de Noël, certaines personnes se sont installées dans l'autre partie du bâtiment occupé par les MNA à l'**Université Paul Sabatier**, ce qui crée beaucoup de tensions.

Crédit : Félix Vanderdonck



Crédit : Félix Vanderdonck

APPORTER UNE AIDE D'URGENCE AUX PERSONNES À LA RUE

Une fois par semaine, nous réalisons une maraude de nuit (d'une durée minimum de 5h) afin d'aller à la rencontre des personnes sans-abri à Toulouse. Nous avons un numéro spécifique dédié aux maraudes que nous transmettons aux personnes rencontrées afin qu'elles puissent nous faire part de leurs besoins spécifiques. Ce numéro est également transmis aux partenaires afin qu'ils puissent nous orienter des personnes.

Avec le nombre croissant de fin de prise en charge 115 depuis fin août, nous rencontrons de plus en plus de familles sans-papiers auxquelles nous distribuons nourriture et matériel. Nous collaborons avec le DAL³⁰ et MDM³¹

à l'aide d'un document de suivi partagé, qui nous permet d'aller à la rencontre des personnes. Début septembre, nous recevons quotidiennement des appels d'école et de professeur·es d'école, ainsi que d'assistances sociales, pour nous signaler des familles en situation de rue. Face à cette urgence, nous avons décidé de réduire nos activités en squats et bidonvilles et de prioriser notre action auprès des familles en sortie d'hôtel et en situation de rue.

30. Collectif Droit au Logement
31. Médecins du Monde



Crédit : Félix Vanderdonck

Afin d'obtenir une rencontre avec la préfecture et une prise en charge des familles, nous avons monté un campement à Saint-Sernin avec MDM, le DAL et un collectif de familles. Nous avons pu obtenir un rendez-vous avec la directrice de la DREETS³² et une déléguée au Préfet, qui n'a cependant abouti sur aucun résultat concret.

Le 7 septembre, 617 personnes, dont 350 adultes et 267 enfants, ont reçu une lettre de fin de prise en charge à l'hôtel. Parmi elles, 394 personnes, dont 171 enfants, ont été remises à la rue, sans solution alternative. Certaines familles ont réussi à intégrer des dispositifs d'hébergement suite à des référés libérés, mais la majorité d'entre eux n'ont pas abouti. Certaines ont trouvé des solutions chez des tiers, dans des églises ou dans d'autres lieux informels.

Le 12 septembre, nous nous sommes jointes au dépôt d'une requête aux côtés de plu-

sieurs associations et organisations pour demander l'annulation de la décision du Préfet de la Haute-Garonne créant un nouveau régime juridique de la sortie de l'hébergement d'urgence en hôtel. L'audience a eu lieu le 6 novembre, suite à laquelle le juge a considéré qu'il ne pouvait caractériser l'urgence - le recours ayant été fait après les débuts de fin de prise en charge - mais a rappelé la loi à la préfecture.

Début décembre, aux côtés du DAL, nous avons écrit au Conseil départemental pour les inciter à héberger les familles, puis à se retourner contre l'État, à l'image d'autres collectivités comme celle de Strasbourg.

32. Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

ACCOMPAGNER LES MINEUR-ES NON ACCOMPAGNÉ-ES

Tous les mardis, nous tenons une permanence dans les locaux de MDM de 14h à 17h, au cours de laquelle nous orientons et aidons les mineurs dans leur accès aux droits, tandis que MDM s'occupe des soins médicaux. Chaque permanence accueille minimum 20 jeunes. Nous préparons les dossiers (domiciliation, AME, etc.), imprimons les documents et réalisons aussi des sessions d'informations collectives. Nous orientons beaucoup les jeunes vers la Croix rouge avec qui nous avons un partenariat pour réaliser leur domiciliation. Une semaine sur deux, la CPAM³³ est présente et instruit directement les dossiers. En 2023, nous avons rencontré 328 jeunes à notre permanence.

Dans la soirée, nous nous rendons sur les lieux de vie des mineurs non accompagnés en recours, afin de répondre à leurs besoins de première nécessité, notamment en termes de produits alimentaires. Nous avons distribué cette année plus de 28 tonnes de denrées alimentaires fournie par la BA³⁴, soit l'équivalent de plus de 50 000 repas. Durant les cinq premiers mois de l'année, les jeunes en recours étaient installés dans deux squats : Le Pum, situé dans le centre-ville de Toulouse, comptant une quinzaine de jeunes, mais aussi des majeurs. Une expulsion du site a eu lieu le 31 mai, donnant lieu à l'arrestation des majeurs présents. Nous étions la seule association présente lors de l'expulsion et avons accompagné tous les mineurs vers le deuxième site, un bâtiment de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier,

occupé par 110 jeunes au début 2023 et plus de 300 en décembre.

Ce bâtiment auto-géré par les jeunes est vite devenu insalubre à mesure qu'il accueillait de nombreuses personnes, et l'état psychologique de certains jeunes est très préoccupant malgré l'intervention hebdomadaire d'une infirmière et une médiatrice en santé de l'UCRM³⁵ ; une présence bienvenue, mais insuffisante. Une expulsion a été annoncée le 21 décembre, mais la nouvelle présidente de l'Université a été élue juste avant et a statué sur le fait qu'elle ne demanderait pas aux forces de l'ordre d'intervenir.

33. Caisse primaire d'assurance maladie

34. Banque Alimentaire

35. Union Cépière Robert Monnier

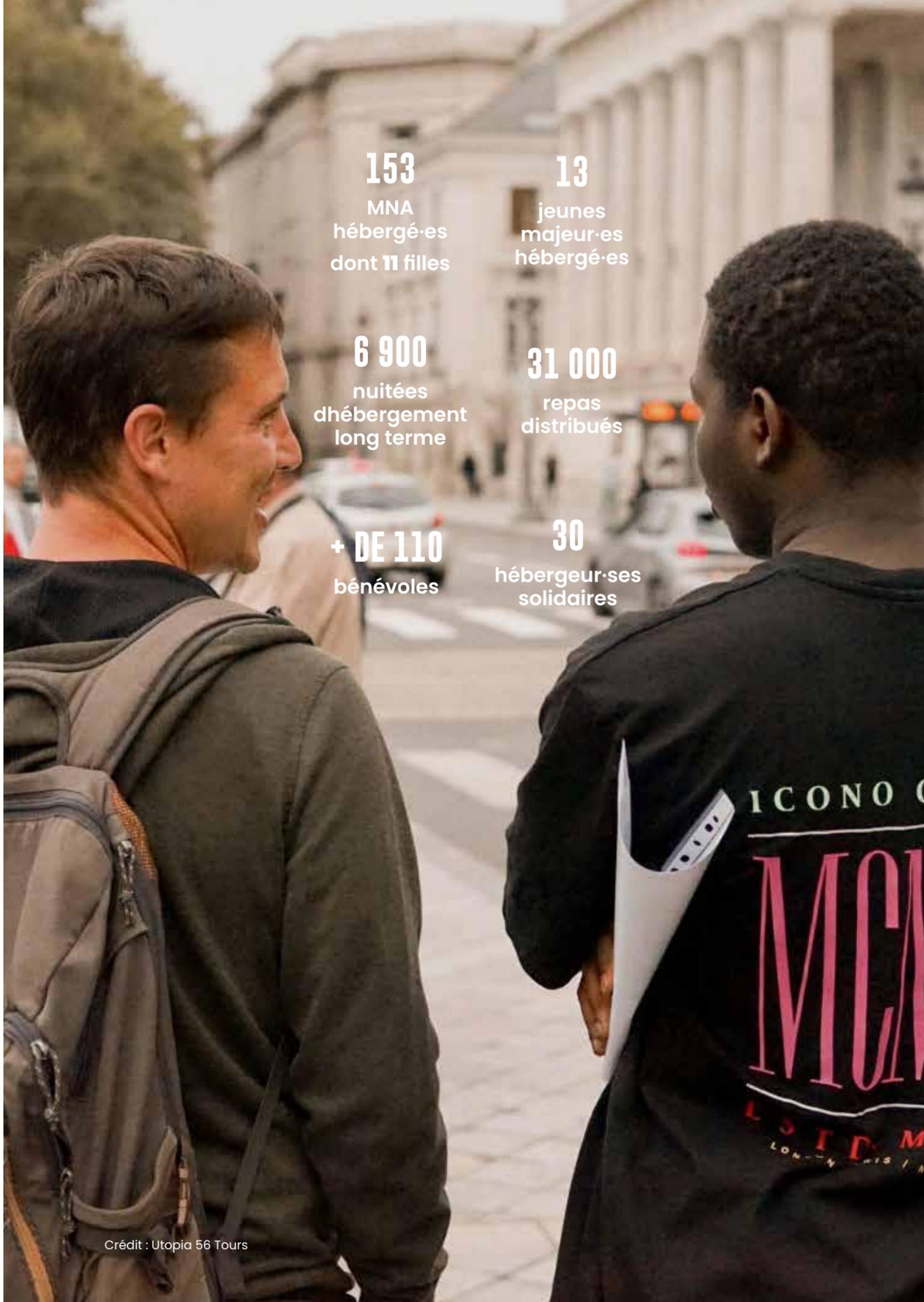
COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

2 COORDINATRICES SALARIÉES (+1 PAR RAPPORT À 2022)

**3 À 4 VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE
50 BÉNÉVOLES**

TOURS

À Tours, nous sommes spécialisés dans l'accompagnement et l'hébergement des mineur-es non accompagné-es et des jeunes majeur-es. Notre mission est de sortir ces jeunes de la rue, en leur offrant un hébergement, et de leur permettre de bénéficier d'un accompagnement global (administratif, juridique, social, médical, psychologique et éducatif) au sein d'un environnement stable et sécurisant, en vue d'une prise en charge par les dispositifs de protection à l'enfance, et sur le long terme, d'une intégration sociale et professionnelle. Ainsi, nous accompagnons et hébergeons les MNA en recours pour la reconnaissance de leur minorité le temps de la procédure et les jeunes majeur-es jusqu'à leur autonomie, grâce à l'aide de nombreux-ses bénévoles.



153
MNA
hébergé-es
dont **11** filles

13
jeunes
majeur-es
hébergé-es

6 900
nuitées
d'hébergement
long terme

31 000
repas
distribués

+ DE 110
bénévoles

30
hébergeur-ses
solidaires

HÉBERGER LES JEUNES DE DIVERSES FAÇONS

L'année 2023 a été marquée par un accroissement significatif du nombre de jeunes rencontrés après un refus de reconnaissance de minorité par le département et une remise à la rue : 153 jeunes en 2023 face à 81 jeunes en 2022.

En dépit de nos dispositifs d'hébergement qui nous permettent d'accueillir au total 40 jeunes, nous nous sommes retrouvés dans l'incapacité d'offrir une solution à tous les jeunes. À partir de la mi-juin, un campement s'est créé, par lequel sont passés 54 garçons. Fin octobre, avec l'aide de la Mairie de Tours et de la Société d'Équipement de la Touraine, qui nous a gracieusement mis à disposition un pavillon dans la ville de Tours,

nous avons pu mettre ces jeunes à l'abri avant l'hiver.

Malheureusement, ce pavillon ne constituait qu'un abri, sans accès à l'eau ou à l'électricité, et aucunement une solution viable. En novembre et décembre, 33 jeunes sont passés par ce pavillon avant de pouvoir intégrer nos différents dispositifs d'hébergement. Puis, durant deux semaines - du 23 décembre 2023 au 8 janvier 2024 - 20 jeunes du Pavillon ont été mis à l'abri à l'hôtel par la Préfecture. Toute la logistique des repas et de l'accompagnement des jeunes restant à la charge de l'association.

Crédit : Félix Vanderdonck

NOS SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT :

LA MAISON D'ACCUEIL UTOPIA 56

Le fonctionnement de la maison a évolué durant l'année puisque deux jeunes majeurs ont rejoint la maison et y séjournent en attendant de trouver un logement pérenne et autonome. Ces jeunes permettent ainsi d'assurer une présence bénévole la nuit et de décharger les équipes salariées, qui restent en astreinte pour toute urgence la nuit, ainsi que les bénévoles, qui peuvent alors s'investir davantage dans le suivi des jeunes. Désormais, la maison propose 15 places, réparties entre 13 places pour jeunes en recours et deux places pour jeunes majeurs.

CHAMBRES D'HÔTEL

Depuis 2020, nous bénéficions d'une vingtaine de places en chambres d'hôtel avec la DDETS³⁶ via le SIAO³⁷. Les jeunes hébergés à l'hôtel sont les jeunes en appel (recours devant le juge des enfants qui n'a pas fonctionné) et les jeunes majeurs.

En juillet 2023, comme dans beaucoup d'autres départements, l'Indre-et-Loire a annoncé devoir réduire son budget pour l'hébergement d'urgence : les chambres d'hôtel dont nous pouvions alors bénéficier pour les jeunes majeurs ont été fermées afin de donner la priorité aux familles et femmes seules. Six jeunes ont ainsi dû quitter leurs chambres, et ont été répartis dans d'autres solutions d'hébergement d'Utopia 56.

HÉBERGEMENT SOLIDAIRE

Nous accueillons quatre jeunes à long terme, dont un jeune majeur et deux filles MNA dans des familles. Notre réseau s'est fortement réduit au fil des années et compte dorénavant une trentaine d'hébergeur-ses. Les hébergeur-ses sont surtout mobilisés sur des hébergements d'urgence, cet accueil dure une à quelques nuits. Pour les jeunes filles, aucun de nos dispositifs d'accueil collectif n'est adapté. Nous cherchons donc systématiquement des hébergeur-ses.

APPARTEMENTS PRÊTÉS

Nous bénéficions également de deux appartements pour l'hébergement de jeunes majeur-es. Chaque appartement peut héberger deux jeunes.

En plus de l'hébergement, nous nous chargeons des repas du matin et du soir pour les jeunes hébergés dans la maison et à l'hôtel ainsi que pour les jeunes en appartement, tandis que le déjeuner est assuré par notre partenaire La Table de Jeanne-Marie. En 2023, nous avons distribué 31 856 repas et environ 700 kits d'hygiène.

36. Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

37. Service Intégré d'Accueil et d'Orientation





Crédit : Léa Thomas

FOURNIR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL À CHAQUE JEUNE HÉBERGÉ-E

SANTÉ

Une équipe dédiée à la santé s'occupe du suivi des jeunes sur tous les aspects de santé (somatique et mentale). Des partenariats locaux sont mis en place pour les dépistages et les vaccins notamment. Un accompagnement hebdomadaire est organisé dans

une association avec des médecins bénévoles. L'équipe "santé" suit de près les jeunes nécessitant des soins ou un suivi renforcé. Grâce à deux psychologues, les jeunes qui en avaient le plus besoin ont eu la possibilité d'obtenir un ou plusieurs RDV.

JURIDIQUE

Nous aidons également les jeunes à déposer leurs recours devant le juge des enfants et à préparer leur dossier en vue de la reconnaissance de leur minorité. Ainsi, en 2023, nous avons aidé 66 jeunes à faire leur recours, dont 3 jeunes filles. Parmi eux, 23 jeunes ont été reconnus mineurs et 4 ont reçu une OPP³⁸ en 2023. (sur 31 recours aboutis, soit 74% de reconnaissance de minorité). Nous accompagnons aussi les jeunes dans la reconstitution de leur identité ainsi que dans les démarches consulaires. Des activités de sensibilisation et d'information sont proposées aux jeunes par notre association ou par des associations partenaires telles que l'AADJAM³⁹. Ces ateliers ont pour objectif

d'expliquer aux jeunes des démarches juridiques et administratives, telles que l'obtention d'un titre de séjour.

Pour les jeunes majeur.e.s, c'est également l'équipe juridique qui s'occupe de constituer et déposer les dossiers de demande de titre de séjour avec les jeunes.

SCOLAIRE

Depuis trois ans, nous avons mis en place une école alternative pour les jeunes qui ne sont pas scolarisés, quatre matinées par semaine. Les cours sont dispensés par des professeurs, souvent à la retraite, dans deux salles prêtées par la Mairie de Tours. Il s'agit principalement de cours de français et de cours les préparant à une prochaine scolarisation. À partir de 17 ans, les jeunes bénéficient d'un accompagnement pour leur

parcours professionnel, afin de les aider à trouver une formation, essentielle pour l'obtention future d'un titre de séjour.

Nous avons également une équipe dédiée à la scolarité qui assure la scolarisation des jeunes dans le système de l'éducation nationale. Elle gère les rendez-vous et tests en amont pour permettre aux jeunes d'avoir une place à l'école.

SOCIAL ET ADMINISTRATIF

Nous les aidons dans leurs démarches et leurs prises de rendez-vous, et les accompagnons lorsque notre présence est requise. Nous constituons les dossiers pour qu'ils puissent bénéficier de l'AME ou d'une carte de bus par exemple.

38. Ordonnance de placement provisoire

39. Association d'Accès aux Droits des Jeunes et d'Accompagnement vers la Majorité



Crédit : Félix Vanderdonck

VERS LA MAJORITÉ

Nous essayons d'accompagner au mieux les jeunes dont le recours n'a pas abouti dans leur transition vers l'âge adulte et leur autonomie : obtention de titre de séjour, accès à une formation et à un emploi, et accès à un logement. Après obtention du titre de séjour, ces jeunes majeur-es continuent à être hébergé-es et bénéficient d'un accompagnement spécifique le temps qu'ils puissent accéder à un logement autonome et pérenne, souvent chez des hébergeur-ses solidaires ou en appartements mis à disposition.

En 2023, nous avons accompagné et hébergé 13 jeunes majeurs : au 31 décembre, 8 d'entre eux étaient toujours accompagnés et hébergés, dont 2 ayant déjà leur titre de séjour. Ainsi, 5 jeunes majeurs sont sortis de notre programme en 2023 avec un titre de séjour, un apprentissage et un appartement.

ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

Enfin, pour animer le quotidien de ces jeunes, nous organisons des activités culturelles, artistiques et sportives à raison de 2 à 5 fois par mois : visites de musées, tournois de foot, spectacles de danse, concerts, ateliers de théâtre, match de rugby, festivals, visite de fermes, etc. Durant l'été, nous sommes partis en vacances ensemble à Amboise, à Noël, grâce à un appel aux dons, nous avons pu leur offrir 63 paquets-cadeaux.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

**2 COORDINATRICES SALARIÉES
(DONT UNE À TEMPS PARTIEL)**
**2 RESPONSABLES DE MAISON SALARIÉ-ES
(DONT UNE À TEMPS PARTIEL)**
**3 VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE
ET QUELQUES STAGIAIRES**
110 BÉNÉVOLES
30 HÉBERGEUR-SES SOLIDAIRE



Credit :

Crédit : Utopia 56 Tours

PLAIDOYER ET COMMUNICATION

STEP UP : PLAIDOYER MNA & JEUNES MAJEUR-ES

Lancé en novembre 2022, le projet "Step-Up" est une initiative que nous menons en coalition avec l'Association d'Accès aux Droits des Jeunes et d'Accompagnement vers la Majorité (AADJAM), et qui est entièrement financée par l'European Programme for Migration and Integration (EPIM). Issu de la collaboration de 25 fondations privées, EPIM vise à renforcer le rôle de la société civile dans la création de communautés inclusives et le développement de réponses humaines et durables à la migration. À travers ce projet, nous sommes amené-es à rencontrer et échanger avec d'autres acteurs européens, membres d'autres coalitions ou eux-mêmes réseaux, comme PICUM⁴⁰.

Au sein d'Utopia 56, le projet Step Up a signifié le recrutement d'un chargé de plaidoyer Mineur-es Non Accompagné-es et jeunes majeur-es, et par conséquent, le développement de notre plaidoyer.

Objectifs du projet :

Veiller au respect des dispositions légales en matière de protection de l'enfance (loi Taquet, etc.) et des droits des mineur-es à bénéficier d'une prise en charge globale et adaptée leur permettant d'accéder à l'ensemble de leurs droits fondamentaux (accompagnement socio-éducatif, financier, juridique, accès à la scolarisation, soins de santé physique et mentale) et d'être préparé-es au passage à l'âge adulte ;

Identifier les déséquilibres dans l'application de la réglementation relative à la protection de l'enfance selon les départements, les préfetures et les associations mandatées, ainsi que les bonnes et mauvaises pratiques, leurs répercussions, etc. ; et œuvrer pour une homogénéisation des pratiques liées à la protection de l'enfance et une meilleure prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

RÉDACTION D'UN RAPPORT DE PLAIDOYER VISANT À METTRE EN LUMIÈRE LES DISPARITÉS RENCONTRÉES PAR LES MNA SELON CHAQUE DÉPARTEMENT ET/OU PRÉFECTURE AINSI QU'UN BILAN DES AVANCÉES SUITE À LA LOI TAQUET 2022

En 2023, nous avons élaboré un rapport interne à Utopia 56, fruit d'un questionnaire à destination de chaque antenne de l'association. Ce questionnaire a été conçu pour couvrir l'ensemble du territoire national, avec pour objectif de recueillir des informations détaillées et spécifiques à chaque région.

En 2024, ce questionnaire sera envoyé dans la plupart des départements français, permettant ainsi une collecte de données exhaustive et représentative à l'échelle nationale. Cette démarche méthodique vise à établir un état des lieux de la situation des Mineur-es Non Accompagné-es et des jeunes majeur-es à travers le pays. Les résultats de cette enquête contribueront significativement à la rédaction du rapport de plaidoyer, qui se veut être un outil d'influence pour sensibiliser les décideurs-euses, les institutions et le grand public sur les enjeux et les défis relatifs à l'accueil et à l'intégration des mineur-es non accompagnés.

PARTICIPATION ET DYNAMISATION D'UN RÉSEAU D'ASSOCIATIONS ET DE COLLECTIFS

Nous collaborons avec diverses associations et collectifs citoyens partout en France dans nos actions de plaidoyer pour les MNA. Nous participons mensuellement aux réunions de la coordination nationale jeunes exilé-es en danger (CNJED), une coordination qui réunit des associations tant nationales que locales et des collectifs de toutes tailles.

L'objectif est de s'allier nationalement pour être plus fort auprès des pouvoirs publics, par exemple en 2023 nous avons pu envoyer une quinzaine de signalements à des procureurs pour mettre en avant le non-respect du cadre des évaluations de la minorité et de l'isolement des MNA par certains

départements, dénoncer que des jeunes de moins de 15 ans se retrouvent à la rue et pour délaissement d'une personne hors d'état de se protéger. Ces deux infractions sont répréhensibles par le Code pénal. Malheureusement, aucun procureur n'a ouvert d'enquête à notre connaissance.

Nous prenons également part aux activités de l'inter-orga MNA au niveau national, une initiative lancée et soutenue par le Cofrade.



Crédit : Félix Vanderdonck

LOBBYISME AUPRÈS DES DÉCIDEURS POLITIQUES

Le travail de lobbying auprès des décideurs politiques est un aspect essentiel des efforts d'Utopia 56 pour améliorer la situation des MNA. L'année a débuté par une rencontre avec Elsa Faucillon, députée du Parti Communiste Français et présidente du groupe d'études à l'Assemblée nationale sur les conditions d'accueil des migrants et des MNA. Cette interaction a représenté une opportunité d'échanger sur les défis spécifiques aux MNA et de plaider pour des améliorations concrètes dans leur prise en charge.

En juillet 2023, à l'issue d'un colloque dédié à l'insertion sociale et professionnelle des

jeunes majeurs, Utopia 56 a pu interpeller Charlotte Caubel, secrétaire d'État chargée de la protection de l'enfance. Madame Caubel a accepté de rencontrer l'association quelques semaines plus tard. Bien que cette rencontre n'ait pas abouti à des avancées immédiates pour les MNA en procédure de reconnaissance de minorité, elle a ouvert la voie à des promesses d'améliorations pour 2024.

En octobre 2023, Perrine Goulet, députée démocrate et présidente de la délégation des droits des enfants à l'Assemblée Nationale, a accepté de participer à une maraude organisée par Utopia 56. Mme Goulet a salué le travail de l'association dans un article. Elle a poursuivi son implication au travers d'un second article, en visitant les départements du Nord et du Pas-de-Calais pour mieux

comprendre les problématiques des MNA en transit à la frontière. En décembre, Madame Goulet a franchi une étape supplémentaire en ouvrant une mission d'information sur les MNA au sein de sa délégation.

Les efforts d'Utopia 56 pour améliorer la situation des Mineur-es Non Accompagné-es et des jeunes majeur-es ne se limitent pas à l'échelle nationale, ils s'étendent également au niveau local. Rencontrer des député-es, maires, représentant-es des départements et des préfectures, constitue une partie essentielle de cette stratégie. Ces rencontres permettent non seulement de sensibiliser

MONTAGE DE CONTENTIEUX STRATÉGIQUES

Les MNA que nous accompagnons partout en France sont tous en procédure de reconnaissance de minorité, en attente de voir un juge des enfants. À ce jour, il est très rare que ces jeunes soient protégés par une institution durant la procédure de reconnaissance de minorité. Aux côtés de l'AADJAM, nous avons constitué un groupe de travail avec des avocat-es parisien-nes, pour tenter de trouver des solutions devant la justice.

À Paris, en mai, deux référés liberté ont été déposés au tribunal administratif, accompagnés d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC). Malheureusement, le juge du tribunal administratif n'a pas suivi notre argumentation et nous a débouté de notre demande. Un appel a été interjeté devant le Conseil d'État pour un seul jeune, l'autre ayant décliné, car la date de son audience auprès du juge des enfants était très proche. Le Conseil d'État a également rejeté notre appel après s'être réuni en collégiale. L'avocate du jeune a alors saisi la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) en se basant sur l'article 39, mais celle-ci a estimé qu'il n'y avait pas de mesures provisoires

ces acteurs aux problématiques des MNA, mais aussi de plaider pour des changements concrets dans leur prise en charge.

Lors des rencontres avec les différentes institutions, nous nous trouvons face à une impasse : les départements tendent à considérer ces jeunes comme majeur-es et donc sous la responsabilité de l'État, tandis que l'État les considère comme mineur-es et donc de la responsabilité des départements. Les mairies, quant à elles, évoquent fréquemment que ces questions ne relèvent pas de leur compétence.

d'urgence à prendre pour ce jeune, compte tenu des voies de recours disponibles en France.

Au cours de l'année 2023, Utopia 56 a déposé plusieurs référés auprès du tribunal administratif dans l'espoir d'obtenir la reprise de l'accueil provisoire d'urgence pour des MNA. Pour que le juge ordonne cette reprise, il doit juger qu'il y a eu une erreur manifeste d'appréciation de la part du département lors de l'évaluation de la minorité.

Fin novembre, le tribunal administratif a contraint la Ville de Paris à rétablir l'accueil provisoire d'urgence pour deux jeunes filles mineures non accompagnées en procédure de reconnaissance de minorité, qui se trouvaient à la rue depuis plusieurs semaines. Cependant, suite à l'appel de la Ville de Paris devant le Conseil d'État, ces deux jeunes filles ont été remises à la rue la veille de Noël. Une semaine plus tard, l'une d'elles a été présentée devant un juge des enfants, qui a décidé de son placement à l'aide sociale à l'enfance jusqu'à sa majorité.



Crédit : Francesco Petiot

MISE EN PLACE D'UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC

Fin novembre, nous avons organisé une campagne de communication, soutenue par Ben & Jerry's, avec pour objectif de prolonger la campagne lancée aux côtés de l'inter-orga et le Conseil Français des Associations pour les Droits de L'Enfant (COFRADE).

Au travers de cette campagne, nous avons mis en avant des anecdotes de bénévoles qui œuvrent auprès des jeunes MNA, recueillies auprès des équipes d'Utopia 56, de la Coordination Nationale Jeunes Exilé-es en Danger (CNJED) et des membres de l'inter-MNA du COFRADE. Sur les 58 anecdotes reçues, nous en avons sélectionné 11 qui ont été mis en avant sur 190 panneaux digitaux dans 19 gares partout en France, pendant une semaine. En parallèle, nous avons collecté 17 témoignages de jeunes, que nous

avons mis en avant sur les réseaux sociaux de certains influenceurs qui ont accepté de partager leur audience et donner la parole aux MNA.

Par ailleurs, le réalisateur Pierre Antoine de l'association Choisis Ta Planète a réalisé aux côtés des équipes d'Utopia 56 Lille un court métrage de sensibilisation, *les NiNis*, portant sur la question des MNA en recours de minorité. Ce court métrage servira pour des interventions, principalement dans le milieu scolaire.



Crédit : Félix Vanderdonck

MOBILISER ET IMPLIQUER LES JEUNES CONCERNÉS

Le droit français est semé d'embûches pour les personnes étrangères et pour les MNA qui arrivent en France, ce n'est pas toujours facile de comprendre et savoir comment se défendre face à l'administration. Il est donc important de mieux former les jeunes sur leurs droits. Une cinquantaine de jeunes ont pu participer tout au long de l'année à différents ateliers du droit organisé par l'AADJAM. Au programme : "les demandes de titres de séjour", "la demande d'asile", "l'accès à la protection de l'enfance".

En parallèle, après réflexion en inter-antennes, nous avons monté une petite vidéo pour expliquer le plaidoyer aux jeunes. Comment obtenir des changements auprès

des décideurs politiques, quelles revendications et avec quels moyens d'actions ? Les réponses des jeunes étaient très intéressantes, ils ont beaucoup à dire sur les évaluations, le recours, le droit d'aller à l'école, le droit à l'hébergement et demandent au fond les mêmes droits que les mineurs nationaux. Ils veulent communiquer, parler, montrer aux français·es les problèmes qu'ils ont actuellement, ce qu'ils ont vécu auparavant et qu'ils sont ici en France pour s'intégrer et avoir simplement une vie meilleure.

PLAIDOYER GÉNÉRAL

ANNULATION DE LA CIRCULAIRE DARMANIN EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2022

Le 17 janvier 2023, aux côtés du Groupe d'information et de soutien des immigré·e·s (Gisti), de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), de l'association Avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE), et du Syndicat des avocats de France, nous avons formulé une requête en référé suspension, ainsi qu'un recours en excès de pouvoir auprès du Conseil d'Etat contre la circulaire du Ministre de l'Intérieur et de l'Outre-mer en date du 17 novembre 2022 relative à l'exécution des obligations de quitter le territoire français (OQTF) et au renforcement des capacités de rétention. Par une ordonnance du 10 février 2023, le juge des référés a transmis la décision de rejet de notre requête au motif que l'urgence de notre requête n'était pas caractérisée. De même, par une décision du 10 octobre 2023, le Conseil d'Etat a confirmé le rejet de nos requêtes. Nous n'avons pas souhaité faire appel de ces décisions.

ORGANISATION D'UNE CONVENTION CITOYENNE SUR LA MIGRATION

En juin 2023, nous avons soutenu et appelé à l'organisation d'une convention citoyenne sur la migration aux côtés de nombreuses autres associations locales et nationales, mais aussi de 400 scientifiques et de nombreuses personnalités publiques. Cette convention représentait pour nous l'espoir de faire entendre et écouter les réalités rencontrées par nos bénévoles et subies par les personnes en situation d'exil et de migration, tout en essayant de mettre un coup d'arrêt aux différents projets de lois réactionnaires et dangereux sur l'immigration, alors en réflexion, tant au niveau européen, qu'au niveau national. Malheureusement, nous n'avons pas rassemblé les 150 000 signatures nécessaires.

PRONONCIATION DE LA DISSOLUTION DES SOULÈVEMENTS DE LA TERRE

Suite à la prononciation par le gouvernement de la dissolution du collectif les Soulèvements de la Terre le 21 juin, nous sommes intervenus volontairement aux côtés de la Ligue des Droits de l'Homme, du Mrap et de l'Anafé pour soutenir le collectif. Ce dernier avait saisi le Conseil d'État d'un recours en annulation, assorti d'un référé-suspension, à l'encontre du décret prononçant leur dissolution. Le 9 novembre, le Conseil d'État a annulé la dissolution des Soulèvements de la Terre.

INTÉGRATION DE RÉSEAUX ET COLLECTIFS

En fin d'année, nous avons intégré le réseau Migreurop, ainsi que le Collectif des Associations Unies - coordonné par la FAP et la FAS -, avec pour objectif de renforcer nos liens avec les autres acteurs œuvrant sur les mêmes thématiques, de partager des informations et de mener des actions communes, notamment de plaidoyer.

PROJET DE LOI ASILE ET IMMIGRATION

Enfin, un groupe de réflexion initié par Vox-Public et rassemblant de nombreuses associations (telles que La Cimade et la LDH) a vu le jour concernant le Projet de loi asile et immigration du Ministre de l'Intérieur et de l'Outre-mer, Gérald Darmanin, afin de formuler des propositions communes à faire au gouvernement. Ce groupe de travail a permis de coordonner des propositions communes, ainsi qu'une campagne d'interpellation des parlementaires tout au long des différents revirements du calendrier législatif. Au fur et à mesure des amendements, nous avons pu bénéficier de l'expertise de la Cimade et donc adapter les interpellations, ainsi que participer à des rendez-vous avec des parlementaires.

Après le vote de la loi, nous nous sommes joint-es à la rédaction de contributions à l'intention du Conseil constitutionnel. Ces travaux ont été coordonnés par un autre groupement associatif porté par la Fondation Abbé Pierre (FAP) et la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), afin d'apporter des contributions d'experts au Conseil constitutionnel, saisi par le président de la République pour examiner la constitutionnalité de la loi asile et immigration nouvellement adoptée par les parlementaires.



Crédit : Félix Vanderdonck

COMMUNICATION

Tout au long de l'année, nous travaillons étroitement avec les médias pour mettre en lumière les violences et la réalité subie par les personnes exilées. Ce travail de fond, qui consiste à collecter et transmettre de nombreuses données et informations aux journalistes, mais aussi à les accompagner sur le terrain, à les mettre en lien avec des personnes victimes et témoins, de même qu'à protéger les victimes, permet la mise en lumière de situations nombreuses, mais également l'ouverture d'enquêtes et d'investigations. Selon l'organisme Europress, en 2023, plus de 560 articles web font mention d'Utopia 56.

Par ailleurs, nous avons intensifié notre travail d'alerte et de sensibilisation du grand public au travers des réseaux sociaux, en développant notamment notre fréquence de publication. Afin d'améliorer la qualité des contenus que nous partageons, un plus grand point d'attention a été porté à la définition et l'application de notre identité visuelle. Notre cohérence visuelle et notre assiduité auront permis de créer un lien plus fort avec notre communauté numérique, développant les interactions avec nos contenus, favorisant notre visibilité dans les algorithmes et donc, nous permettant de toucher toujours plus d'internautes.

Ce travail s'est accompagné d'une alimentation de notre base de données photographique au travers de partenariats non rémunérés avec des photographes professionnels, invité-es à couvrir nos différentes actions sur le terrain. Ainsi, nous avons pu exploiter dans notre communication des images de plus grande qualité esthétique, calibrées à nos besoins, accentuant la crédibilité et le professionnalisme de nos alertes.

Enfin, nous avons esquissé en 2023 une stratégie de relation avec des personnalités publiques actives sur le web, afin de créer des contenus en commun ou leur demander un relai médiatique, dans le but d'augmenter notre visibilité. Ce travail se poursuivra en 2024, mais aura déjà permis de réaliser l'intérêt de ces soutiens pour notre

communication, puisqu'il nous aura permis d'atteindre des scores de visibilité rarement atteints (un million de vues sur un tweet re-partagé par l'humoriste Waly Dia, 370 000 lectures d'un réel en collaboration avec le journaliste Gaétan Gabriele, etc.)

Dans la même optique, nous avons établi des partenariats avec des acteurs culturels, notamment des productions de films, incluant des échanges de visibilité. Nous avons ainsi soutenu la sortie de films relatifs aux sujets de la migration tels que "The Old Oak" de Ken Loach, "Ma France à moi" de Benoît Cohen ou encore " La tête Froide" de Stéphane Marchetti.

STRUCTURATION INTERNE

NOS RÉSEAUX SOCIAUX (AOÛT 2024)

 **INSTAGRAM**
80 K FOLLOWERS

11,9 K : Utopia 56
51,7 K : Paris
7,6 K : Calais Grande Synthe
3,5 K : Rennes
3,2 K : Lille
2,3 K : Toulouse
1,2 K : Tours

 **FACEBOOK**
65 K FOLLOWERS

30 K : Utopia 56
11 K : Paris
6,7 K : Calais Grande Synthe
6,2 K : Rennes
6,1 K : Tours
4,9 K : Lille
1,8 K : Toulouse

 **X (TWITTER)**
44,3 K FOLLOWERS

 **LINKEDIN**
13,2 K FOLLOWERS



Crédit : Félix Vanderdonck

RENFORCEMENT DES ÉQUIPES SALARIÉES

Durant l'année, le long travail de renforcement des équipes salariées a continué. Ainsi, 6 nouveaux postes ont été créés ou recréés :

- un poste de 3^e coordinateur-riche au national en janvier ;
- un poste de 3^e coordinateur-riche à Calais en janvier ;
- un poste de 2^e coordinateur-riche à Toulouse en janvier ;
- un poste de 3^e coordinateur-riche à Paris en septembre ;
- un poste de chargé-e de collecte auprès des donateur-rices en octobre ;
- un poste de responsable administrative et financière en juillet, qui avait été supprimé en novembre 2022.

Dès janvier, nous avons ainsi pu compter au minimum un binôme de coordinateur-rices salariées dans chacune de nos antennes - à l'exception de l'antenne de Dijon - et composer des équipes de coordination de trois personnes au national et à Calais. À chaque création de trio, une spécialisation des postes a pu se mettre en place, facilitant une meilleure répartition de la charge de travail : logistique, plaidoyer, accompagnement et suivi des équipes, etc.

En parallèle, la création du poste de chargé-e de collecte auprès des donateur-rices était devenue essentielle pour développer nos capacités à lever des fonds et accompagner le renforcement des équipes salariées de terrain.

L'année 2023 a été marquée par une importante évolution dans le domaine des ressources humaines. En effet, nous avons connu un pic d'effectif salarié au milieu de

l'année, suivi d'une baisse significative à la fin de l'année. Le nombre de salarié-es au sein d'Utopia 56 n'a jamais été aussi élevé, conséquence du renforcement des équipes et de l'ouverture ainsi que de la gestion de plusieurs LHUA, des projets de courte durée nécessitant des équipes salariées dédiées. Par la suite, la fermeture des LHUA et la fin du programme Accueillons ont conduit à une réduction importante de nos effectifs.

En dépit de ces besoins importants en termes de gestion et suivi des ressources humaines, l'association a fait le choix de ne pas recruter de chargé-e RH en remplacement de la personne en alternance partie en août 2023, afin de maintenir l'équilibre budgétaire. Cette charge de travail a été répartie entre la coordinatrice nationale ayant la spécificité RH et la responsable administrative et financière. Le poste de chargé-e RH demeure une priorité pour l'année 2024. L'équilibre entre renfort des équipes dites "terrain" et renfort des équipes dites "support" demeure un de nos enjeux cruciaux dans ce travail de structuration.

AMÉLIORATION DE LA RÉMUNÉRATION

De la première embauche à Utopia 56 jusqu'à août 2022, l'ensemble des salarié-es de l'association était payé selon le SMIC en vigueur. À partir de septembre 2022, une première étape de l'amélioration des conditions salariales s'opère et les salarié-es, membres de l'équipe nationale, voient leur salaire augmenter conséquemment, passant à 2 280€ brut.

En février 2023, une nouvelle étape s'enclenche et le conseil d'administration lance une nouvelle réflexion sur l'amélioration des conditions salariales, dans l'objectif premier

de valoriser l'ancienneté des coordinateur-rices d'antenne par leur connaissance des procédures, des équipes, du terrain et des partenaires extérieurs, et ce, afin de les inciter à s'engager dans la durée à Utopia 56. Ainsi, il est décidé que tous-tes les coordinateur-rices d'antenne, au bout de 12 mois d'ancienneté, voient leur salaire augmenter du SMIC en vigueur à 2 025€ brut. Fin 2023, trois niveaux de rémunération sont donc en vigueur dans l'association, selon le poste occupé (coordinateur-riche d'antenne ou coordinateur-riche national-e) et pour les coordinateur-rices d'antenne, selon l'ancienneté (inférieure ou supérieure à 12 mois).

FORMATION SUR LES VSS (VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES)

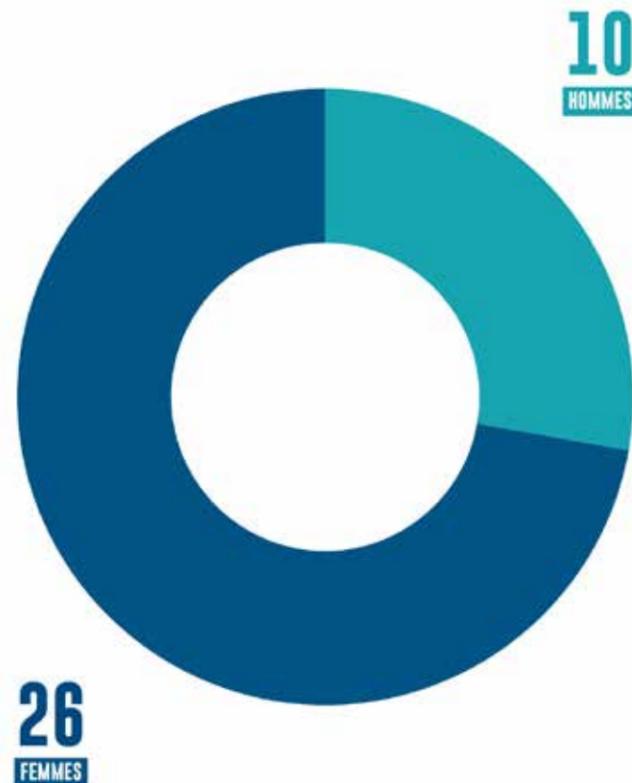
Début 2023, l'ensemble des salarié-es de l'association ont participé à l'une des sessions de formation d'une journée sur les VSS au travail, avec la formatrice professionnelle Laure Ignace. Après la formation obligatoire des équipes salariées, une seconde phase a ensuite été lancée avec deux sessions de 3 heures de sensibilisation ouvertes à l'ensemble des membres de l'association intéressé-es (dans la limite de 50 personnes par session). Enfin, une troisième phase a été mise en œuvre avec la conception d'une formation interne à l'association et la formation de 2 bénévoles sensibilisatrices sur les VSS avec l'aide de Laure Ignace. Dès 2024, nous pourrions ainsi proposer des sessions de sensibilisation aux VSS à l'ensemble des personnes intéressées au sein de l'association. L'objectif est de faire d'Utopia 56 un espace de rencontre bienveillant et de conscientiser nos membres sur la question des VSS.

RE-STRUCTURATION DE LA PLATEFORME DE SIGNALEMENT

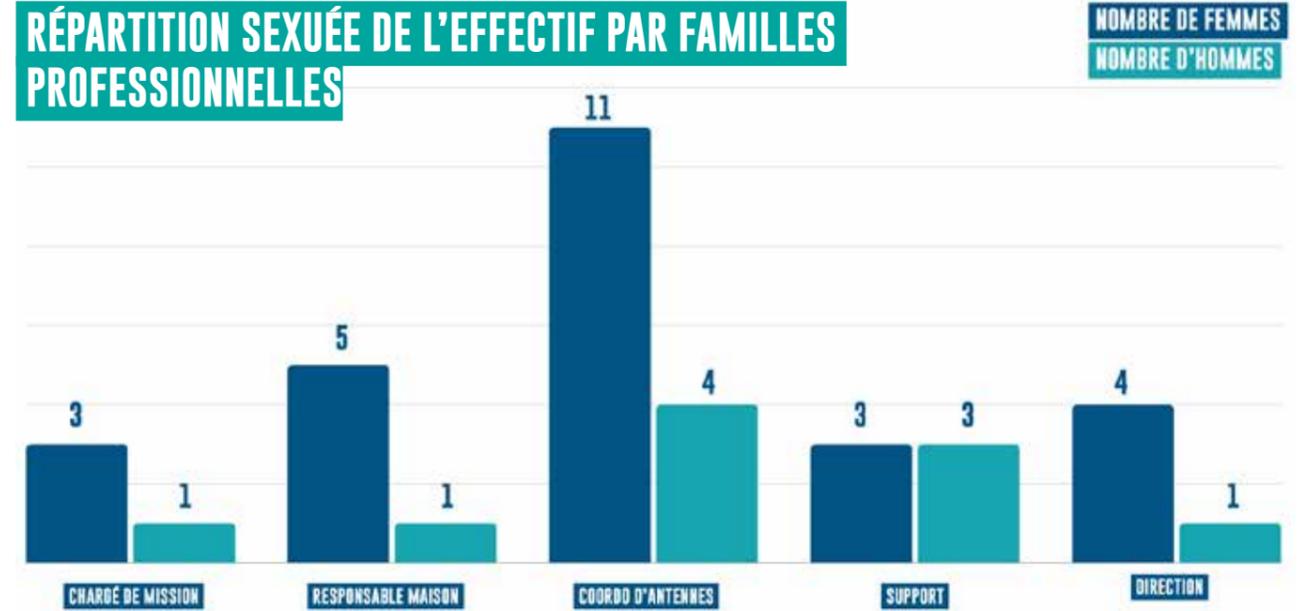
La plateforme de signalement, qui permet de recueillir le témoignage de toute personne victime ou témoin de violences sexistes ou sexuelles ou sur tout comportement ou action contraire au règlement intérieur, a fait l'objet d'une restructuration, grâce à l'implication de nos bénévoles. Le processus de répartition des responsabilités en cas de signalement a été affiné en fonction des canaux de remontée des signalements entre les coordinateurs-trices du national et du local, les personnes chargées d'analyser les signalements (référent-es de la plateforme) et la coprésidence. De même, les rôles de chacun-e et les étapes de traitement ont été mieux formalisés. Enfin, 8 référent-es et/ou écoutant-es ont été recruté-es, tous-tes bénévoles et ancien-nes de l'association, remplaçant ainsi l'ancienne équipe d'écouter-es. Iels ont reçu une formation sur la gestion des VSS, l'écoute active, la communication non-violente, ainsi que sur leur rôle et le processus de traitement des signalements. Au total, en 2023, la plateforme aura recueilli six signalements, tous traités durant l'année.

DIAGNOSTIC ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

En décembre 2023, une analyse de l'égalité hommes femmes est menée, concernant en particulier les salarié-es de l'association, dans le but de détecter les discriminations potentielles liées au genre, de promouvoir l'égalité des sexes, et de créer un environnement de travail plus juste et plus harmonieux. Ainsi, au 31 décembre 2023, ce sont 26 femmes et 10 hommes qui composent l'ensemble des salarié-es d'Utopia 56.



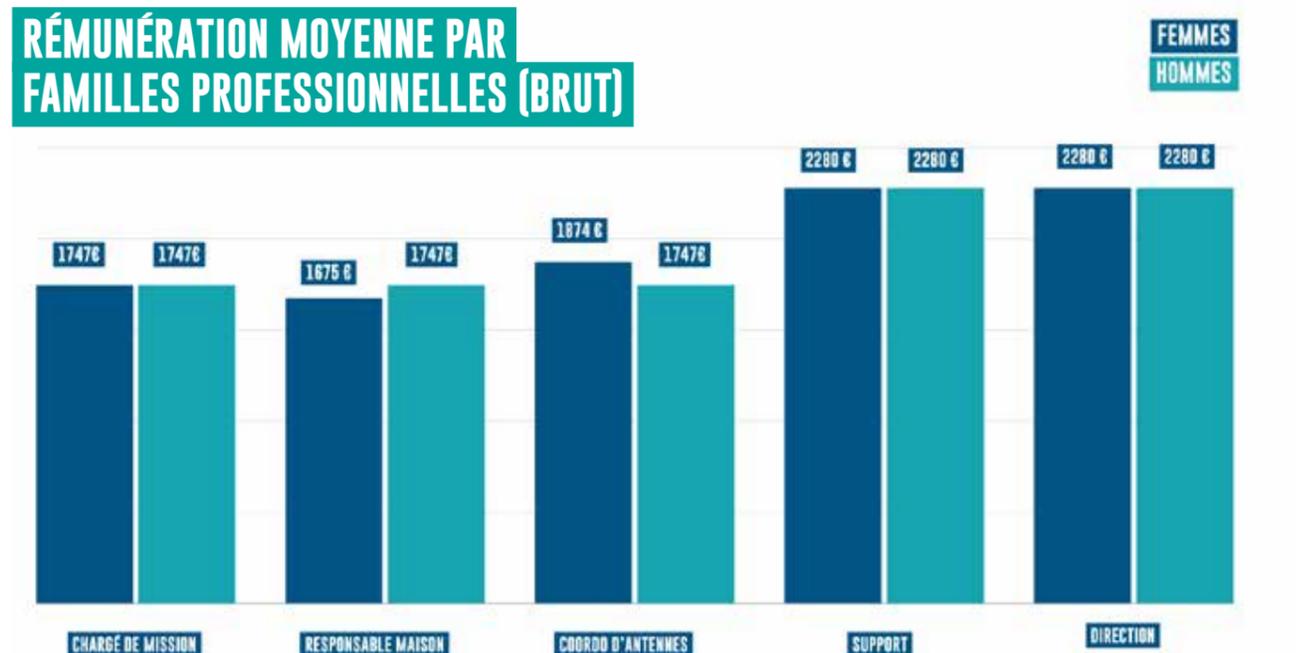
RÉPARTITION SEXUÉE DE L'FFECTIF PAR FAMILLES PROFESSIONNELLES



Les femmes sont représentées dans l'ensemble des familles professionnelles, et sont même prédominantes au sein de la direction de l'association - ce qui est assez représentatif des fonctions d'administration de l'association, avec deux coprésidentes - ainsi que de nos équipes bénévoles, majoritairement féminines elles aussi.

Concernant la rémunération, le léger écart de salaire constaté par genre et par famille professionnelle dépend de l'ancienneté des salarié-es, devenue un critère d'augmentation de salaire concernant les responsables de maisons et les coordinateur-rices d'antenne en 2023.

RÉMUNÉRATION MOYENNE PAR FAMILLES PROFESSIONNELLES (BRUT)



ENQUÊTE BIEN-ÊTRE DES SALARIÉ-ES ET VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Afin de mieux comprendre comment les salarié-es et volontaires en service civique se sentent au sein de l'association, un questionnaire de satisfaction a été partagé à l'ensemble des équipes.

Le résultat global était positif :

- 98% ont de bonnes relations de travail avec le reste de l'équipe ;
- 81% estiment bonne l'ambiance entre chaque membre ;
- 82% estiment que leur responsable leur apporte un soutien.

Cependant, ce questionnaire a permis de mieux mettre en lumière des sujets connus comme le déséquilibre entre vie professionnel et vie privé :

- 44% seulement indiquent trouver un équilibre ;
- 60 % seulement savent se déconnecter.

L'association doit ainsi continuer à travailler sur ces enjeux, notamment en termes d'affectation des charges de travail, d'accompagnement RH et d'information sur les outils mis à disposition.

Un plan d'action a été rédigé pour permettre une meilleure prise en compte des risques psychosociaux, le développement de la sensibilisation des équipes à la déconnexion, ainsi qu'un meilleur suivi des membres avec l'organisation de multiples espaces et échanges concernant leur bien-être au sein de l'association.

RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE DE L'APPUI PSY

L'équipe de l'appui psy s'est renforcée avec le recrutement de plusieurs psychanalystes, qui sont désormais au nombre de 7, dont 3 psychanalystes constituant également le comité de pilotage. Le questionnaire transmis aux équipes a montré tout l'intérêt de ce dispositif pour les salarié-es et leur satisfaction : 78% sont satisfaits de la qualité d'écoute et 70 % disent que ce dispositif les a aidé-es à prendre du recul et à équilibrer leur vie personnelle. En 2023, entre 12 et 15 personnes ont été accompagnées au même moment, soit 50% des effectifs salariés globaux de l'association.

RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE

Enfin, la gouvernance de l'association a également été l'objet d'un travail de réflexion et d'amélioration, aboutissant à la clarification des rôles des membres du conseil d'administration et des attendus par et envers les salarié-es. Afin de faciliter ces liens entre membres du CA et membres de la coordination nationale salariée, un bureau directeur a été créé. Constitué des deux co-présidentes, du trésorier, du trésorier adjoint, de la secrétaire générale, du délégué général, des coordinateur-rices nationaux-ales et d'un-e à deux membres volontaire(s) du CA, il se réunit deux fois par mois. Cet espace de réflexion et de travail permet, de manière collégiale, la mise en œuvre opérationnelle de la politique générale de l'association. D'autres salarié-es de l'association peuvent y être convié-es ou en faire la demande afin d'aborder un point précis. Pour la première fois de son existence, le CA d'Utopia 56 s'est ouvert à des profils extérieurs à l'association et plus techniques, afin de le faire monter en compétences et en connaissances.

MISE À JOUR DE LA CHARTE ÉTHIQUE

Au regard de notre situation financière actuelle de l'association et des enjeux auxquels nous étions confronté-es en termes de recherche de financements, il semblait important de réfléchir à l'éthique actuelle de l'association, qu'il s'agisse des critères, ou de la manière de les appliquer.

Le fonctionnement alors en pratique en termes d'éthique se basait principalement sur notre éthique du mécénat, établie en février 2019, et la consultation d'un comité dédié. Le principe du comité éthique ayant prouvé ses limites à de nombreuses reprises (manque de réactivité, difficulté à comprendre les choix, choix trop individuels, etc.), il apparaissait essentiel qu'un nouveau fonctionnement soit mis en place, en complémentarité de la Charte, qui devait également être révisée et mise à jour.

Un nouveau système de sélection éthique a donc été élaboré à partir d'un mode opératoire complétant la Charte, et décrivant les actions à entreprendre en fonction du type de dons et de l'organisme donateur. Ce document interne a pour but d'aider les personnes en charge de la recherche et de la collecte des donations auprès d'organismes de droit privé.

MISE EN PAUSE DE L'ANTENNE DE DIJON

La dernière des antennes d'Utopia 56 a mis ses activités en pause durant l'année 2023, en raison de changements au sein de son équipe de coordination entièrement bénévole. L'objectif est de pouvoir reprendre les activités courant 2024.

ÉTAT FINANCIER

SOURCES DE FINANCEMENT

Afin de rester indépendante et de conserver notre liberté de parole, Utopia 56 ne demande ni ne reçoit de subventions de l'État⁴¹.

Nos sources de financement se divisent toujours en 3 catégories principales :

- **Les dons issus de la générosité du public**, qu'ils soient mensuels ou ponctuels, ainsi que les adhésions, avec des versements commençant dès 1€. La très grande majorité provenant de citoyen·nes (47%), complétés par la générosité des entreprises (5%) et par des matériels donnés (6%), soit 59% du budget d'Utopia 56.

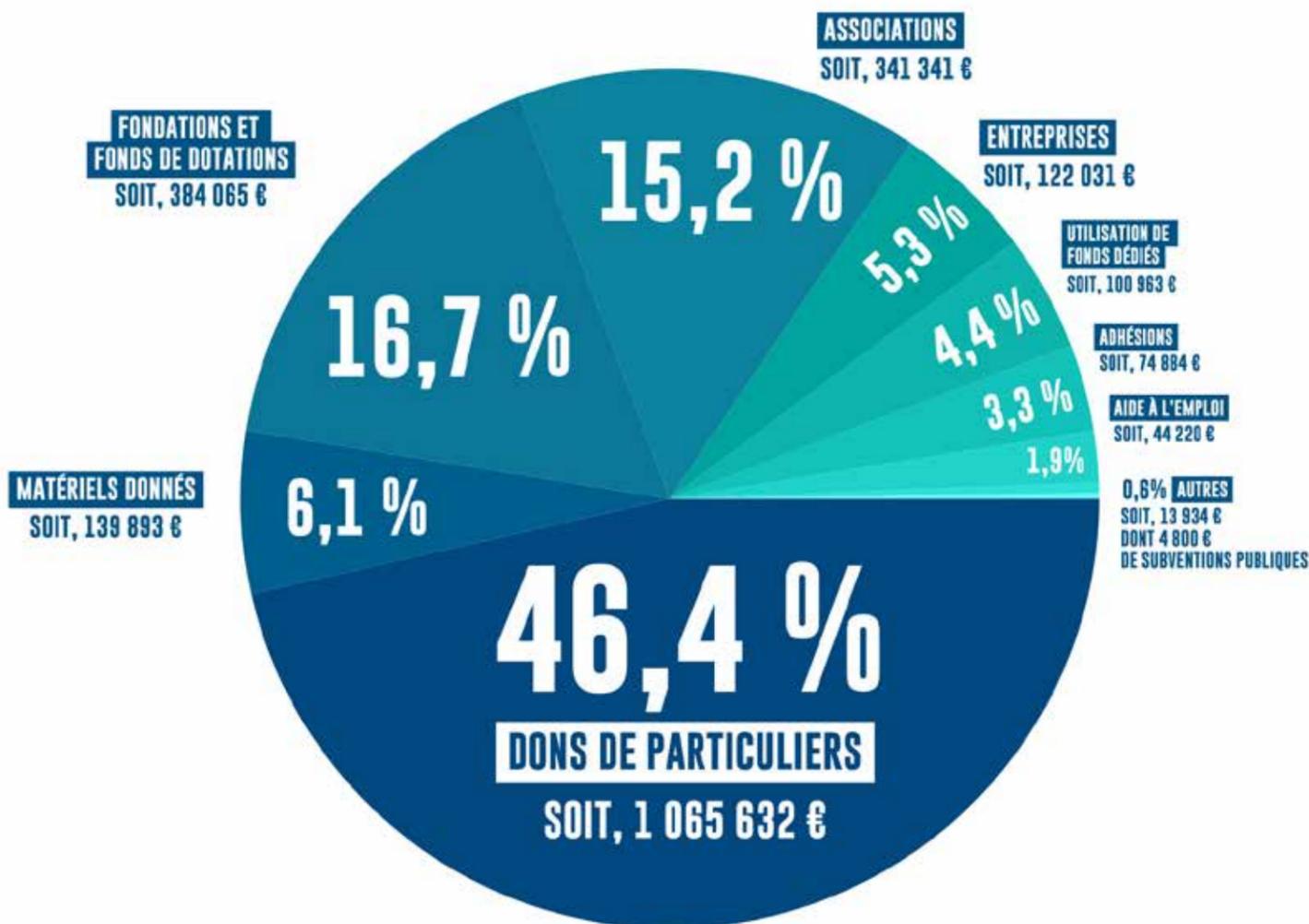
- **Les partenariats associatifs**, sous forme de subventions d'exploitations, en particulier Médecins Sans Frontières, qui était notre principal partenaire opérationnel et financier en 2023. Ces subventions d'exploitations représentent 14% du budget d'Utopia 56.

- **Les fondations et fonds de dotation privé·es**. En 2023, 15 fondations et fonds de dotation différent·es nous ont soutenu·es, ainsi qu'un réseau de fondations européennes, à hauteur de 16 725€ en moyenne par subvention. Les subventions vont de 3 000€ à 50 000€. La Fondation Abbé Pierre et la Fondation de France, qui sont les deux fondations qui nous soutiennent le plus, le font à travers différents projets. Au total, ce soutien financier représente 21% du budget d'Utopia 56, dont plus de 4% en fonds dédiés.

41. L'unique subvention publique que nous recevons provient de la Ville de Tours, pour une somme de 4 800€ correspondant à 0,2% de notre budget annuel.

PROPORTION DES SOURCES DE FINANCEMENTS :

2 294 583€ DE PRODUITS EN 2023



À l'image de nos nombreux·ses bénévoles et hébergeur·ses solidaires, cette multitude de soutiens financiers issus de la société civile fait notre force et témoigne de la légitimité de nos actions au quotidien.

Par ailleurs, chaque année, des milliers de vêtements, tentes, sacs de couchages et produits d'hygiène nous sont déposés à titre gratuit par des citoyen·nes, nous permettant ainsi de réduire nos budgets alloués à l'achat de matériel. De même, nous bénéficions de prêts de locaux à titre gratuit, de dons de véhicules, etc. La valeur de tous ces dons est difficile à évaluer précisément, mais se chiffre en plusieurs centaines de milliers d'euros.

GESTION DES DÉPENSES À UTOPIA 56

Nos dépenses se divisent quant à elles selon les catégories suivantes :

La masse salariale : avec jusqu'à 62 salarié·es et stagiaires indemnisé·es (ce pic étant atteint en juin 2023), les salaires et cotisations sociales représentent un total de **1 213 274,73 €**. Le ratio entre les salaires les plus faibles et les plus élevés est de 1 à 1,3, avec des salaires allant du SMIC à 2 280 € brut, à l'image de 2022.

2023 a permis un meilleur suivi et une réduction des coûts à long terme. Le plafonnement du prix du carburant par certaines stations a également contribué à réduire les frais.

- Par ailleurs, nous avons reçu 8 dons de véhicule pour une valeur totale estimée à environ 40 750€, nous permettant d'acheter seulement 2 véhicules durant l'année.

Les locaux : en 2023, nous avons occupé 16 locaux (bureaux, entrepôts, maisons d'accueil pour bénévoles) pour un total de **236 756,98 €** de loyer, charges énergie et entretien. Le loyer le plus élevé est celui de la maison des bénévoles à Grande-Synthe (1 901 €/mois), suivi de notre entrepôt en région parisienne (1 823 €/mois). Le loyer le plus faible est celui de nos trois garages à Lille utilisés pour du stockage (120 €/mois).

L'hébergement des mineur·es non accompagné·es : les dépenses (hors salaires) pour nos 5 maisons d'accueil se chiffrent à **188 570,37 €**.

- Dont 74 095,60 € pour les loyers (hors charges);
- Dont 114 474,77 pour l'alimentation, l'hygiène, les transports et la vie quotidienne;
- Les salaires des coordinateur·rices de ces maisons sont inclus dans la masse salariale.

Les dépenses afférentes aux véhicules, au total 125 002€, se répartissent comme suit :

- Carburant : 69 711,86 €, soit une moyenne mensuelle de 5 809,32 € de carburant pour l'ensemble de nos antennes et actions.
- Achat de véhicules d'occasion : 16 960 €.
- Entretien et réparations : 31 645,50.
- Amendes : 21 517,14 €.
- Le budget pour l'entretien a doublé par rapport à 2022, cependant les dépenses globales pour les véhicules ont diminué de 20%. L'embauche d'un coordinateur national spécialisé logistique en janvier

L'achat de petit et gros matériel a coûté **224 643,67 €**, incluant 90 463 € de tentes, couvertures (dont couvertures de survie), 11 309,27 € pour leur transport inter-antennes et 1 828,57 € pour la blanchisserie, permettant de nettoyer et redistribuer les couvertures récupérées dans les rues franciliennes. Le reste se répartit dans l'achat de produits alimentaires pour les maraudeurs, de vêtements, de télécoms, de frais de bureautique ou de dépannage de tickets de transport pour des personnes exilées.

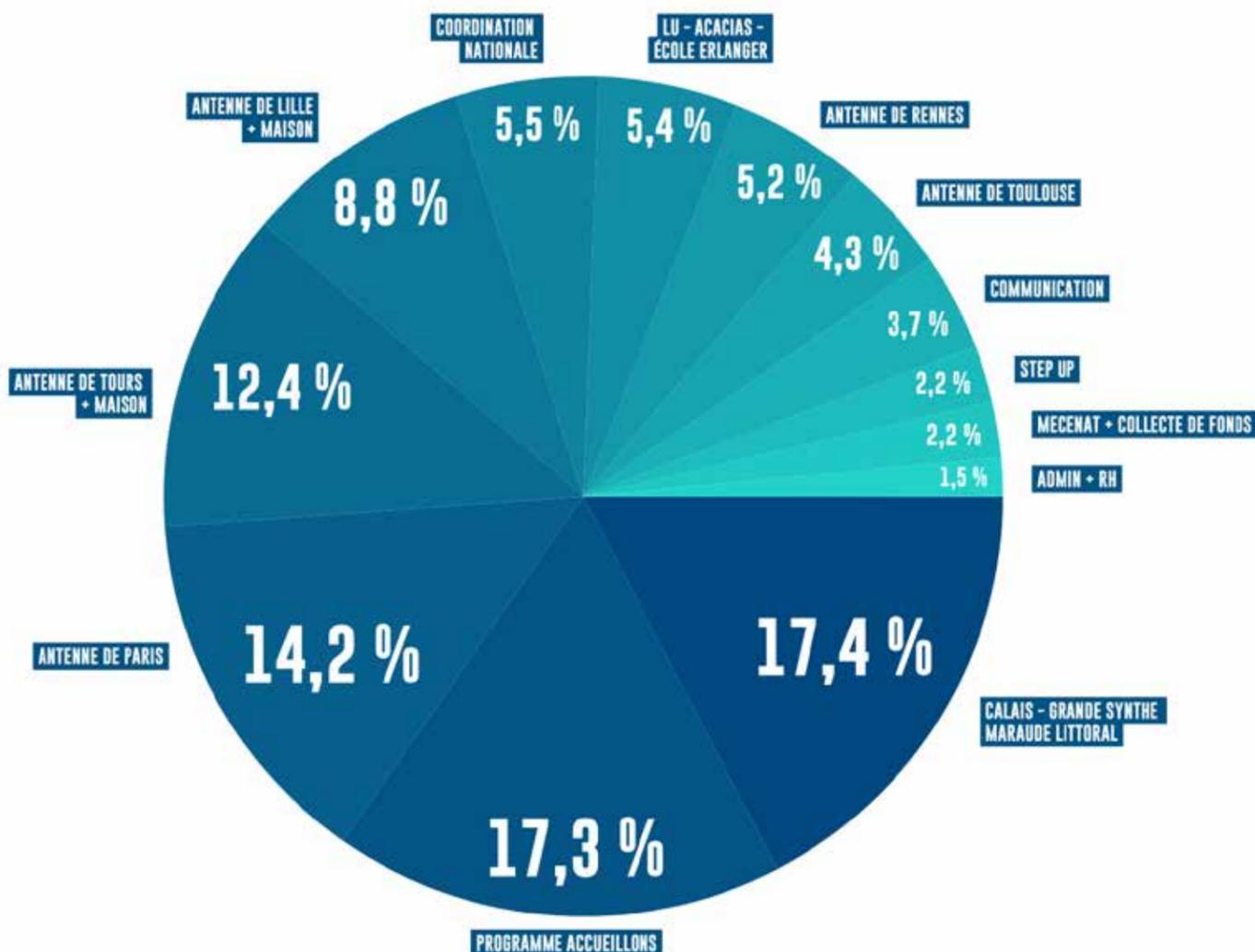
Les frais de prestataires totalisent **66 426,24 €**, comprenant les services extérieurs d'une comptable, d'une gestionnaire paie, d'un expert-comptable et d'un commissaire aux comptes, ainsi que les frais d'assurance, de banque et de poste. Sont inclus les frais d'avocats pour des actions en justice qui se sont élevés à 3 708€.

Les volontaires en service civique: leurs indemnités, partagées avec la Ligue de l'Enseignement, s'élèvent à **32 104,21 €** pour Utopia 56.

Les actions de communication, de plaidoyer et de collecte de dons de l'association se sont chiffrées (hors salaires) à **14 041,39 €** en 2023, via des impressions de documents, des frais d'événement ou encore des frais de gestion de notre site internet et outils numériques.

La formation et bien-être des équipes (salariées, volontaires, stagiaires et bénévoles): pour 2023, nous avons alloué 1% de notre budget global à la formation et à l'accompagnement dédié de nos équipes, soit **11 080 €** pour des formations et **9 410 €** pour des séances avec des psychologues.

RÉPARTITION DU BUDGET D'UTOPIA 56 PAR ANTENNES / PROJETS



Ce tableau présente succinctement nos résultats pour l'année 2023 ; pour plus de détails, se référer aux comptes établis par notre expert-comptable et certifiés par notre commissaire aux comptes.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Achats de marchandises	0	Cotisations (adhésions)	74 884
Autres achats et charges externes	922 856	Concours publics	4 800
Impôts, taxes et versements assimilés	50 693	Subventions d'exploitation privées (fondations, fonds de dotations et associations)	713 244
Charges de personnel (salaires et cotisations sociales)	1 213 275	Ressources liées à la générosité du public (dons particuliers, entreprises et associations)	1 347 135
Dotations aux amortissements et aux dépenses	25 644	Reprises sur amortissements, dépréciation, provision et transfert de charges (dont aide à l'emploi)	49 113
Reports en fonds dédiés	21 304	Utilisation des fonds dédiés	100 964
Autres charges	1 621	Autres produits	4 123
Charges financières	0	Produits financiers	2 097
Charges exceptionnelles	41 492	Produits exceptionnels	1 733
TOTAL DES CHARGES	2 276 884	TOTAL DES PRODUITS	2 294 583

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE D'UTOPIA 56 EN 2023

Évolution du budget d'Utopia 56 de 2016 à 2023 :



L'année 2023 a marqué une forte progression des dépenses d'Utopia 56, atteignant plus de 2,2 millions d'euros de dépenses, comparativement à 1 295 230€ en 2021 et 1 719 308€ en 2022.

Entre 2020 et 2022, grâce aux excédents accumulés (notamment dus aux campagnes de collecte et à la réallocation de fonds Covid-19), nous avons pu structurer et renforcer l'association en créant de nouveaux postes et en améliorant les conditions salariales. Ces décisions ont été prises sur la base de notre situation financière positive à ce moment-là et d'une projection budgétaire favorable pour 2023.

Cependant, en 2023, plusieurs facteurs externes ont changé la donne : l'inflation, la hausse des loyers, l'augmentation légale du SMIC, et d'autres coûts imprévus ont commencé à peser lourdement sur notre bud-

get. Même si l'association avait les moyens de soutenir ces décisions à court terme, les prévisions pour 2024 ont montré que les dépenses allaient probablement dépasser les recettes, ce qui n'était pas anticipé lors de la prise de décision.

Nous avons donc fait face à une situation où, malgré des investissements nécessaires pour structurer et pérenniser nos actions, les conditions économiques extérieures ont évolué défavorablement, rendant notre modèle financier moins tenable à long terme. C'est pourquoi, à la fin de l'été 2023, nous avons constaté que, sans ajustements, notre fonctionnement ne serait pas viable financièrement pour 2024.

Ainsi, l'année 2023 marque une rupture, puisqu'il s'agit d'une année durant laquelle, nous terminons avec un résultat presque à l'équilibre. Nous finissons avec un très léger excédent, à hauteur de 17 698€, soit 0,77% de notre budget total. Cela ne remet pas en cause la viabilité de notre structure, mais illustre une plus grande maîtrise de notre modèle économique.

DÉFIS ET DÉCISIONS STRATÉGIQUES

Face à cette situation, plusieurs questions se sont posées : l'association pouvait-elle obtenir des financements supplémentaires ?

Quelles économies et réductions pouvaient être réalisées ? Après de nombreux débats, il a été décidé de ne pas fermer une antenne spécifiquement, mais plutôt de réduire les coûts sur chaque antenne :

- via des suppressions de postes en CDD,
- des changements de locaux,
- des réductions globales des dépenses, telles que l'entretien des véhicules.
- moins d'achat de matériel.

Ces mesures difficiles, mais nécessaires, ont permis de stabiliser la situation financière de l'association à la fin 2023 et d'éviter des problèmes financiers en 2024.

Après avoir validé les pistes de réduction proposées par la direction de l'association, le conseil d'administration a également décidé que si les entrées financières de 2024 étaient meilleures que prévues, il faudrait alors reprendre ce qui a été défait ; c'est-à-dire :

- recréer les postes supprimés
- créer de nouveaux postes salariés ayant pour mission et impact direct de collecter de l'argent (comme le maintien en CDI d'une chargée de collecte et relation donateur-rices ou l'embauche d'une personne supplémentaire au pôle Communication pour faire connaître nos actions et attirer de nouveaux-elles donateur-rices)

LA FRAGILITÉ DE LA GESTION FINANCIÈRE

Pour une association dont la gestion dépend des dons des particuliers et d'un long travail de partenariat avec des associations, fondations et entreprises amies, une des difficultés financières majeures est la prévision de l'avenir. Contrairement à d'autres associations bénéficiant de conventions étatiques par exemple, assurant des financements sur plusieurs années, Utopia 56 dépend des dons des particuliers, imprévisibles et influencés par divers facteurs (inflation, contexte politique, contexte médiatique, etc.).

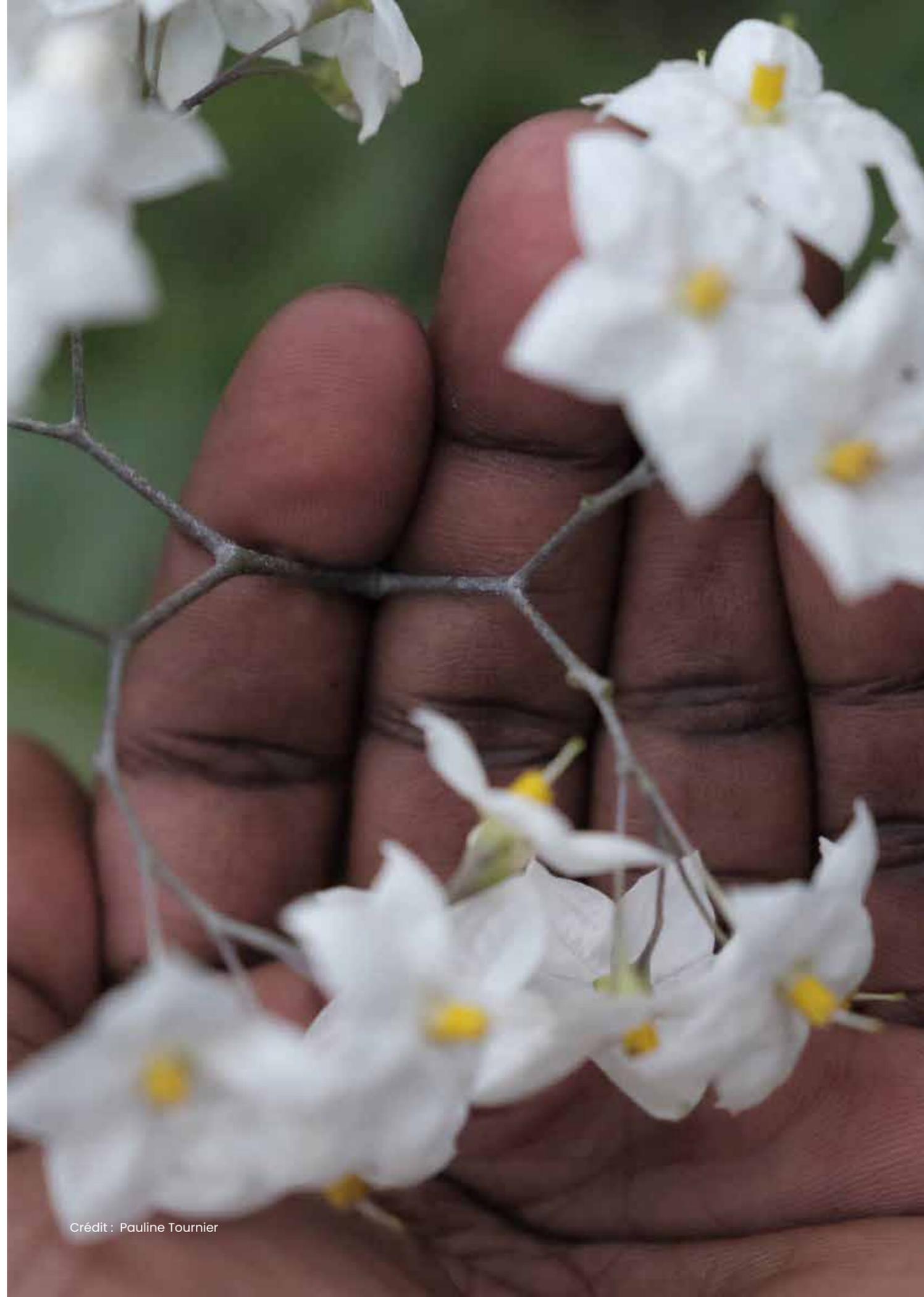
De plus, en raison des habitudes de don en France, la majorité des dons des particuliers se concentrent en décembre, créant un pic d'entrées financières sur les 10 derniers jours de l'année, alors que nos dépenses restent stables tout au long de l'année. Sur le seul mois de décembre 2023, ce sont 42,38% des dons des particulier·ères de l'ensemble de l'année 2023 qui ont été collectés. Pour mieux planifier et avoir une vision plus claire, une réflexion est en cours pour déplacer la fin de notre exercice comptable du 31 décembre à la fin du premier trimestre de l'année suivante.

Enfin, la réduction des subventions publiques, en raison des restrictions budgétaires et des priorités changeantes des politiques publiques, a eu un impact sur l'ensemble du tissu associatif. La baisse des financements publics a contraint les associations à trouver des alternatives et à se tourner davantage vers les financements privés, intensifiant la

concurrence pour attirer les donateur·rices et les mécènes. Les fondations et fonds de dotation ont ainsi été sur-sollicité·es, alors même que certains acteurs majeurs de la philanthropie (notamment ceux finançant les projets en lien avec les enjeux liés à la migration) réduisaient leurs financements ou les réorientaient vers d'autres axes. Ainsi, bien que nous ne soyons pas dépendant·es des subventions publiques - n'ayant qu'une subvention de 4 800€ de la Ville de Tours -, nous avons été, nous aussi, impacté·es par l'instabilité du secteur.

RÉFLEXIONS AUTOUR DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'ASSOCIATION

La compréhension de ces difficultés financières et la réaction de l'association ont été rendues possibles grâce à un accompagnement de Solifap et le conseil de Chantier Mobeelle (Cabinet d'accompagnement de projets associatifs), consistant en un appui à la (ré)appropriation de notre modèle économique. Cinq ateliers se sont tenus au deuxième trimestre 2023 auprès de la responsable partenariats et financements et de la future responsable administrative et financière afin d'acquérir une meilleure maîtrise de notre modèle économique, de définir nos besoins en Fonds Propres et de poser les principes d'un fonds d'urgence et d'un fonds de structuration internes à l'association (notamment pour assurer une politique salariale acceptable sur le moyen terme), ainsi que de lancer la réflexion autour de la création d'un fonds de dotation afin de diversifier nos sources de financement (legs, assurance-vie).



PERSPECTIVES 2024



Crédit : Célia Cade

CONSERVATION DE NOS PRINCIPES D'ACTION

Demeurer indépendante et libre de parole en ne demandant pas de financements de l'Etat, tout en maintenant le dialogue avec les pouvoirs publics et en restant ouverte aux initiatives et propositions des collectivités locales.

- Continuer à sensibiliser et mobiliser les citoyen·nes à travers de l'information, du bénévolat et de l'hébergement solidaire, afin d'apporter un autre regard que la politique actuelle sur la migration et montrer que l'accueil est possible. De sorte que chaque citoyen·ne puisse transmettre nos valeurs et devenir porte-voix de notre mission.
- Maintenir une présence intensive sur le terrain. Peu d'associations travaillent quotidiennement comme nous le faisons, y compris 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 à la frontière franco-britannique. Cette présence permanente sur le terrain est ce qui nous permet d'identifier rapidement les besoins non satisfaits ou leur évolution.
- Rester réactif·ves et innovant·es dans notre approche afin de continuer à proposer une aide d'urgence en conservant notre capacité d'adaptation aux différents contextes, besoins, bénéficiaires et acteurs locaux, et à leurs évolutions.
- Continuer à travailler en interassociation, à fédérer, à apprendre et à accompagner. Nous souhaitons conserver notre rôle intermédiaire au sein du milieu associatif, travaillant au quotidien tout autant avec des ONG internationales qu'avec des collectifs citoyens. Notre travail en interassociation ne se limite pas à une collaboration sur le plan opérationnel, mais s'incarne également en portant des discours communs.

STRUCTURATION DE L'ASSOCIATION

Entamé durant l'année 2020, le long travail de structuration de l'association continue son cheminement et s'accompagne toujours d'un ralentissement de notre expansion territoriale. Aucune nouvelle antenne n'a ainsi été créée depuis 2020. Notre plus jeune et plus petite antenne, celle de Dijon, a même vu ses activités être mises en pause durant l'année. L'année 2023 nous a rappelé que notre structure demeurait fragile et nécessite encore d'être consolidée, alors que les besoins continuent à croître.

- Renforcer les équipes salariées : désormais, chaque antenne est munie d'un binôme ou d'un trinôme à la coordination salariée. Avant de renforcer davantage les équipes dites de "terrain", la priorité est de renforcer les équipes dites de "support", notamment celles en charge de la levée de fonds, de la communication et des ressources humaines, afin d'accompagner le travail de structuration et de consolider la structure.
- Améliorer les conditions de travail : meilleure rémunération, meilleur suivi des horaires, moins de surcharge de travail, meilleur accompagnement et plus de formations et d'outils à disposition ; mais aussi de meilleurs locaux, véhicules et outils informatiques.
- Perfectionner la gouvernance : cela passe aussi par l'intégration de membres extérieurs experts au sein du conseil d'administration, offrant plus de diversité de profils, et ainsi plus de compétences et de connaissances dans les instances de gouvernance de l'association.
- Optimiser la collecte des données et leur remontée. À mesure que nos actions de plaidoyer se développent et se professionnalisent, nos données sont davantage valorisées, mais leur collecte et remontée doivent aussi être davantage optimisées.

DÉVELOPPEMENT D'AXES PRIORITAIRES

L'année 2023 a été source de nombreux changements parmi nos actions, qu'il s'agisse des fins : celle du programme Accueillons et du projet de la maison Grand Nord à Lille ; comme des débuts : celui des lieux d'hébergement d'urgence alternatif. Elle a été source de réflexions : comment répondre aux besoins qui ne cessent de croître et aider davantage de personnes sans avoir nécessairement plus de capacités ? Comment œuvrer vers des changements systémiques quand la situation au quotidien ne fait que se dégrader ?

- Continuer à développer notre communication et notre plaidoyer à l'échelle nationale, mais aussi européenne, notamment en renforçant notre rôle de lanceur d'alerte. Dans cette optique, nous collaborons de plus en plus avec d'autres acteurs, rejoignons et adhérons à des collectifs et réseaux. Nos grands axes demeurent la fin de la politique sécuritaire en place à la frontière et la mise en place de voies de passage sûres, la présomption de minorité et la prise en charge des MNA en recours, ainsi que le respect des droits fondamentaux, le respect des conditions matériels d'accueil, le droit à l'hébergement, la régularisation des personnes sans-papiers et la liberté associative.

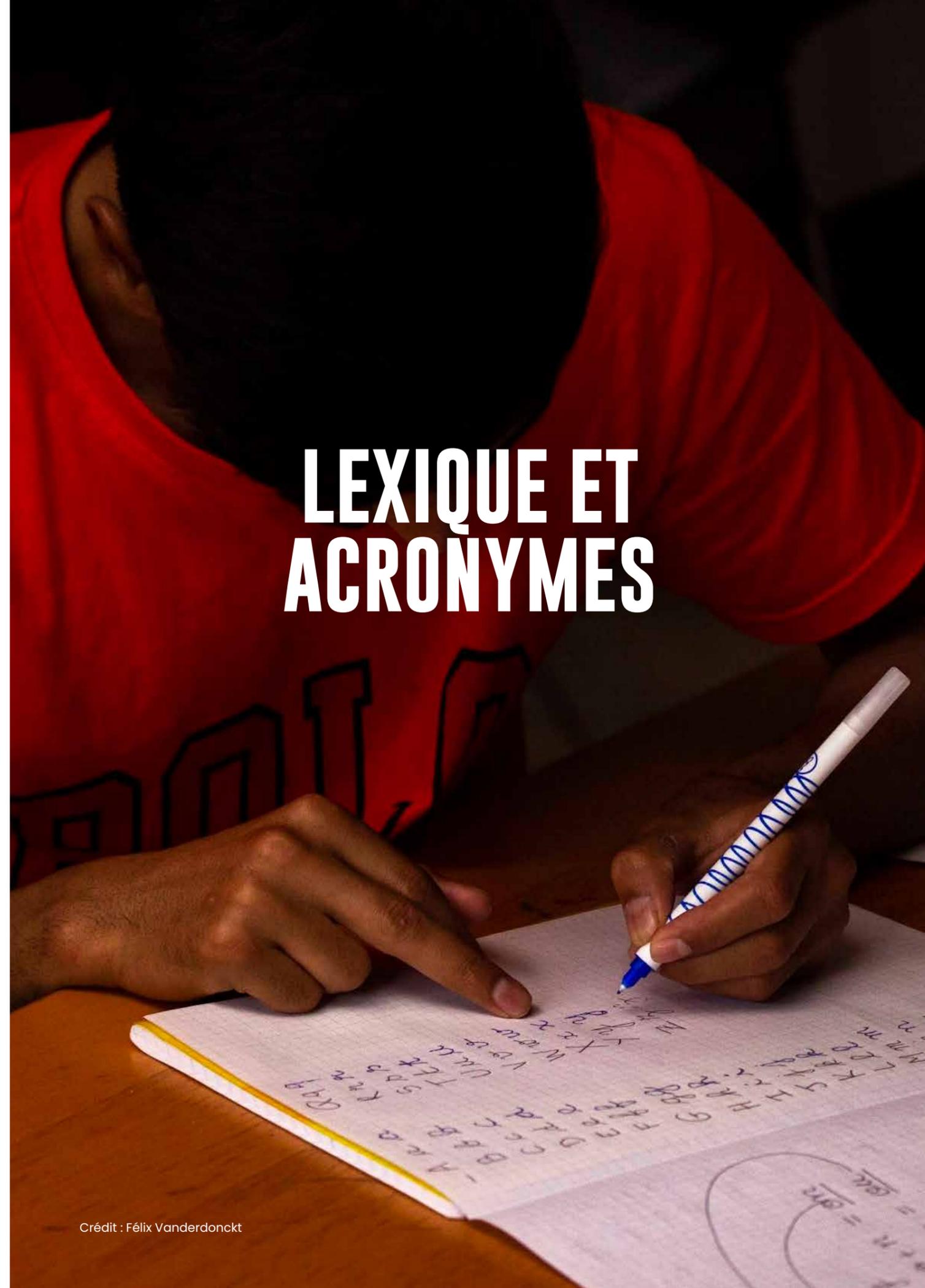
- Renforcer notre présence sur le littoral nord : au fil des années, notre action à la frontière s'est recentrée sur l'enjeu crucial que constituent les risques pris par les personnes exilées lors de leur(s) tentative(s) de traversée de la Manche en bateau. À mesure que la sécurisation et la militarisation de la frontière se renforcent, la situation ne devient que plus dangereuse et inhumaine pour les personnes exilées, et notre mission ne devient que

plus importante.

- Proposer de nouvelles solutions d'hébergement d'urgence et d'hébergement à long terme en innovant selon nos moyens, en réponse à des besoins concrets auxquels nous faisons face quotidiennement dans les villes où nous sommes implantées. Parmi nos propositions, figure la mise à disposition gratuite temporaire de bâtiments.

- Améliorer le suivi des personnes que nous accompagnons, notamment administratif et juridique, en lien avec des avocates, dont l'amélioration de l'accompagnement des jeunes majeur-es et dans la transition vers l'âge adulte. Surtout, avec l'augmentation des besoins, nous voulons être en capacité d'aider plus, sans pour autant altérer l'accompagnement - déjà limité - que nous proposons. C'est pourquoi nous réfléchissons à des projets qui puissent permettre l'accompagnement et le suivi d'un plus grand nombre.

LEXIQUE ET ACRONYMES



LEXIQUE

Les mots ont un sens. C'est la raison pour laquelle nous préférons parler de personnes exilées ou de personnes migrantes, plutôt que d'exilés ou de migrants. Ce choix de langage afin de ne pas réduire ces personnes à leur situation, d'insister sur le caractère temporaire de leur condition et de rappeler ce qui nous unit : notre commune humanité.

Migrant·e : toute personne qui a résidé dans un pays étranger pendant plus d'une année, quelles que soient les causes, volontaires ou involontaires, du mouvement, et quels que soient les moyens, réguliers ou irréguliers, utilisés pour migrer. (ex : un·e étudiant·e étrangè·e est aussi un·e migrant·e!)

Demandeur·se d'Asile : Statut juridique d'une personne qui a fui son pays parce qu'elle y a subi des persécutions ou craint d'en subir, et qui sollicite la protection des autorités françaises. Sa demande est en cours d'examen par l'OFPRA ou la CNDA.

Réfugié·e : personne ayant acquis ce statut suite à l'acceptation de sa demande d'asile, conformément à la convention de Genève, et cela, pour une durée de 10 ans renouvelable.

Exilé·e : personne qui a fui son pays parce qu'elle y a subi des persécutions ou craint d'en subir.

Débouté·e : personne demandeuse d'asile dont la demande a été rejetée par la CNDA, iel perd son droit au séjour (sans-papier).

Dubliné·e : personne dont les empreintes ont été prises dans un autre pays de l'UE, faisant de ce dernier le seul État responsable de sa demande d'asile. Pour que sa demande soit traitée, la personne doit retourner dans cet État.

Protection subsidiaire : protection internationale fournie à une personne demandeuse d'asile qui ne répond pas aux critères pour devenir réfugiée.

MNA : Dans ce rapport d'activité, lorsque nous utilisons l'acronyme MNA (Mineur·es Non Accompagné·es) nous désignerons la plupart du temps des jeunes exilé·es dont la minorité a été contestée par les services de l'État (services des conseils départementaux), et qui décident de faire un recours judiciaire devant le juge des enfants, afin de prouver leur minorité.

À Utopia 56, nous revendiquons la présomption de minorité, nous alignant sur la position du comité des droits de l'enfance de l'ONU, qui considère que la personne devrait être traitée comme un enfant, et demeurer protégée par les services d'aide à l'enfance, durant tout le processus d'établissement de l'âge, et donc durant la procédure de recours.

ACRONYMES

AME : Aide Médicale d'État

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CADA : Centre d'Accueil pour Demandeur·ses d'Asile

CAES : Centre d'Accueil et d'Examen des Situations administratives

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

CRA : Centre de Rétention Administrative

DDD : Défenseur·e Des Droits

FRONTEX : Agence de L'UE de garde frontières et de garde-côtes

IGGN : Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale

IGPN : Inspection Générale de la Police Nationale

IRTF : Interdiction de Retour sur le Territoire Français

MIE : Mineur·e Isolé·e Étranger·ère (ancien terme)

MNA : Mineur·e Non Accompagné·e

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

PAF : Police Aux Frontières

PASS : Permanence d'Accès au Soins de Santé

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

TA : Tribunal Administratif

Utopia56

Mobilisation pour les exilé.e.s

Plus d'informations sur : www.utopia56.org

Design graphique : Clara Delboé & Félix Vanderdonckt